

Communauté de communes

SOMME SUD-OUEST

PLUi du Sud-Ouest-Amiénois



Rapport de
présentation

TOME 3 – évaluation
environnementale

ARRÊTÉ LE 17/03/2021 puis le 05/07/2021

APPROUVÉ LE : 19/12/2022

Dossier 15048032-
CCSOA-818
16/12/2019

réalisé par



Auddicé Urbanisme
ZAC du Chevalement
5 rue des Molettes
59286 Roost-Warendin
03 27 97 36 39

1. INCIDENCES NOTABLES ET PREVISIBLES DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN SUR L'ENVIRONNEMENT, INCIDENCES NATURA 2000 ET MESURES ENVISAGÉES POUR RÉDUIRE OU COMPENSER LES CONSÉQUENCES DOMMAGEABLES DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN 2

1.1. INCIDENCES ET MESURES CONCERNANT LA CONSOMMATION FONCIÈRE	2
1.2. INCIDENCES ET MESURES CONCERNANT L'ACTIVITÉ AGRICOLE	41
1.3. INCIDENCES ET MESURES CONCERNANT LE PAYSAGE	68
1.4. INCIDENCES ET MESURES CONCERNANT LA BIODIVERSITÉ ET LES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES.....	82
1.5. INCIDENCES ET MESURES CONCERNANT LES RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES	110
1.6. INCIDENCES ET MESURES CONCERNANT LES RÉSEAUX	159
1.7. INCIDENCES ET MESURES CONCERNANT LA MOBILITÉ, LES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES, ET LEURS IMPACTS SUR LE CHANGEMENT CLIMATIQUE	176
1.8. SYNTHÈSE DES IMPACTS	187

2. INDICATEURS D'ÉVALUATION 189

1. INCIDENCES NOTABLES ET PREVISIBLES DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN SUR L'ENVIRONNEMENT, INCIDENCES NATURA 2000 ET MESURES ENVISAGEES POUR REDUIRE OU COMPENSER LES CONSEQUENCES DOMMAGEABLES DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN

Les effets attendus du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal en matière de développement local sont affichés dans le PADD, et rappelés dans le tome 2 du rapport de présentation (justification des choix). Le présent document s'attache à préciser les potentiels impacts environnementaux de la mise en œuvre du PLUi. Il se concentre sur les thématiques environnementales suivantes : foncier, agriculture, paysage, risques et nuisances, réseaux d'eau potable et d'assainissement, mobilités, consommations énergétiques et changement climatique.

1.1. INCIDENCES ET MESURES CONCERNANT LA CONSOMMATION FONCIERE

A. Incidences notables et prévisibles

Ce paragraphe vise à analyser la consommation foncière potentielle induite par le projet, c'est-à-dire la transformation de sols naturels ou agricoles en sols urbains (nouveaux quartiers, zones d'activités, infrastructures, etc...).

Comme indiqué dans le tome 2 du rapport de présentation, les zones AU du PLUi représentent 176,69 ha.

Zones	Secteur	Hectare(s)	Pourcentage
1AU	1AUeq	0,77	0,0%
	1AUF	89,32	0,2%
	1AUh	30,04	0,1%
TOTAL DES ZONES 1AU (Urbanisables)		120,14	0,2%
2AU	2AUF	48,72	0,1%
	2AUh	7,83	0,0%
TOTAL DES ZONES 2AU (Urbanisables à long)		56,55	0,1%

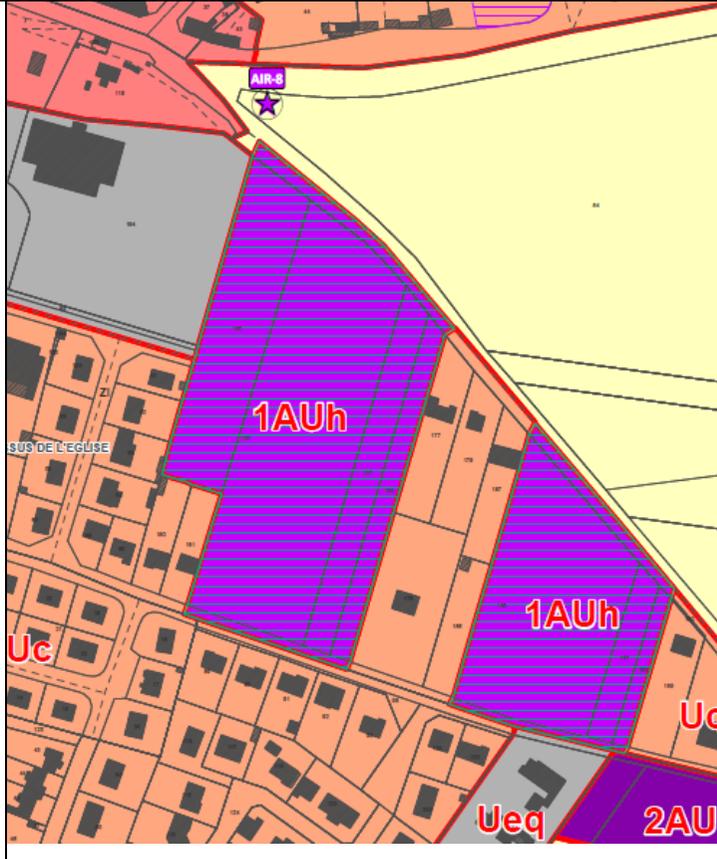
Superficies des zones à urbaniser

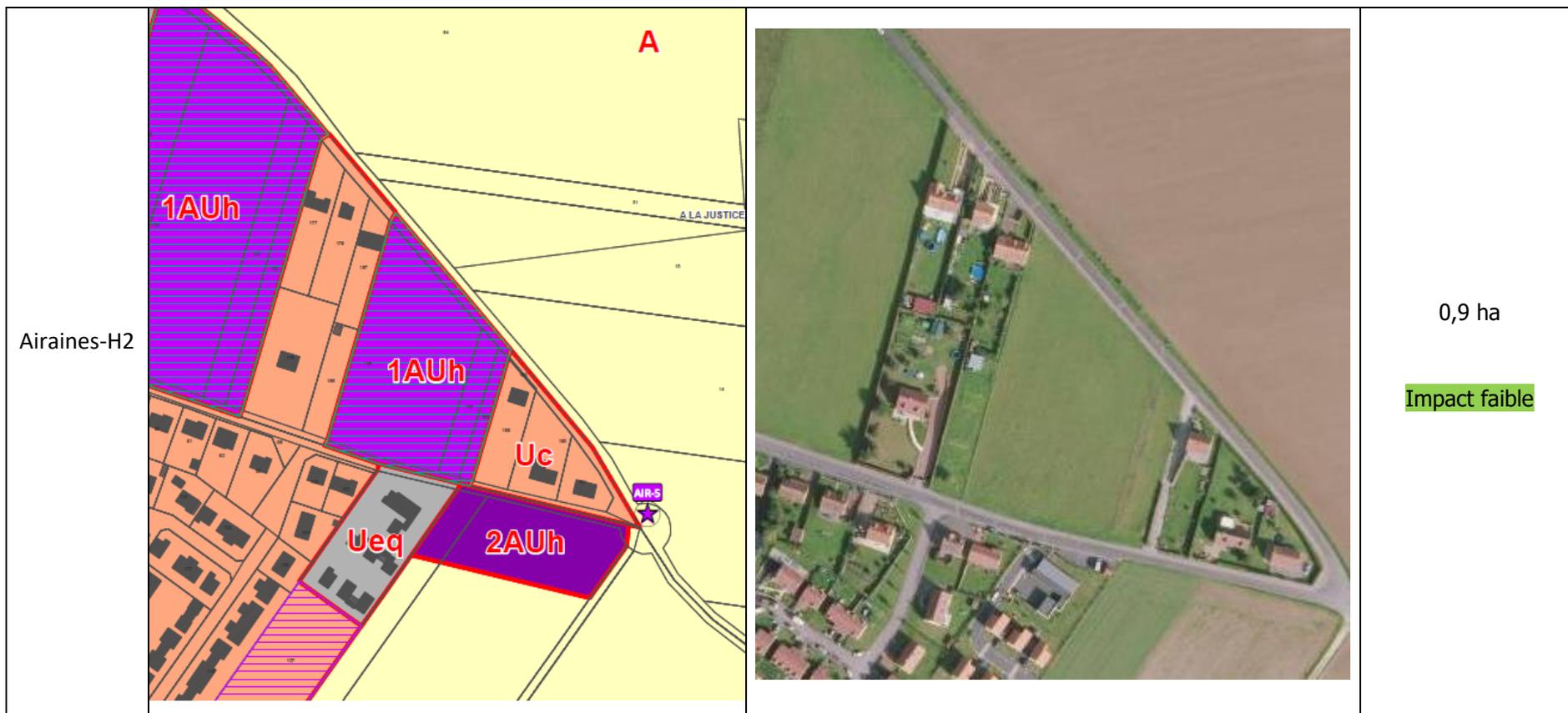
Pendant, cela ne signifie pas que la consommation foncière s'élève à 176,69 ha : certaines zones à urbaniser couvrent des secteurs qui sont déjà urbanisés (en totalité ou en partie).

Par ailleurs, certains emplacements réservés (qui ne sont pas situés en zone à urbaniser) représenteront une consommation foncière.

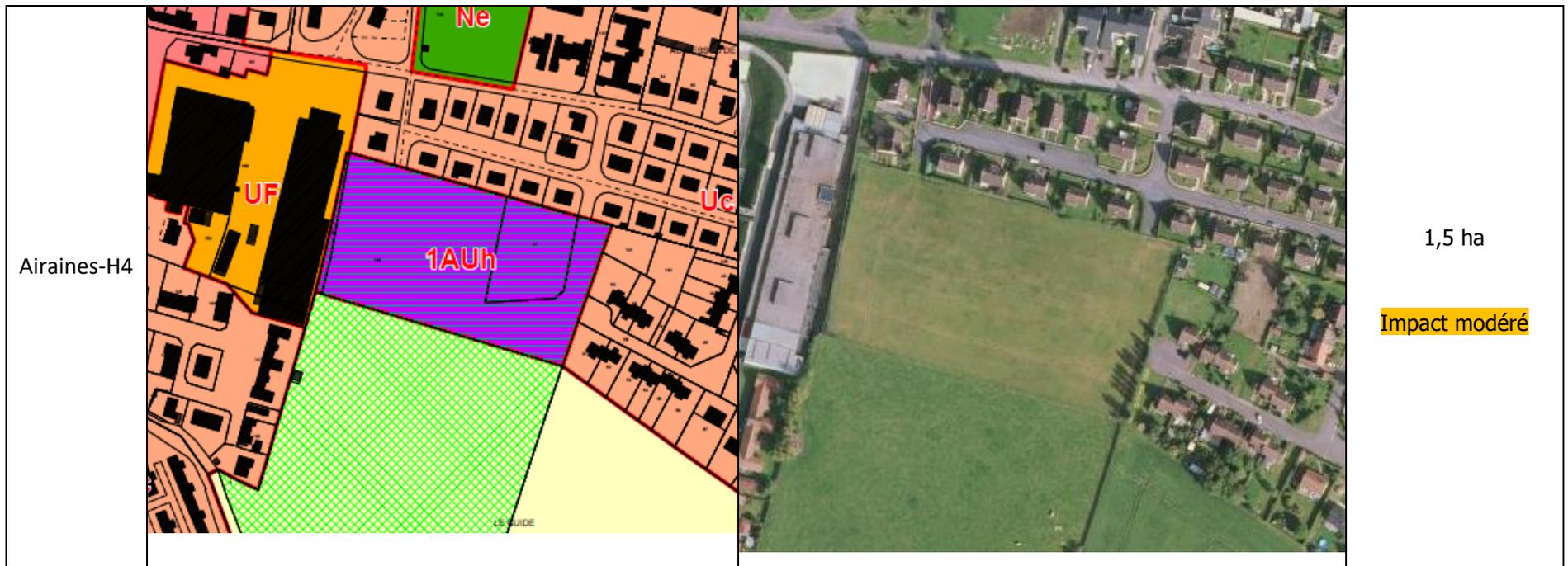
Le tableau suivant permet d'affiner la surface de foncier réellement consommée dans les zones à urbaniser.

Pour chaque secteur, lorsque la consommation foncière est inférieure à 1 ha, l'impact est considéré comme faible. L'impact est modéré lorsque la consommation est comprise entre 1 et 3 ha. Il est fort lorsque la surface consommée est supérieure à 3 ha.

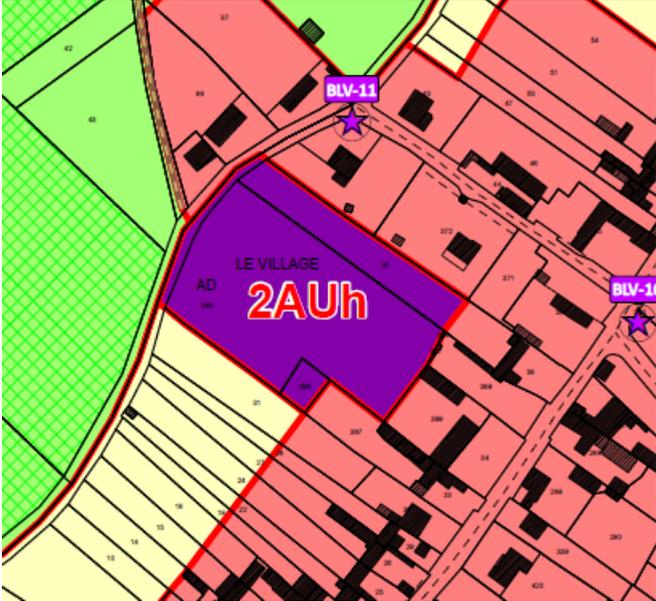
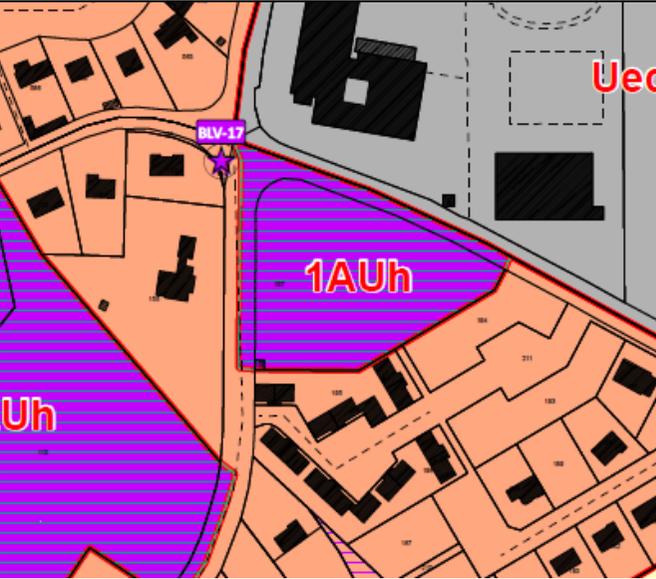
Commune et n° du site	Extrait du règlement graphique	Photographie aérienne	Foncier consommé
Airaines-H1			<p>2 ha</p> <p>Impact modéré</p>

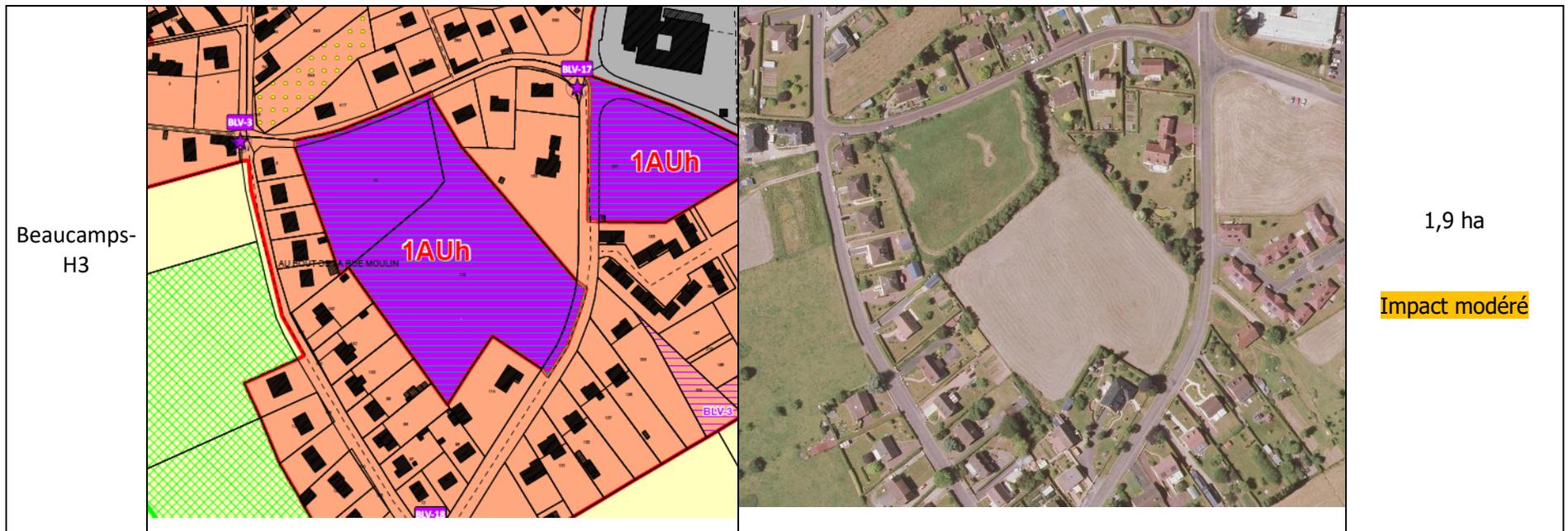


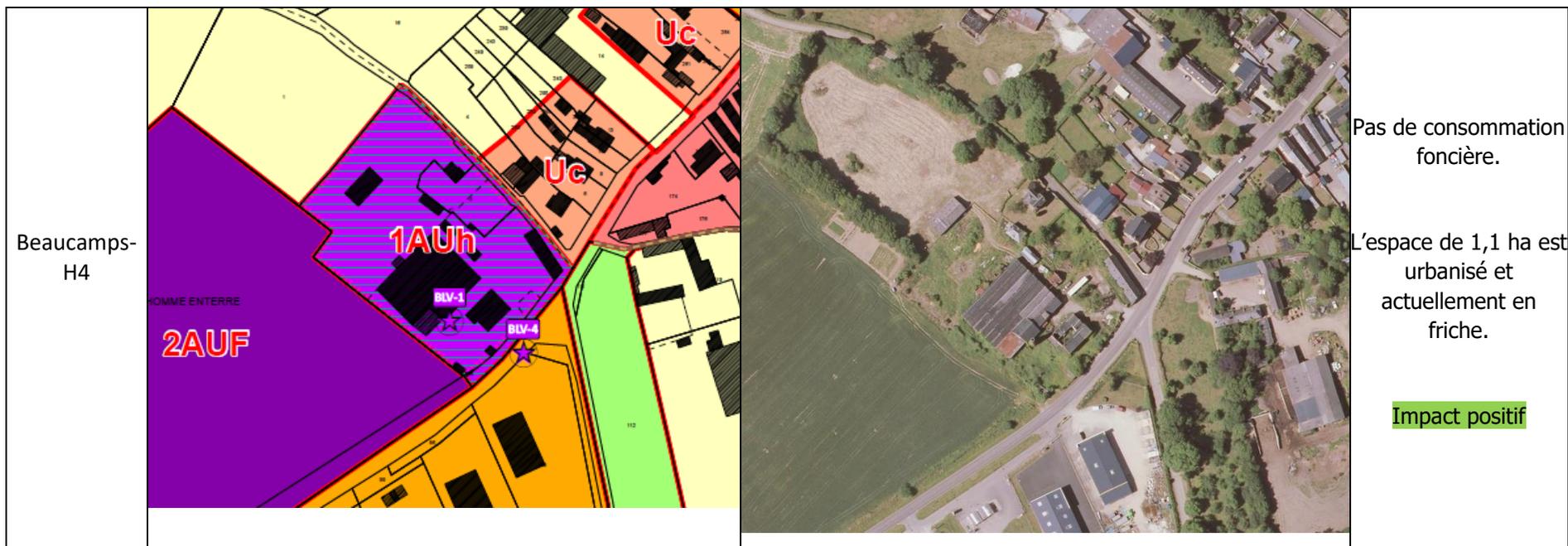




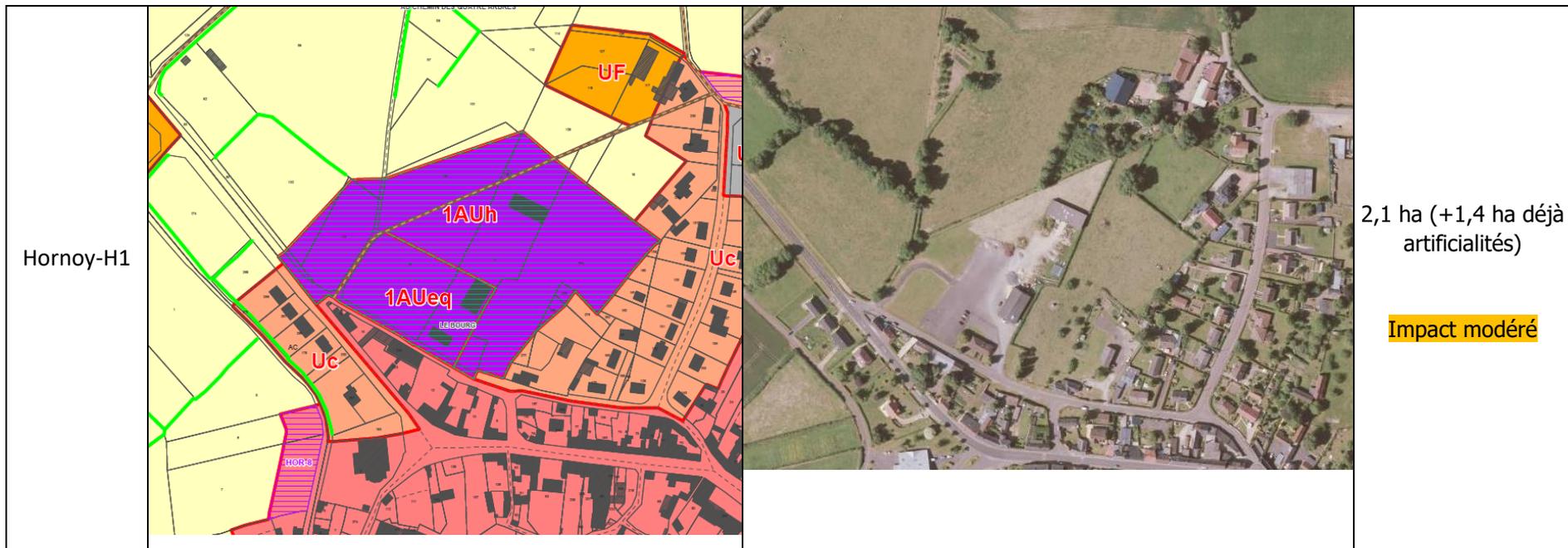
Airaines-H5			<p>Pas de consommation foncière.</p> <p>L'espace de 5,2 ha est urbanisé et actuellement en friche.</p> <p>Impact positif</p>
-------------	--	---	---

<p>Beaucamps- H1</p>			<p>0,6 ha</p> <p>Impact faible (à long terme)</p>
<p>Beaucamps- H2</p>			<p>0,6 ha</p> <p>Impact faible</p>



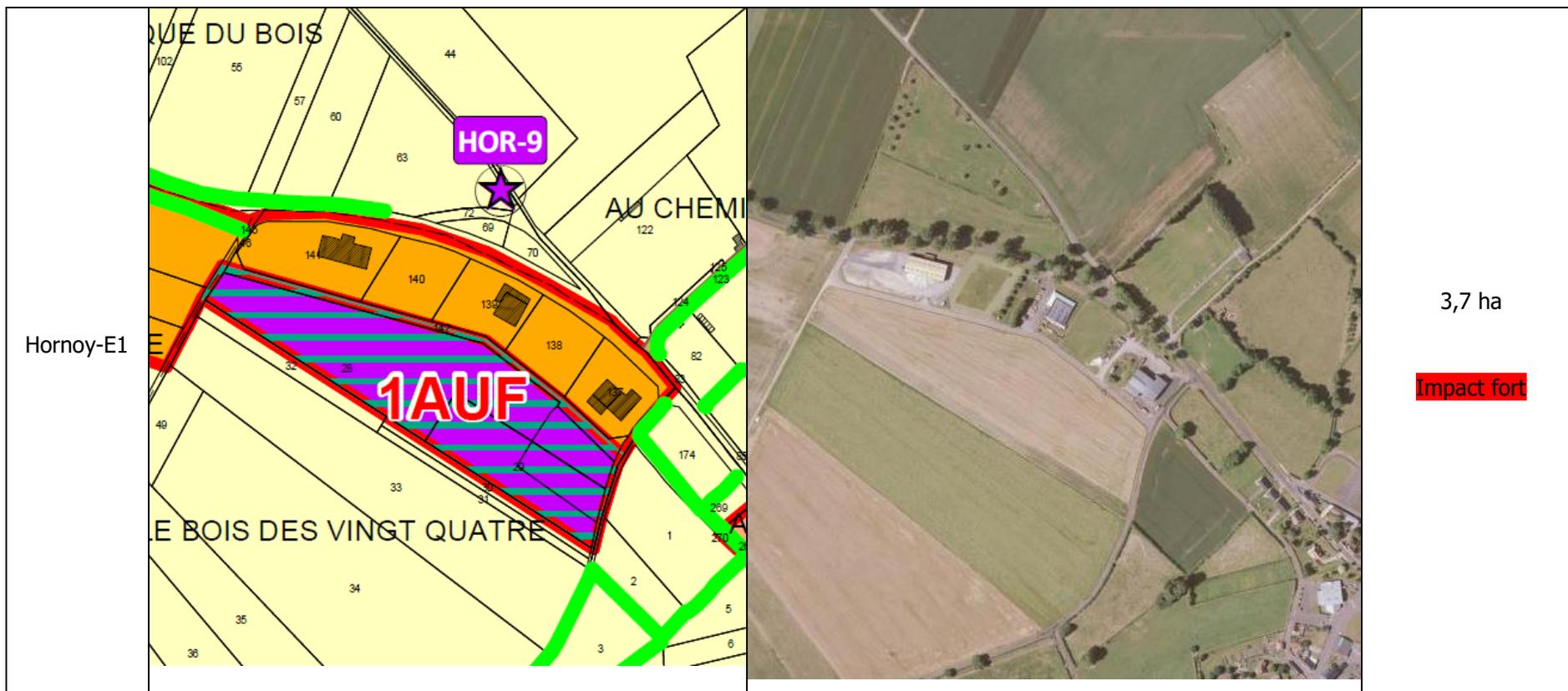


<p>Beaucamps- H5</p>			<p>1 ha</p> <p>Impact faible (à long terme)</p>
<p>Beaucamps- E1</p>			<p>5,3 ha</p> <p>Impact fort (mais à long terme)</p>

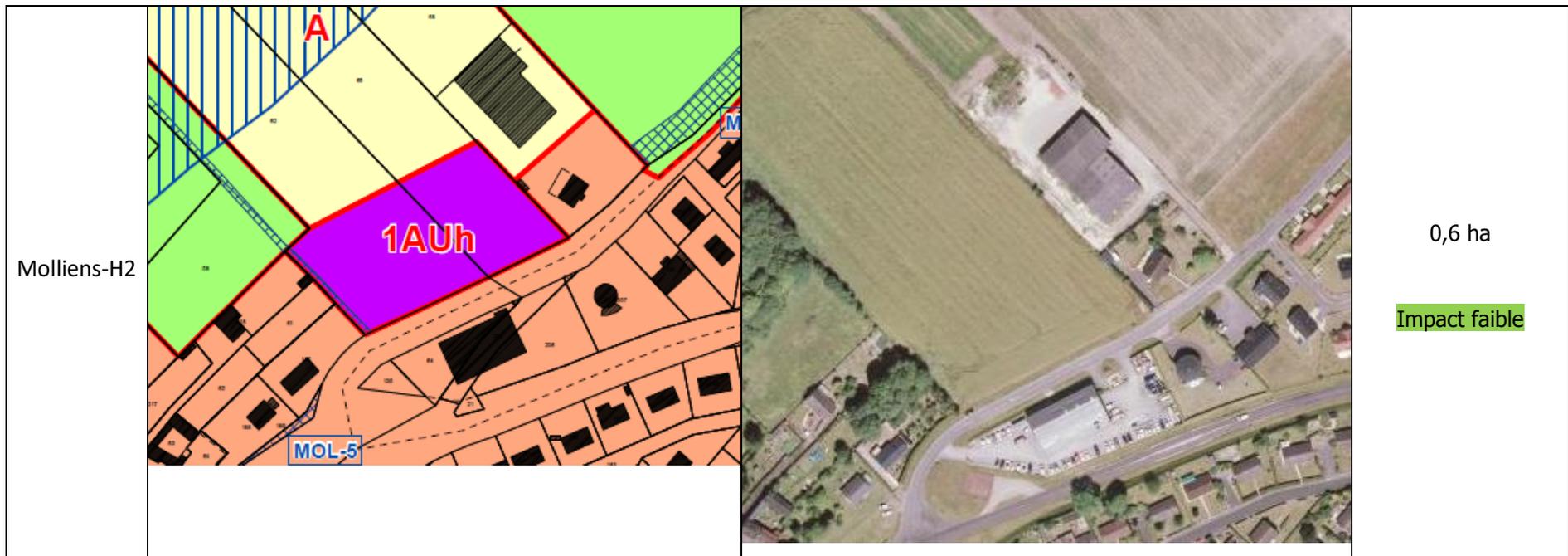


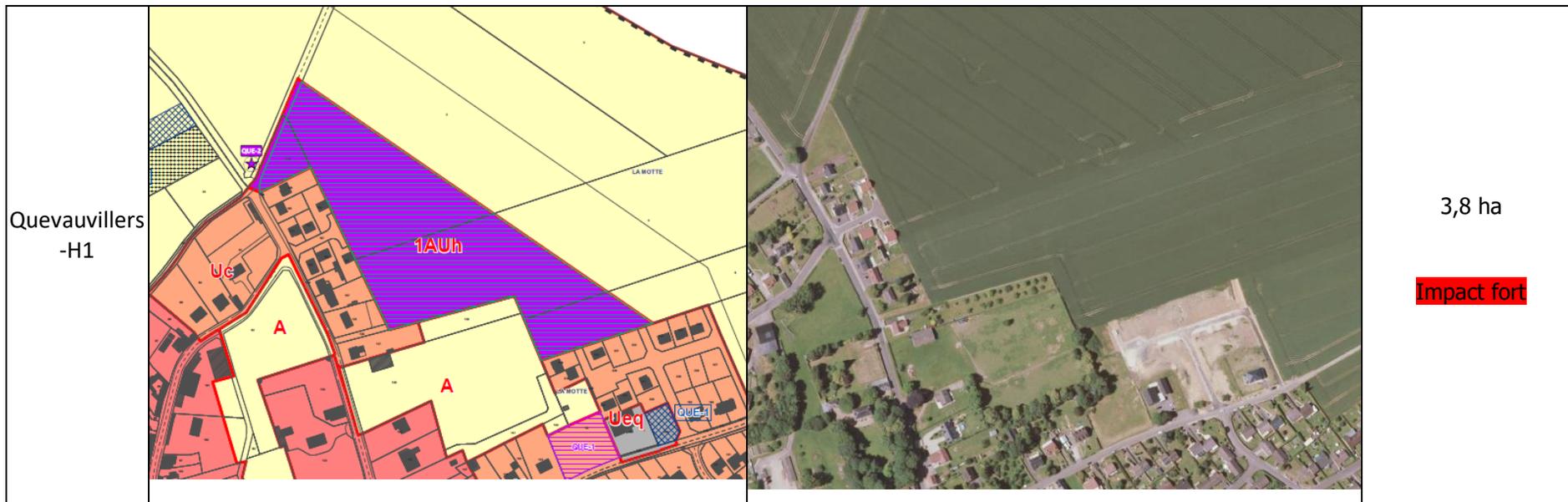




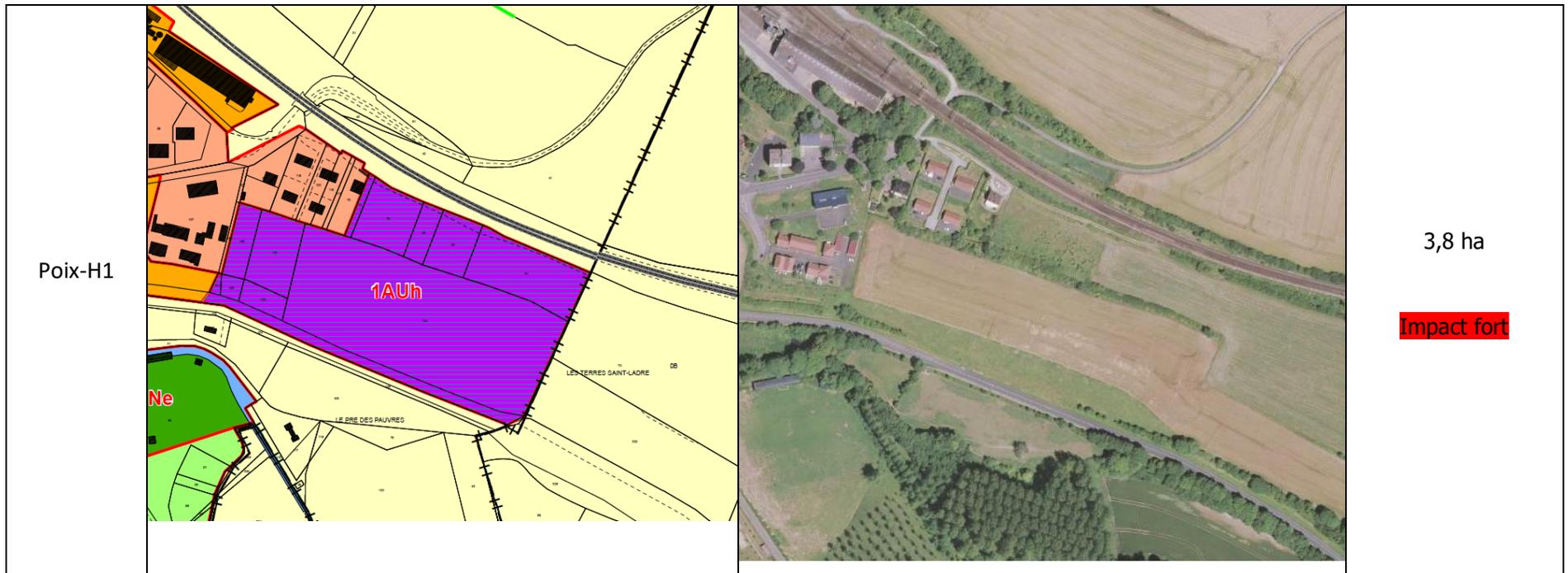




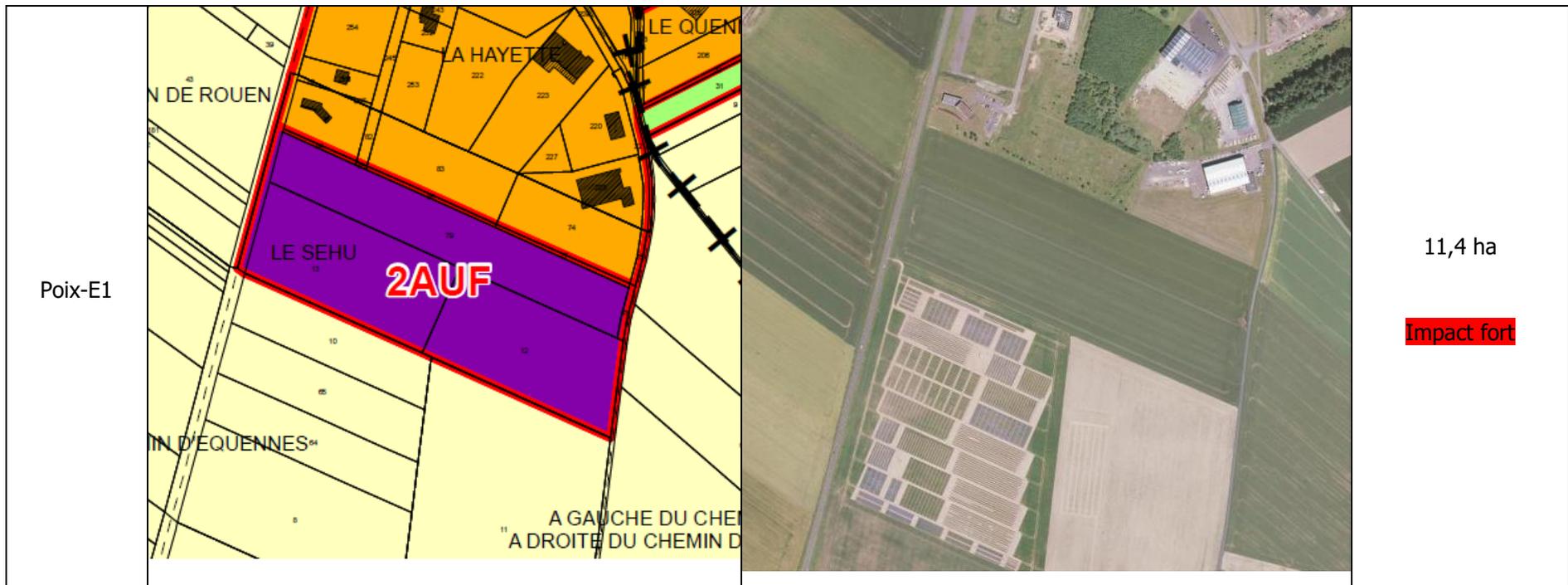


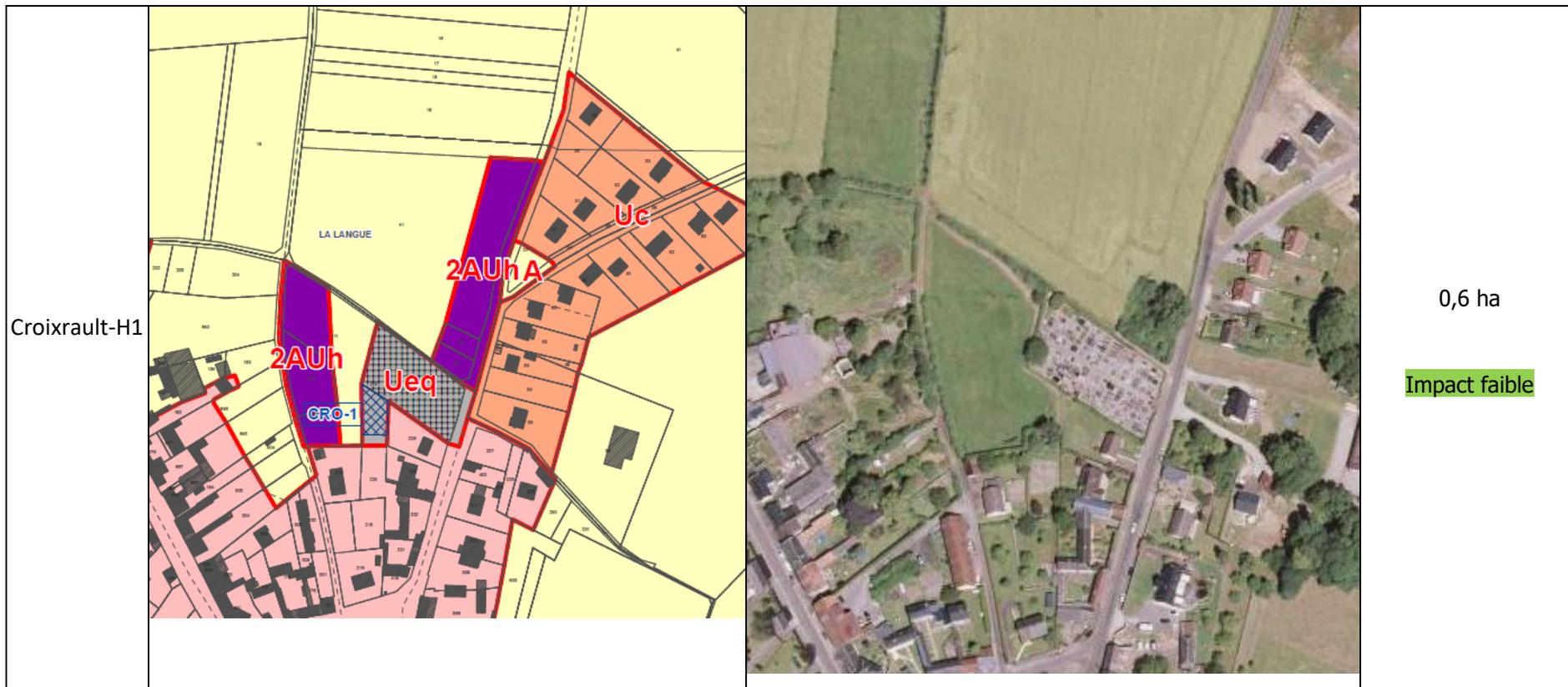


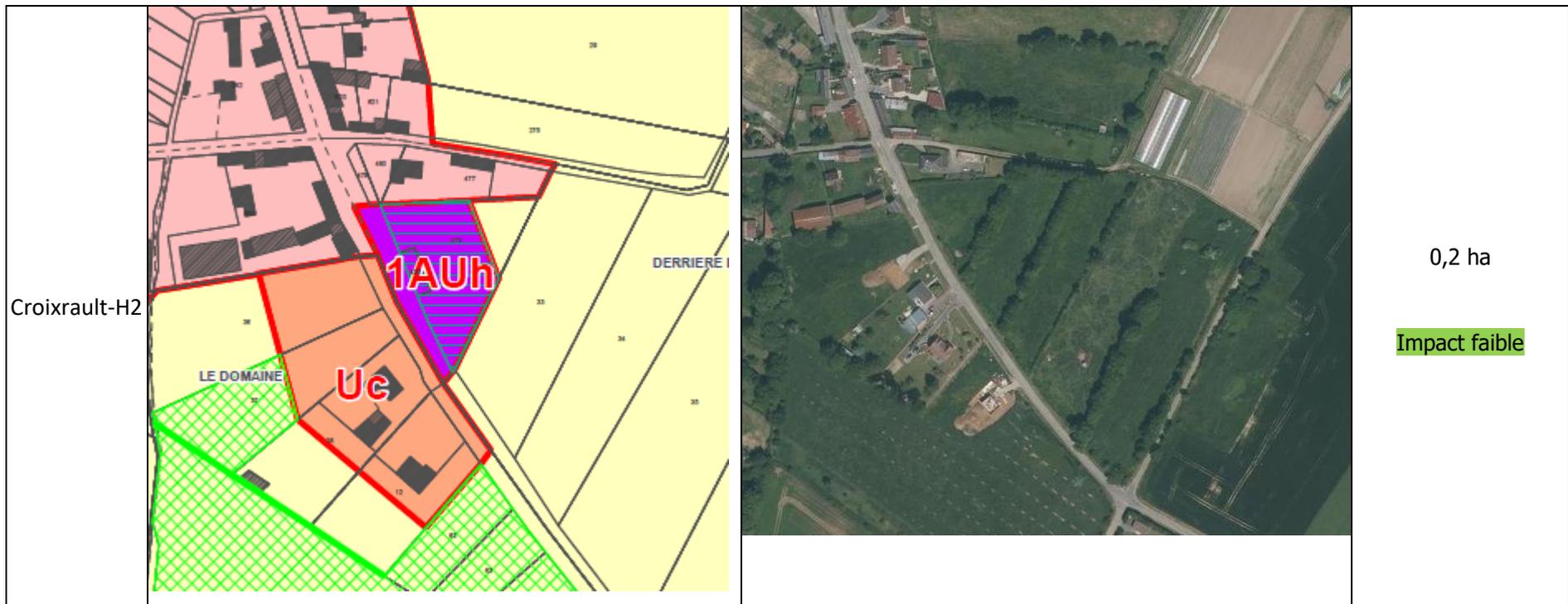




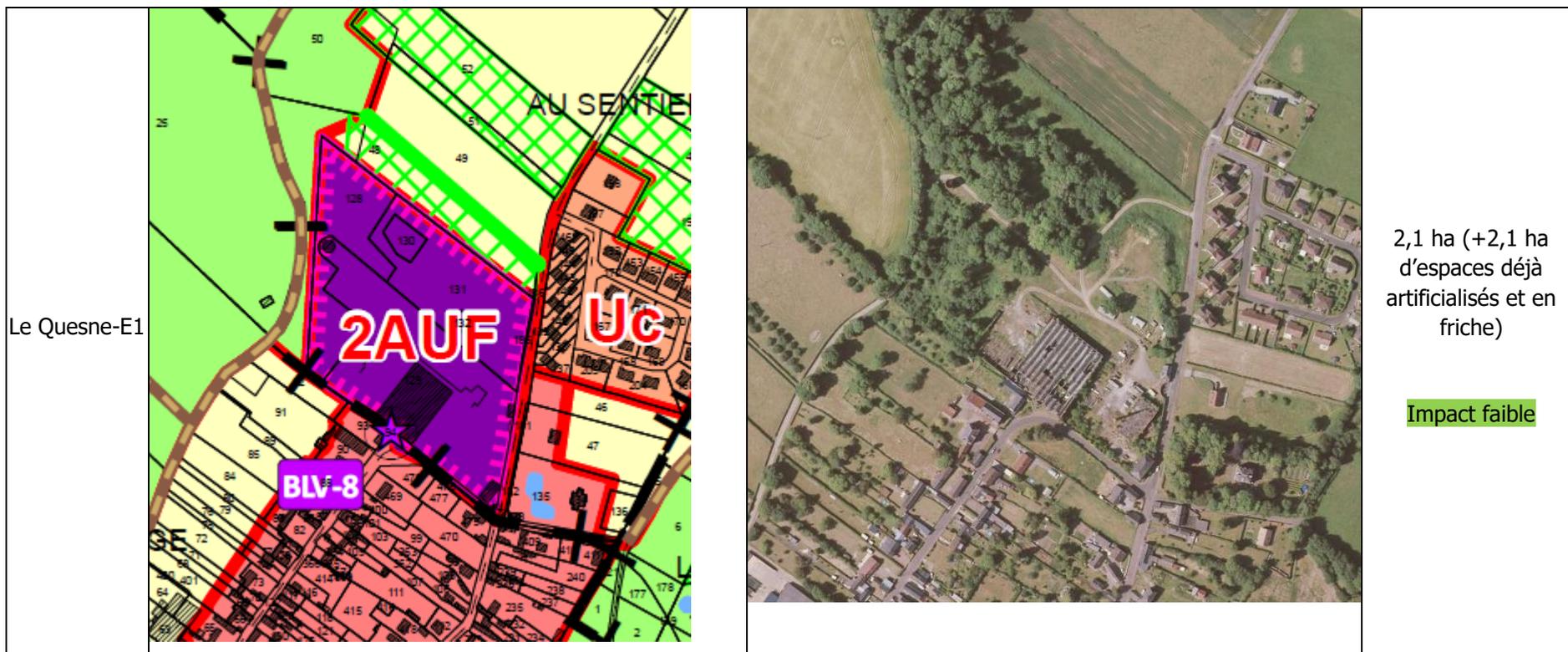












Les zones AU représentent donc potentiellement 185,1 ha de foncier qui se répartissent de la manière suivante :

- Pour le volet habitat / équipements, 37,4 ha :
 - o 8,5 ha de renouvellement urbain à court terme
 - o 21,1 ha de consommation d'espace à court terme
 - o 8,5 ha de consommation d'espace à long terme
- Pour le volet économique (137,6 ha dont 113 pour la ZAC de la mine d'Or) :
 - o 2,1 ha de renouvellement urbain à court terme
 - o 89,7 ha de consommation d'espace à court terme
 - o 45,8 ha de consommation d'espace à long terme

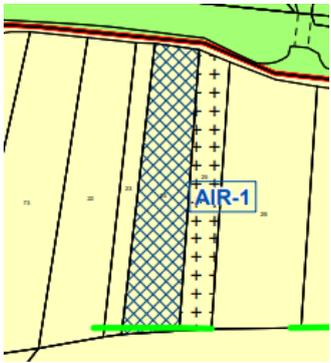
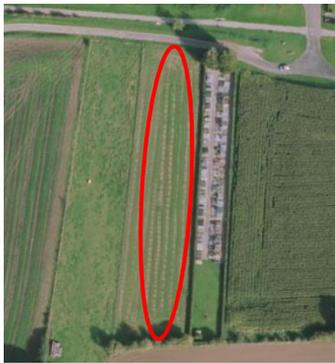
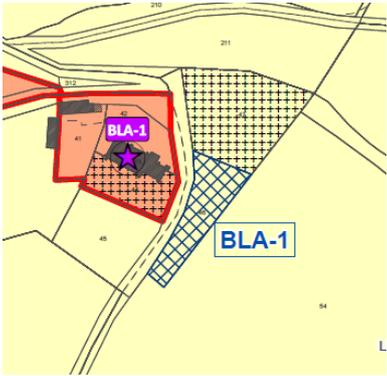
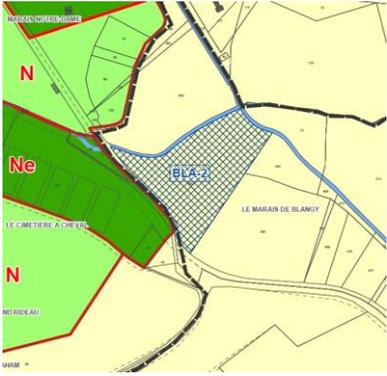
Sites de projet	superficie d'espace consommé à court terme	superficie d'espace consommé à long terme	superficie d'espace en friche / renouvellement urbain (en ha)	superficie totale (en ha)
	(en ha)	(en ha)	(en ha)	
Airaines-H1	2			2
Airaines-H2	0,9			0,9
Airaines-H3		1		1
Airaines-H4	1,5			1,5
Airaines-H5			5,2	5,2
Beaucamps-H1		0,6		0,6
Beaucamps-H2	0,6			0,6
Beaucamps-H3	1,9			1,9
Beaucamps-H4			1,1	1,1
Beaucamps-H5		1		1
Beaucamps-E1		5,3		5,3
Hornoy-H1	2,1		1,4	3,5
Hornoy-H2		1,4		1,4
Hornoy-H3	0,4			0,4
Hornoy-E1	3,7			3,7
Molliens-H1	2,5	0,4	0,8	3,7
Molliens-H2	0,6			0,6
Quevauvillers-H1	3,8			3,8
Quevauvillers-H2	0,6			0,6
Poix-H1	3,8			3,8
Poix-H2		2,8		2,8
Poix-E1		11,4		11,4
Croixrault-H1		0,6		0,6
Croixrault-H2	0,2			0,2
Zone de la Mine d'Or	86	27		113
Bussy-H1	0,4			0,4
Le Quesne-E1		2,1	2,1	4,2
TOTAL	111	53,6	10,6	175,2
<i>Dont pour le volet habitat - équipements</i>	<i>21,1</i>	<i>7,8</i>	<i>8,5</i>	<i>37,4</i>
<i>Dont pour le volet économique</i>	<i>89,7</i>	<i>45,8</i>	<i>2,1</i>	<i>137,6</i>

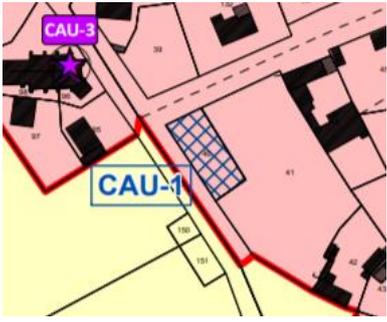
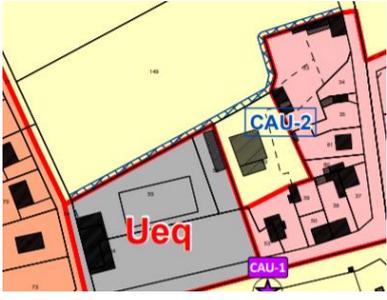
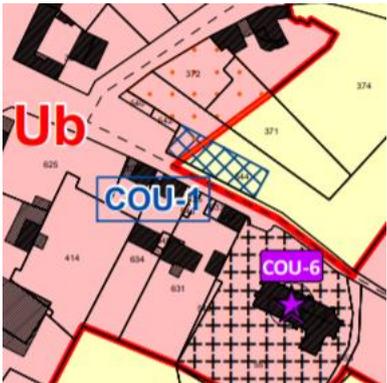
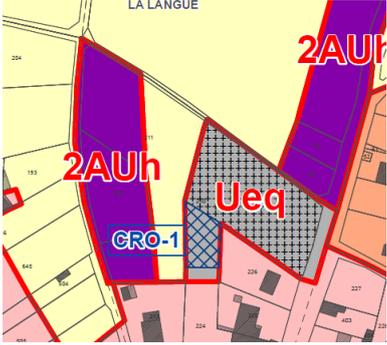
Il convient de noter que les 113 ha de foncier de la ZAC de la Mine d'Or découlent d'un projet de long terme démarré avant le PLUi. Ainsi, si l'urbanisation de la zone est effectivement prévue pour la période d'application du PLUi, il s'agit d'incidences engendrées par des décisions prises antérieurement à l'élaboration du PLUi et qu'il ne pouvait pas questionner.

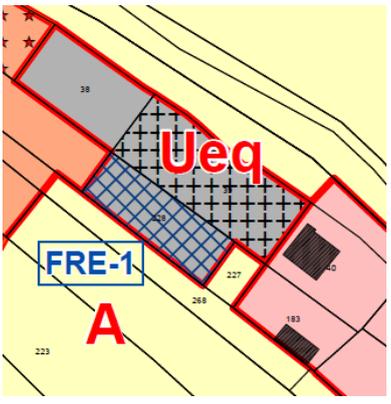
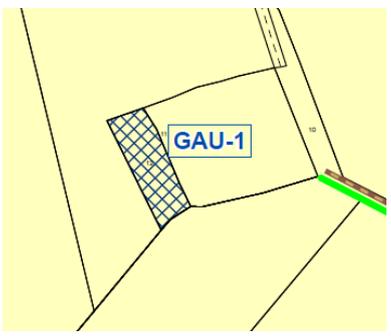
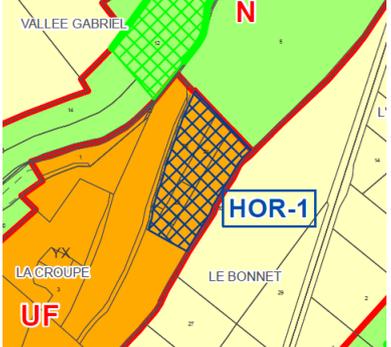
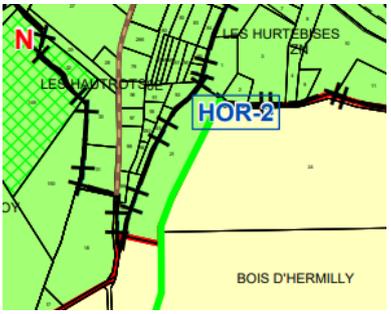
Ainsi, ce sont 62 hectares de foncier sur lesquels le PLUi planifie des projets dont 37,4 hectares pour le volet habitat et équipements et 24,6 pour le volet économique.

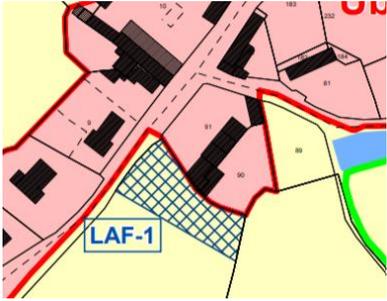
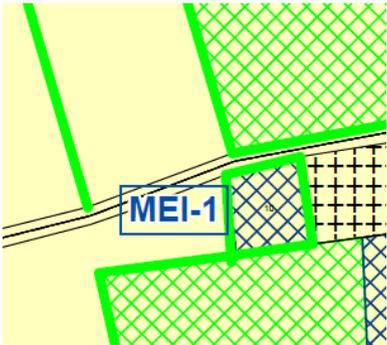
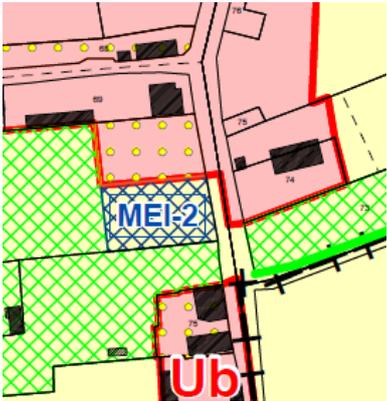
Outre la consommation foncière engendrée par les zones AU du PLU, plusieurs emplacements réservés sont situés sur des espaces non artificialisés à ce jour et portent donc des projets générateurs d'une consommation foncière.

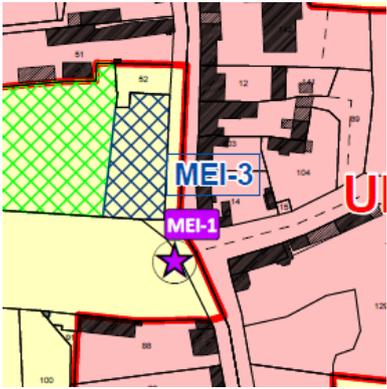
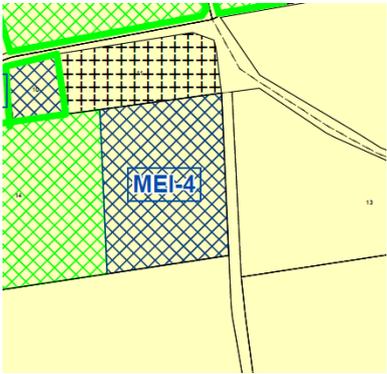
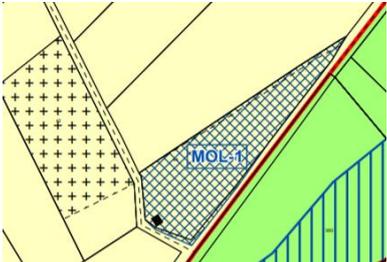
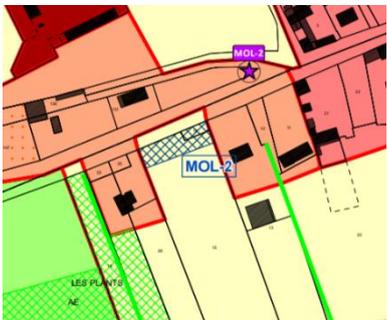
Ces emplacements réservés sont présentés ci-après :

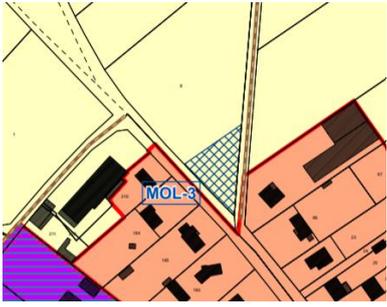
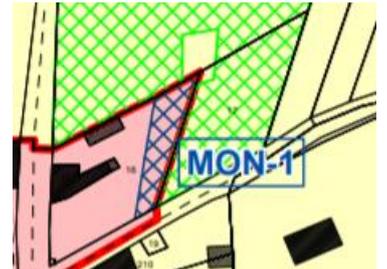
N°	Extrait de plan	Photographie	Commentaire
AIR-1			<p>Objet : Agrandissement du cimetière</p> <p>Superficie : 3132 m²</p> <p>Bénéficiaire : Commune</p>
BLA-1			<p>Objet : extension du cimetière</p> <p>Superficie : 822 m²</p> <p>Bénéficiaire : Commune</p>
BLA-2			<p>Objet : aménagement hydraulique</p> <p>Superficie : 6683 m²</p> <p>Bénéficiaire : Commune</p>

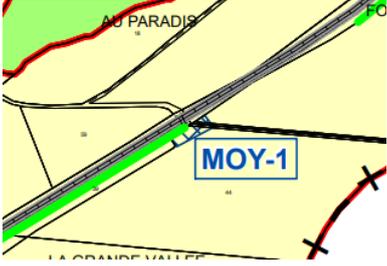
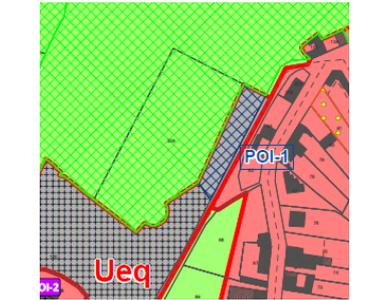
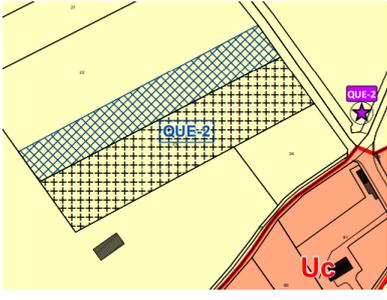
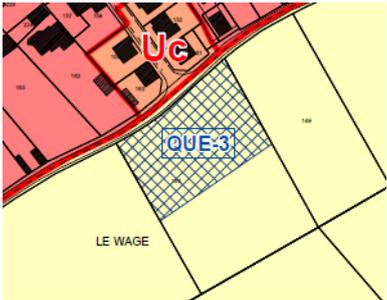
N°	Extrait de plan	Photographie	Commentaire
CAU-1			<p>Objet : Aménagement d'un stationnement Superficie : 409 m² Bénéficiaire : Commune</p>
CAU-2			<p>Objet : Création d'un cheminement piétonnier Superficie : 541 m² Bénéficiaire : Commune</p>
COU-1			<p>Objet : Agrandissement du parking existant Superficie : 306 m² Bénéficiaire : Commune</p>
CRO-1			<p>Objet : Extension du cimetière Superficie : 414 m² Bénéficiaire : Commune</p>

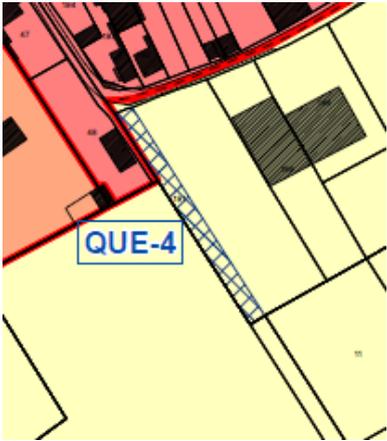
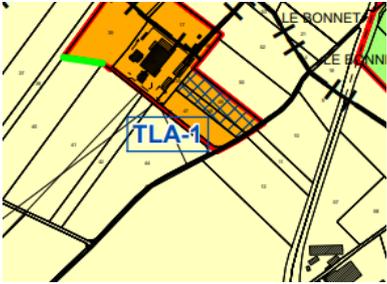
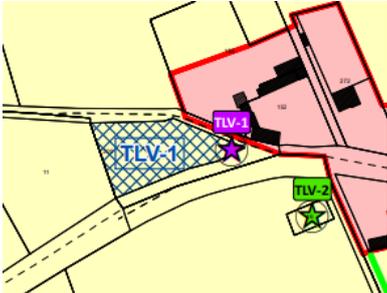
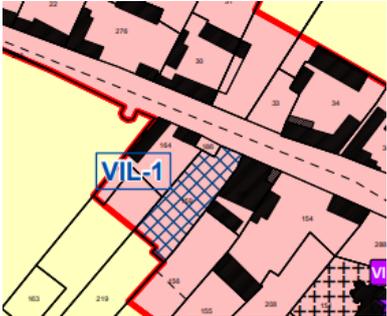
N°	Extrait de plan	Photographie	Commentaire
FRE-1			<p>Objet : Extension du cimetière Superficie : 795 m² Bénéficiaire : Commune</p>
GAU-1			<p>Objet : Extension du cimetière Superficie : 805 m² Bénéficiaire : Commune</p>
HOR-1			<p>Objet : Extension du centre de stockage des déchets Superficie : 29794 m² Bénéficiaire : TRINOVAL</p>
HOR-2			<p>Objet : Chemin pédestre à créer Superficie : 2208 m² Bénéficiaire : COMMUNE</p>

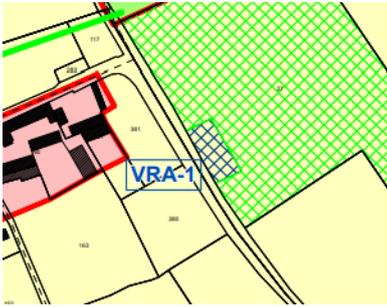
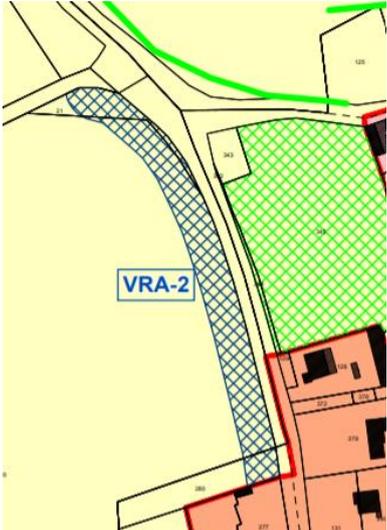
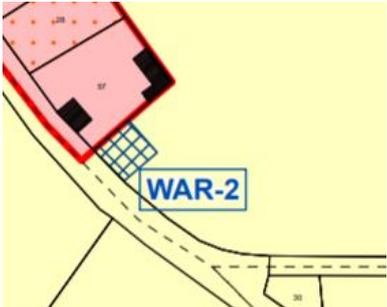
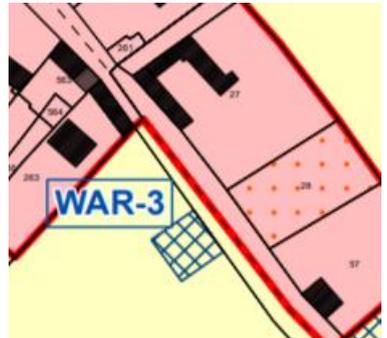
N°	Extrait de plan	Photographie	Commentaire
HOR-3			<p>Objet : Aire de stationnement Superficie : 1100 m² Bénéficiaire : COMMUNE</p>
LAF-1			<p>Objet : Parking pour la salle communale Superficie : 1147 m² Bénéficiaire : COMMUNE</p>
MEI-1			<p>Objet : Création d'une aire de stationnement Superficie : 549 m² Bénéficiaire : COMMUNE</p>
MEI-2			<p>Objet : Aménagement hydraulique Superficie : 766 m² Bénéficiaire : COMMUNE</p>

N°	Extrait de plan	Photographie	Commentaire
MEI-3			<p>Objet : Aménagement hydraulique Superficie : 778 m² Bénéficiaire : COMMUNE</p>
MEI-4			<p>Objet : Aménagement hydraulique Superficie : 3590 m² Bénéficiaire : COMMUNE</p>
MOL-1			<p>Objet : Future station d'épuration Superficie : 4519 m² Bénéficiaire : COMMUNE</p>
MOL-2			<p>Objet : Gestion des eaux pluviales Superficie : 694 m² Bénéficiaire : COMMUNE</p>

N°	Extrait de plan	Photographie	Commentaire
MOL-3			<p>Objet : Création d'un bassin de rétention d'eaux pluviales</p> <p>Superficie : 948 m²</p> <p>Bénéficiaire : COMMUNE</p>
MOL-6			<p>Objet : Création d'une voie douce et de stationnement</p> <p>Superficie : 1166 m²</p> <p>Bénéficiaire : COMMUNE</p>
MOL-7			<p>Objet : Recréer le tour de ville</p> <p>Superficie : 1156 m²</p> <p>Bénéficiaire : COMMUNE</p>
MOL-8			<p>Objet : Cheminement doux</p> <p>Superficie : 1088 m²</p> <p>Bénéficiaire : COMMUNE</p>
MON-1			<p>Objet : Ouvrage hydraulique</p> <p>Superficie : 311 m²</p> <p>Bénéficiaire : COMMUNE</p>

N°	Extrait de plan	Photographie	Commentaire
MON-2			<p>Objet : Ouvrage hydraulique Superficie : 1897 m² Bénéficiaire : COMMUNE</p>
MOY-1			<p>Objet : Aménagement de l'accès au pont Superficie : 1707 m² Bénéficiaire : COMMUNE</p>
POI-1			<p>Objet : Extension du cimetière Superficie : 840 m² Bénéficiaire : COMMUNE</p>
QUE-2			<p>Objet : Extension du cimetière Superficie : 4188 m² Bénéficiaire : COMMUNE</p>
QUE-3			<p>Objet : Ouvrage hydraulique Superficie : 2820 m² Bénéficiaire : COMMUNE</p>

N°	Extrait de plan	Photographie	Commentaire
QUE-4			<p>Objet : Création d'un chemin</p> <p>Superficie : 478 m²</p> <p>Bénéficiaire : COMMUNE</p>
TLA-1			<p>Objet : Extension de la déchetterie</p> <p>Superficie : 9408 m²</p> <p>Bénéficiaire : TRINOVAL</p>
TLV-1			<p>Objet : Ouvrage de rétention des eaux pluviales</p> <p>Superficie : 1376 m²</p> <p>Bénéficiaire : COMMUNE</p>
VIL-1			<p>Objet : Stationnement à créer de la salle communale</p> <p>Superficie : 746 m²</p> <p>Bénéficiaire : COMMUNE</p>

N°	Extrait de plan	Photographie	Commentaire
VRA-1			<p>Objet : Ouvrage hydraulique Superficie : 368 m² Bénéficiaire : COMMUNE</p>
VRA-2			<p>Objet : Création d'une noue et d'un bassin de rétention des eaux pluviales Superficie : 3075 m² Bénéficiaire : COMMUNE</p>
WAR-2			<p>Objet : Réserve de 120m³ Superficie : 230 m² Bénéficiaire : COMMUNE</p>
WAR-3			<p>Objet : Réserve de 120m³ Superficie : 225 m² Bénéficiaire : COMMUNE</p>

L'ensemble de ces emplacements réservés représente environ 9,1 ha.

N°	Objet de l'emplacement	Surface (en m ²)
AIR-1	Agrandissement du cimetière	3132
BLA-1	Extension du cimetière	822
BLA-2	Aménagement hydraulique	6683
CAU-1	Aménagement d'un stationnement	409
CAU-2	Création d'un chemin piétonnier	541
COU-1	Agrandissement du parking existant	306
CRO-1	Extension du cimetière	414
FRE-1	Extension du cimetière	795
GAU-1	Extension du cimetière	805
HOR-1	Extension du centre de stockage des déchets	29794
HOR-2	Chemin pédestre à créer	2208
HOR-3	Aire de stationnement	1100
LAF-1	Parking pour la salle communale	1147
MEI-1	Création d'une aire de stationnement	549
MEI-2	Aménagement hydraulique	766
MEI-3	Aménagement hydraulique	778
MEI-4	Aménagement hydraulique	3590
MOL-1	Future station d'épuration	4519
MOL-2	Gestion des eaux pluviales	694
MOL-3	Création d'un bassin de rétention d'eau pluviale	948
MOL-6	Création d'une voie douce et de stationnement	1166
MOL-7	Recréer le tour de ville	1156
MOL-8	Cheminement doux	1088
MON-1	Ouvrage hydraulique	311
MON-2	Ouvrage hydraulique	1897
MOY-1	Aménagement l'accès au pont	1707
POI-1	Extension du cimetière	840
QUE-2	Extension du cimetière	4188
QUE-3	Ouvrage hydraulique	2820
QUE-4	Création d'un chemin	478
TLA-1	Extension de la déchetterie	9408
TLV-1	Ouvrage de rétention des eaux pluviales	1376
VIL-1	Stationnement à côté de la salle communale	746
VRA-1	Ouvrage hydraulique	368
VRA-2	Création d'une noue et d'un bassin de rétention des eaux pluviales	3075
WAR-2	Réserve de 120m ³	230
WAR-3	Réserve de 120m ³	225
TOTAL DE LA CONSOMMATION ENGENDREES PAR LES EMBLACEMENTS RESERVES (en ha)		9,11

Au final, la consommation foncière permise par les zones à urbaniser et emplacements réservés du PLUi s'élève à 184,31 ha.

Il convient de noter, comme indiqué précédemment, qu'une partie de cette consommation découle de projets antérieurs à l'élaboration du PLUi, en particulier la ZAC de la Mine d'Or qui représente 113 ha d'urbanisation potentielle.

Pour rappel, entre 2002 et 2015, le territoire s'est fortement urbanisé avec un total de 452 hectares consommés. Ce développement, est dû d'abord à la construction d'infrastructures (+ 245 ha) essentiellement la construction de l'A29, puis au développement de l'habitat (+ 122 ha), puis au développement de l'économie et des équipements (+ 85 ha). La construction de l'A29 est un événement ponctuel qui ne se répétera pas sur la durée d'application du PLUi. Il ne doit donc pas être considéré dans l'analyse de comparaison de l'évolution de la consommation d'espace.

Entre 2002 et 2015, la consommation moyenne annuelle était donc de 9,3 hectares pour l'habitat et de 6,5 pour l'économie soit de 15,8 hectares par an.

Entre 2018 et 2032 le PLUi prévoit une consommation totale de 37,4 hectares pour le volet habitat et équipements (soit 2,7 hectares par an) et de 137,6 (dont 113 pour la ZAC de la Mise d'Or déjà prévue avant le PLUi) (soit 9,8 hectares par an) ce qui représente une consommation totale moyenne annuelle de 12,5 hectares par an).

Si l'on retire la ZAC de la mine d'Or de cette réflexion (puisqu'il s'agit d'un projet très largement antérieur du PLUi et dont l'envergure dépasse le seul contexte du Sud-Ouest-Amiénois en rayonnant sur tout le Grand Amiénois) **on constate une consommation foncière moyenne annuelle de :**

- **2,7 hectares par an pour le volet habitat / équipements**
- **1,7 hectares par an pour le volet économique**
- **Soit une consommation annuelle moyenne totale de 4,3 hectares ce qui représente une division par 3 de la consommation d'espace par rapport à la période 2002 - 2015**

B. Mesures d'évitement, réduction, compensation

■ UNE PRODUCTION IMPORTANTE A L'INTERIEUR DES TISSUS BATIS

Sur le volet démographique et résidentiel, le projet a été construit de manière à ne mobiliser du foncier en extension que lorsque le potentiel dans les tissus déjà bâtis n'était pas suffisant pour atteindre les objectifs fixés.

Ainsi, sur les 1470 logements qu'il est nécessaire de produire (ventilés par groupes de communes), le diagnostic foncier a permis de déduire ce qui était déjà construit, ce qui pouvait être construit en dent creuse (par densification ou sur des espaces mobilisables), ou dans des opérations de renouvellement urbain. Un objectif de lutte contre la vacance a également été fixé. Le détail de ces calculs est présenté dans le tome 2 du rapport de présentation.

Après prise en compte du diagnostic foncier et de la réduction de la vacance, 470 logements environ (soit 33%) seront produits dans des opérations d'ensemble.

secteurs du PADD	besoin inscrit au PADD débattu par les élus			potentiel de logements en zone U		
	total	dont pôle	dont communes rurales	total	dont pôle	dont communes rurales
Airaines	250	160	90	165	57	108
Beaucamps-le-Vieux	240	100	140	152	37	115
Hornoy-le-Bourg	180	110	70	162	46	116
Poix-de-Picardie	430	230	200	335	119	217
Molliens-Dreuil / Quevauvillers	280	160	120	150	29	121
Gauville	90		90	91		91
TOTAL	1470	920	550	1055	287	768

■ DES OPERATIONS D'ENSEMBLE EN RENOUVELLEMENT URBAIN

Parmi les opérations d'ensemble prévues par le PLUi, certaines constituent des opérations de renouvellement urbain sur un total de 10,6 hectares.

Il s'agit :

- Du site Airaines-H5 qui permet de recycler le foncier du Pic Industrie sur 5,2 hectares
- Du site Beaucamps-H4 qui permet de recycler le foncier d'un ancien site industriel sur 1,1 hectare
- Du site Hornoy-H1 qui permet de recycler le foncier occupé par les ateliers municipaux sur 1,4 hectares
- Du site Molliens-H1 qui permet de recycler le foncier occupé par un ancien site Noriap et l'ancienne Gare sur 0,8 hectare
- Du site Le Quesne-E1 qui permet de recycler le foncier d'un ancien site industriel sur 2,1 hectares

A titre exceptionnel, une consommation foncière supplémentaire modérée a été prévue pour la seule commune rurale (comme qui n'est pas un pôle) dont le potentiel en dent creuse trop faible ne permettait pas d'envisager un maintien de la population : il s'agit de Bussy-lès-Poix avec une petite zone AU de 4000 m².

■ DES OBJECTIFS DE DENSITE POUR OPTIMISER LE FONCIER

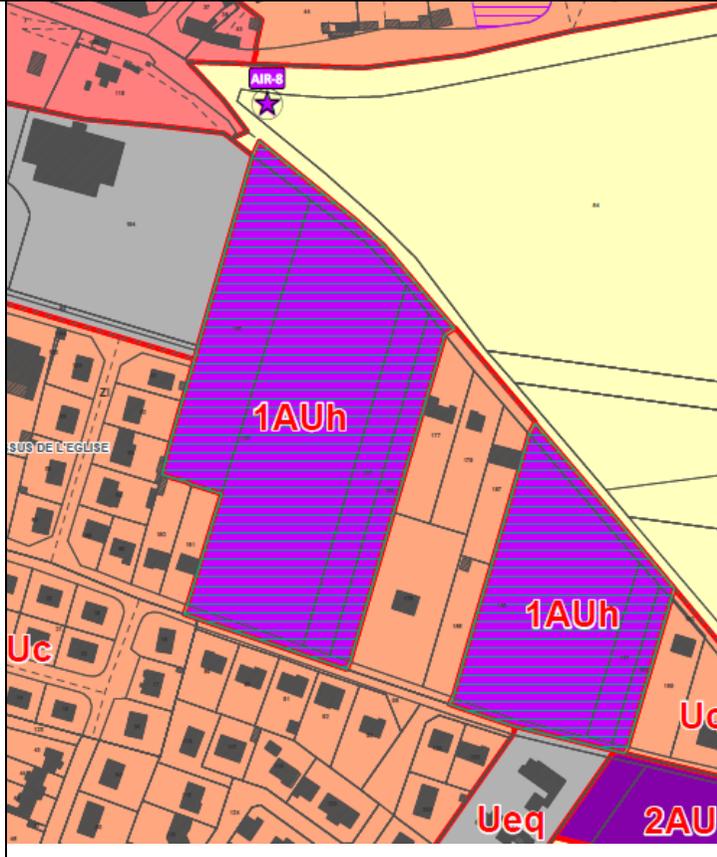
La maîtrise de la consommation foncière dans le cadre du PLUi passe également par un encadrement de la densité des constructions : pour chaque projet d'ensemble les OAP fixent un nombre minimum de logements à réaliser, tandis que les OAP de densité fixent un objectif minimal à atteindre pour les grandes dents creuses (à partir de 3 logements potentiels).

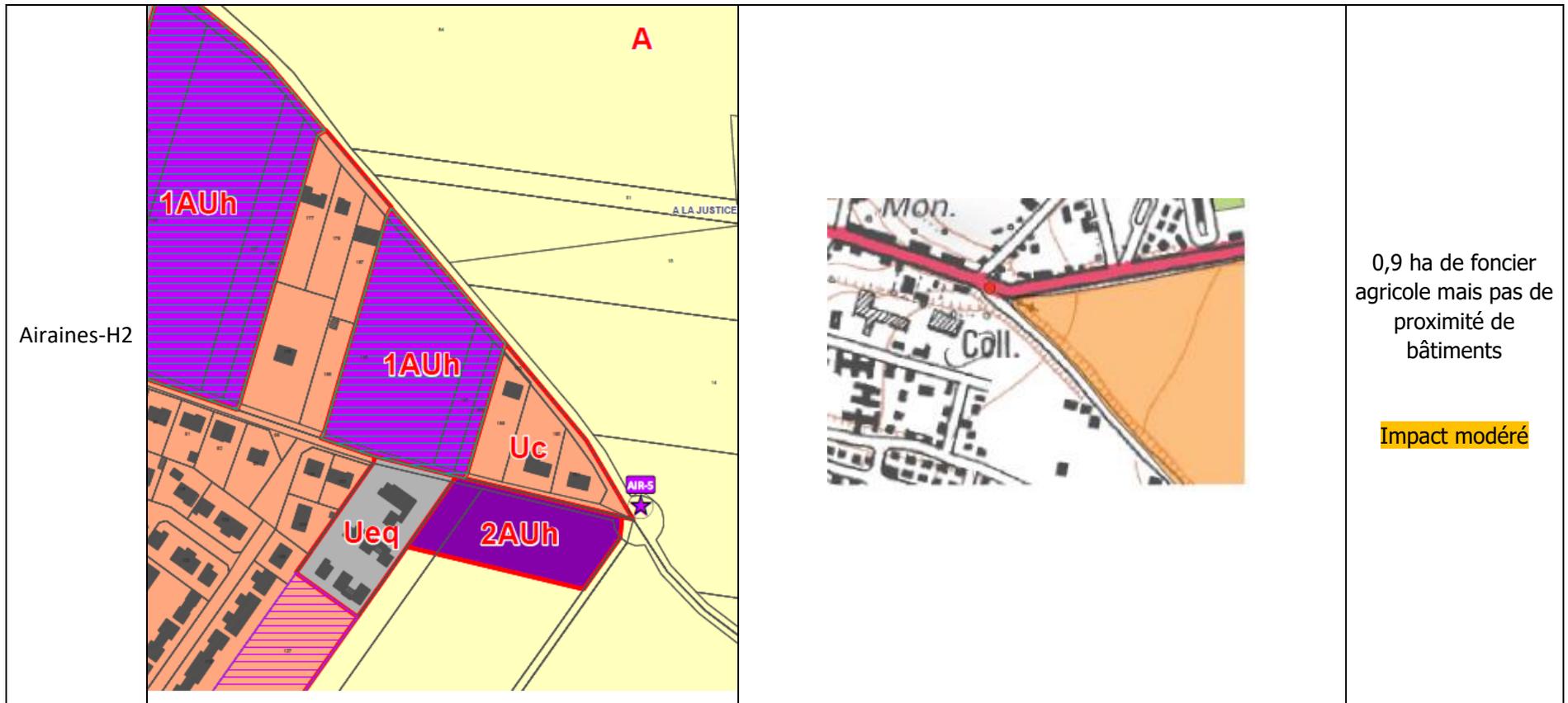
1.2. INCIDENCES ET MESURES CONCERNANT L'ACTIVITE AGRICOLE

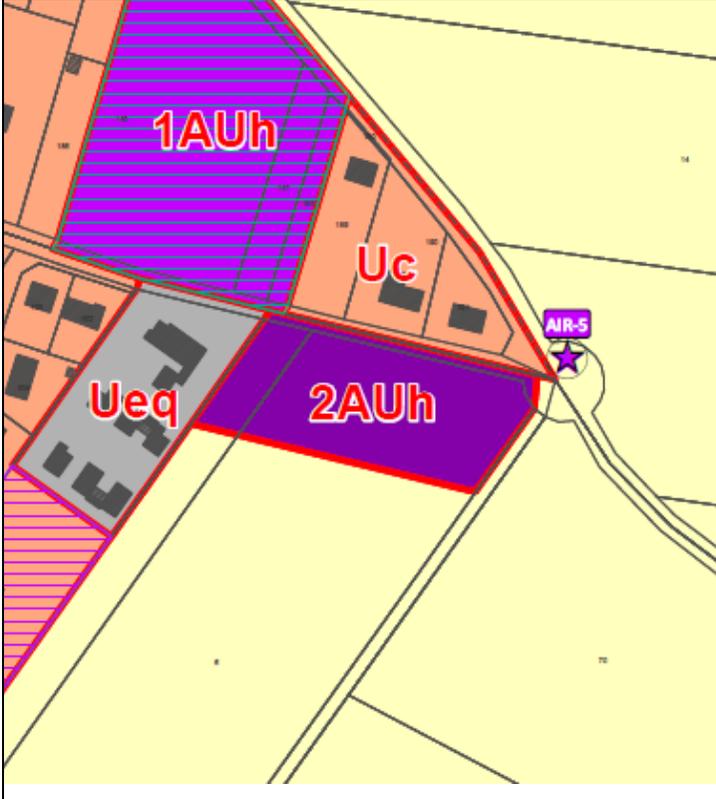
A. Incidences notables et prévisibles

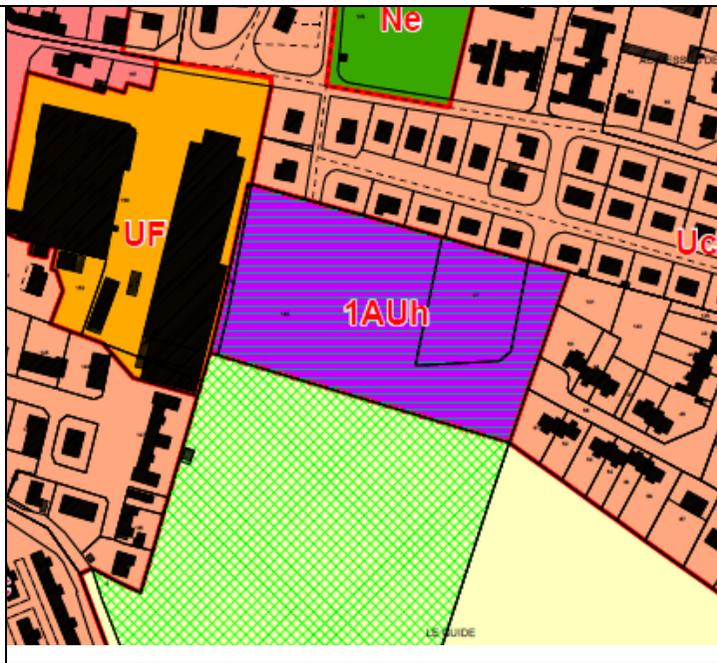
Ce paragraphe vise à analyser la gêne que pourrait représenter le projet pour l'activité agricole. Il s'agit principalement de la consommation de foncier agricole, et de la proximité entre les nouveaux développements urbains et les exploitations agricoles (en particulier lorsque ces dernières pratiquent l'élevage, et sont concernées par des périmètres de réciprocité).

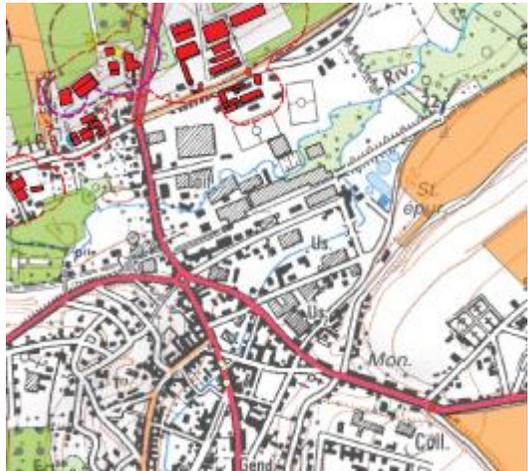
Le tableau suivant permet de comparer les zones à urbaniser et un extrait du diagnostic agricole. Cela permet d'observer si chaque site est concerné par un périmètre de réciprocité, et s'il induit une consommation de foncier agricole. L'appréciation de l'impact (faible, modéré, fort) repose sur ces deux éléments : une consommation de plus de 3 ha, la proximité d'un élevage, ou l'enclavement d'une exploitation constituent un impact fort. Une consommation de foncier agricole modérée (moins de 3 ha) de foncier agricole est considérée comme un impact modéré. Une absence de consommation de foncier agricole est considérée comme un impact faible.

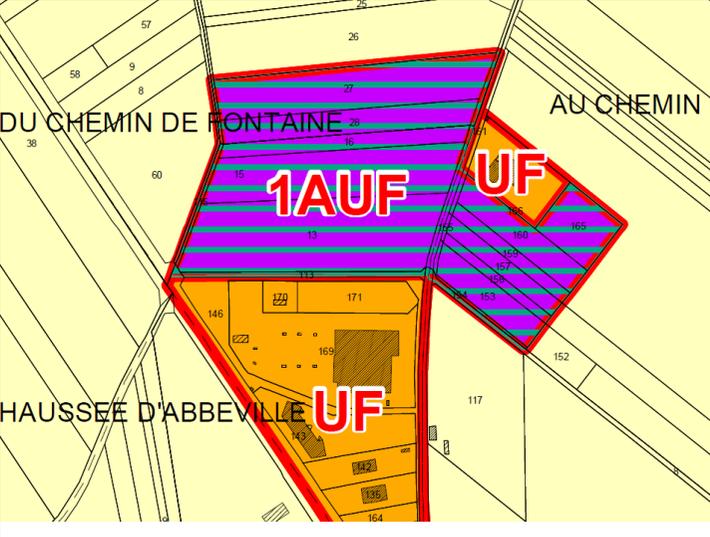
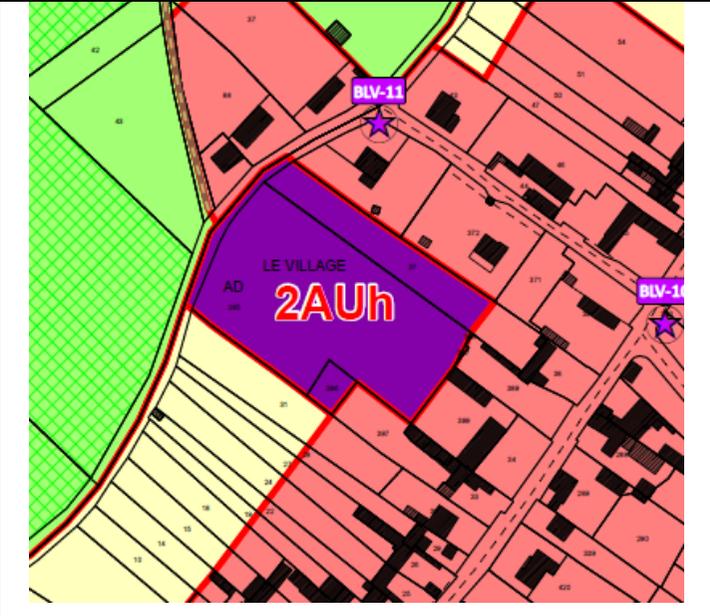
Commune et n° du site	Extrait du règlement graphique	Extrait du diagnostic agricole	Analyse de l'impact sur l'activité agricole
Airaines-H1			<p>2 ha de foncier agricole mais pas de proximité de bâtiments</p> <p>Impact modéré</p>



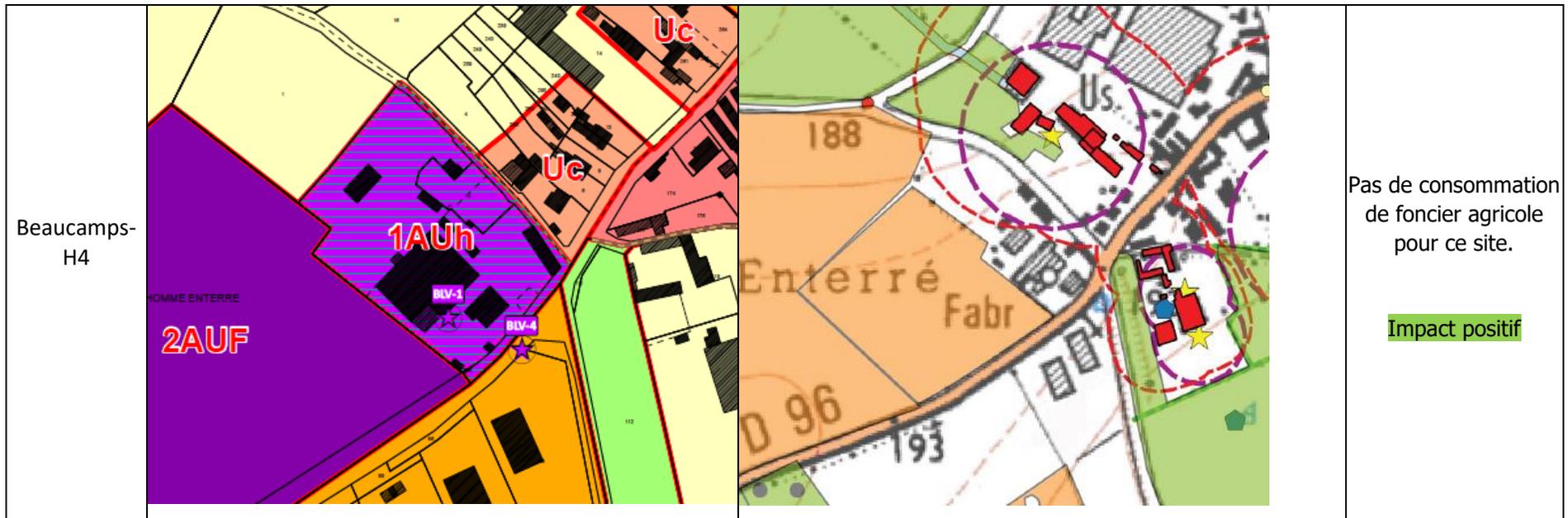
Airaines-H3		Pas de carte de synthèse du diagnostic agricole pour ce site	0,9 ha de foncier agricole mais pas de proximité de bâtiments Impact modéré
-------------	---	--	---

<p>Airaines-H4</p>		<p>Pas de carte de synthèse du diagnostic agricole pour ce site</p>	<p>1,5 ha de foncier agricole mais pas de proximité de bâtiments</p> <p>Impact modéré</p>
--------------------	--	---	--

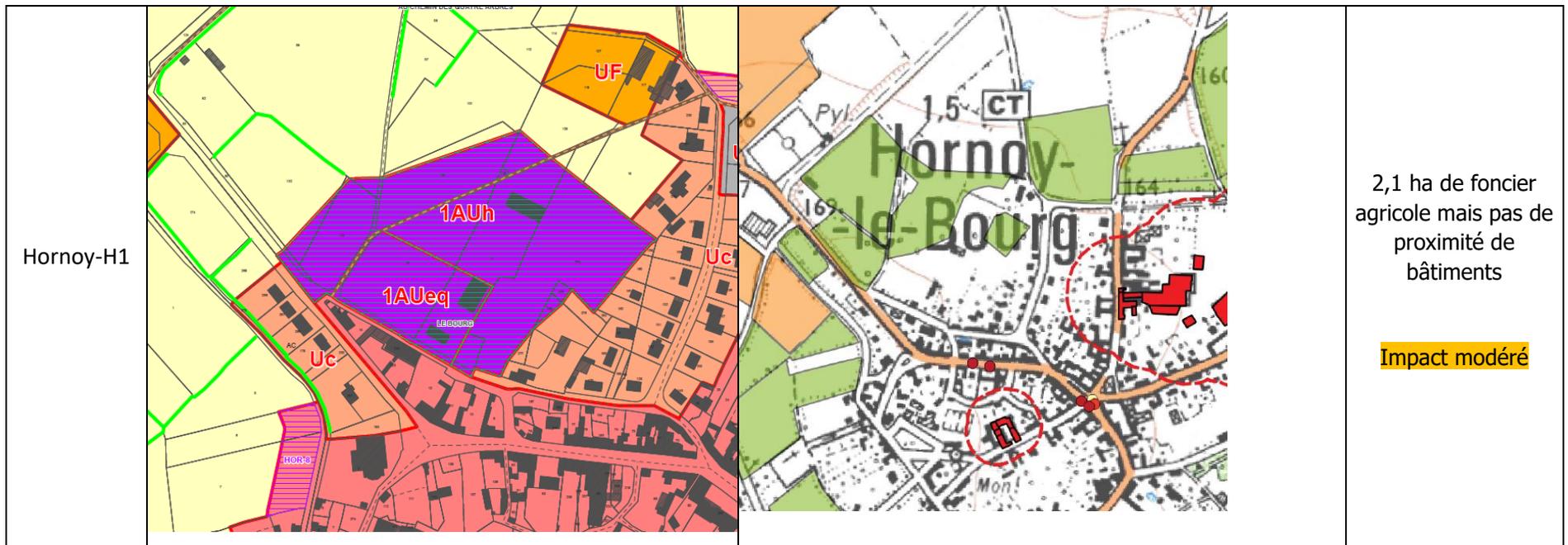
Airaines-H5			<p>Pas de consommation de foncier agricole pour ce site.</p> <p>Impact positif</p>
-------------	--	---	---

<p>Airaines-E1</p>	 <p>DU CHEMIN DE FONTAINE AU CHEMIN 1AUF UF HAUSSEE D'ABBEVILLE UF</p>	 <p>les Caumonts les T de Do</p>	<p>7,6 ha de foncier agricole mais pas de proximité de bâtiments</p> <p>Impact fort</p>
<p>Beaucamps-H1</p>	 <p>LE VILLAGE AD 2AUh BLV-11 BLV-1</p>	 <p>183</p>	<p>Pas de consommation de foncier agricole pour ce site.</p> <p>Impact positif</p>

<p>Beaucamps- H2</p>			<p>Pas de consommation de foncier agricole pour ce site.</p> <p>Impact positif</p>
<p>Beaucamps- H3</p>			<p>1,9 ha de foncier agricole mais pas de proximité de bâtiments</p> <p>Impact modéré</p>

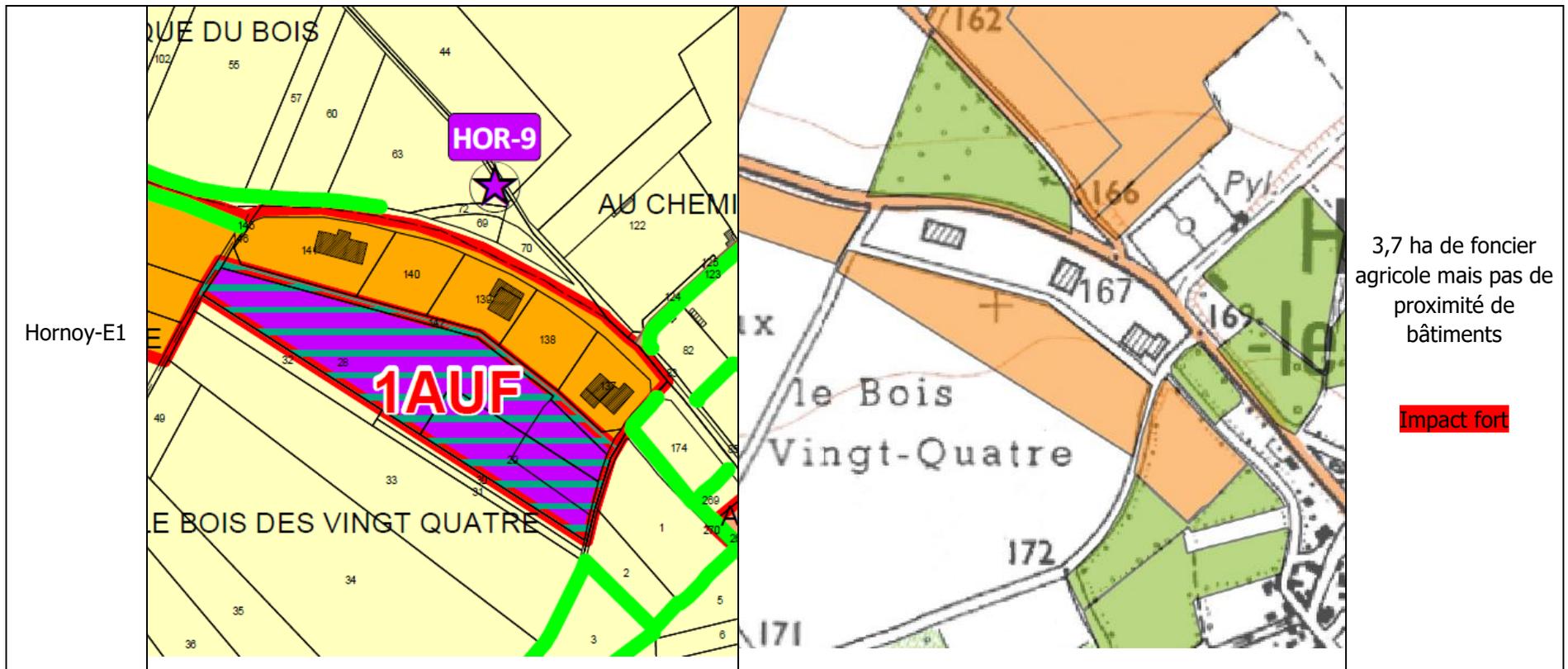


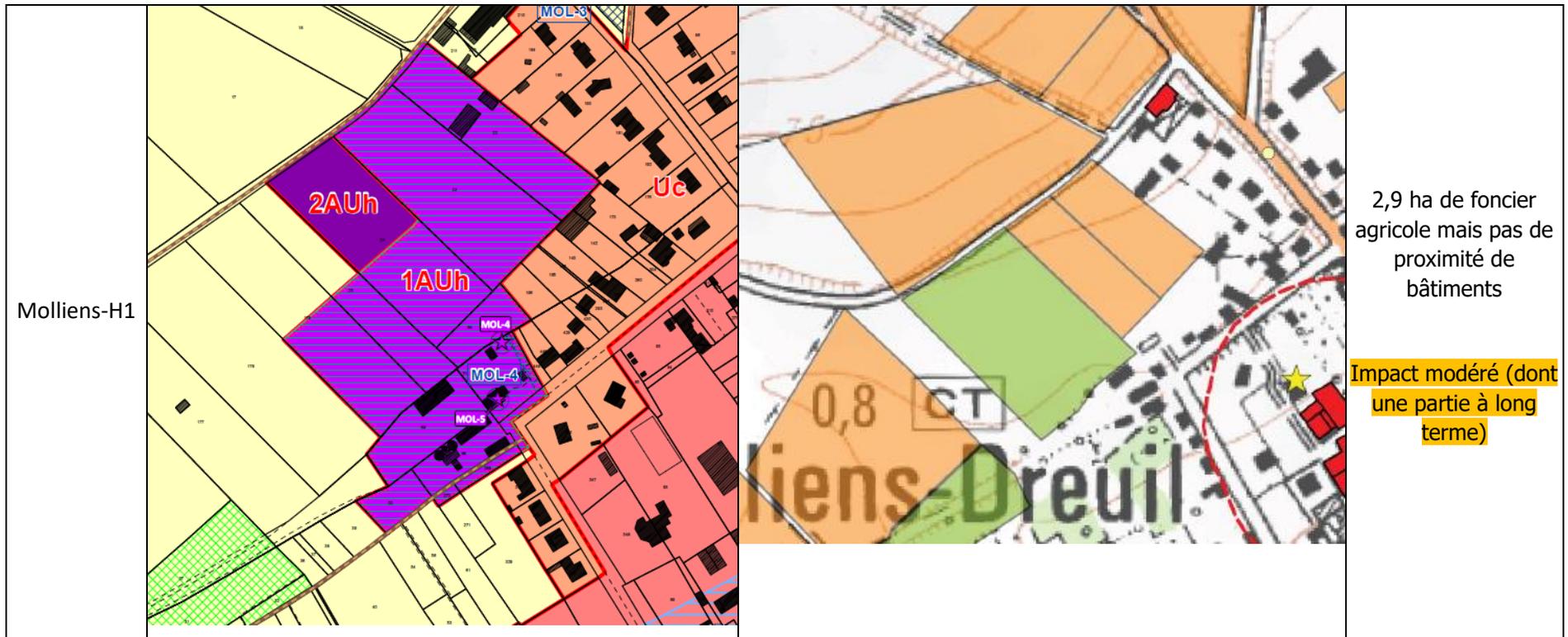
<p>Beaucamps- H5</p>			<p>1 ha de foncier agricole mais pas de proximité de bâtiments</p> <p>Impact modéré</p>
<p>Beaucamps- E1</p>			<p>5,3 ha de foncier agricole mais pas de proximité de bâtiments</p> <p>Impact fort (mais à long terme)</p>

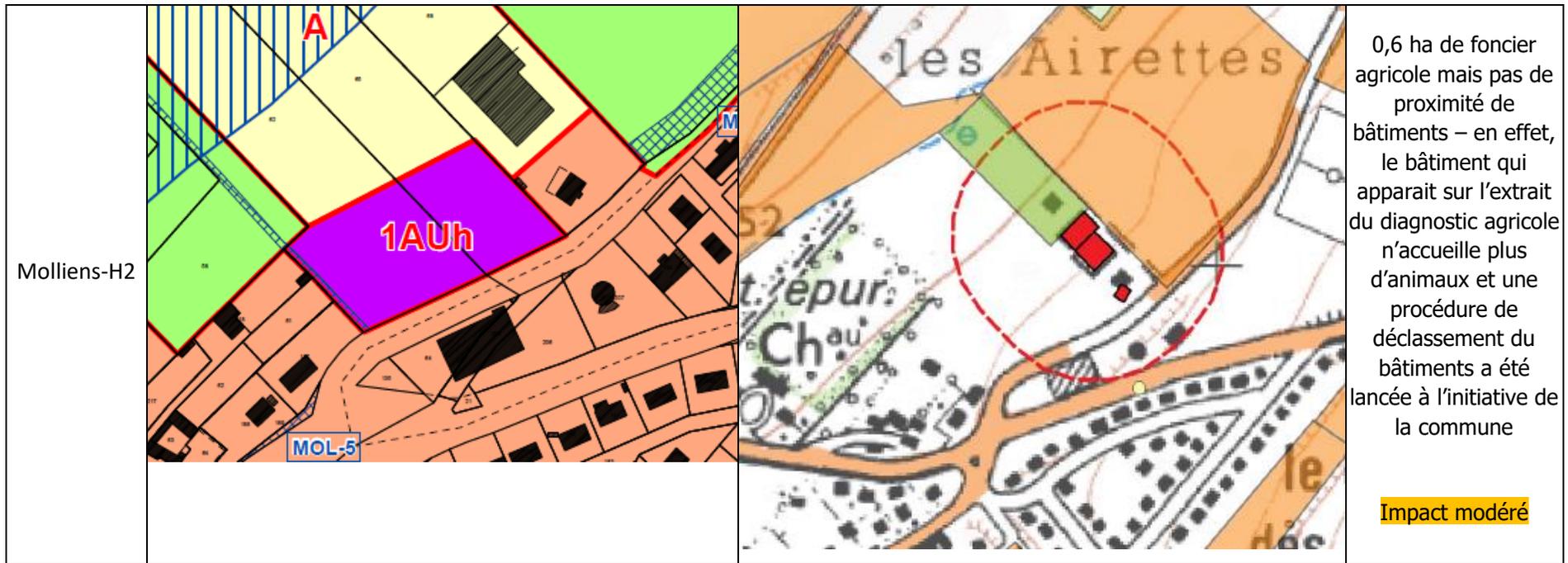


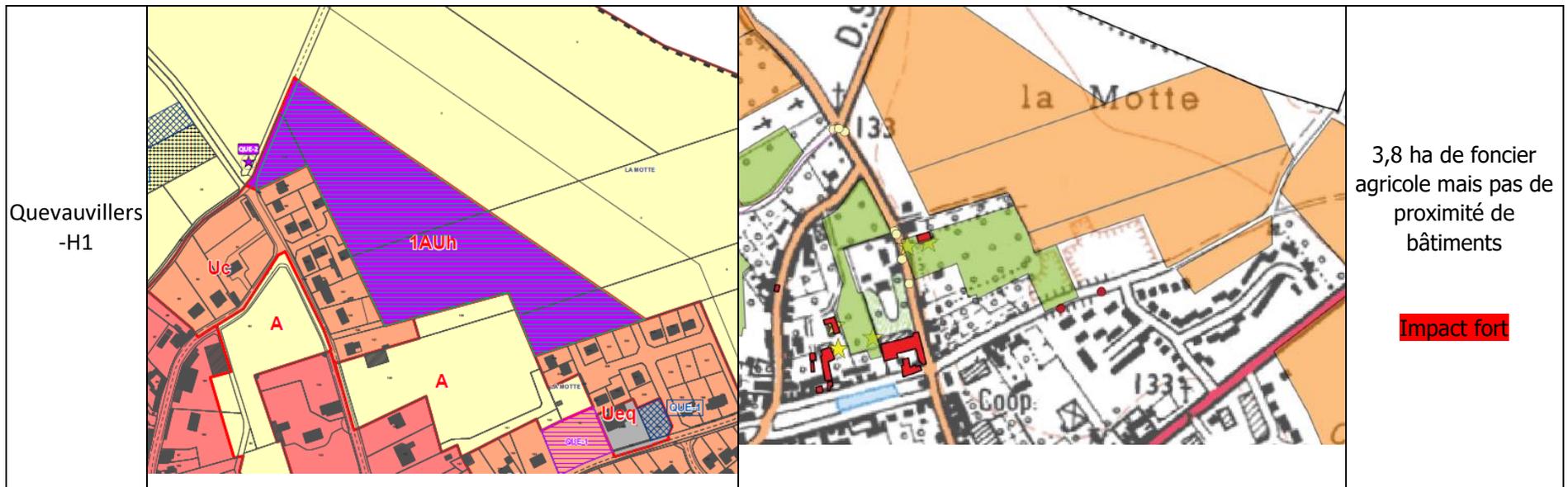


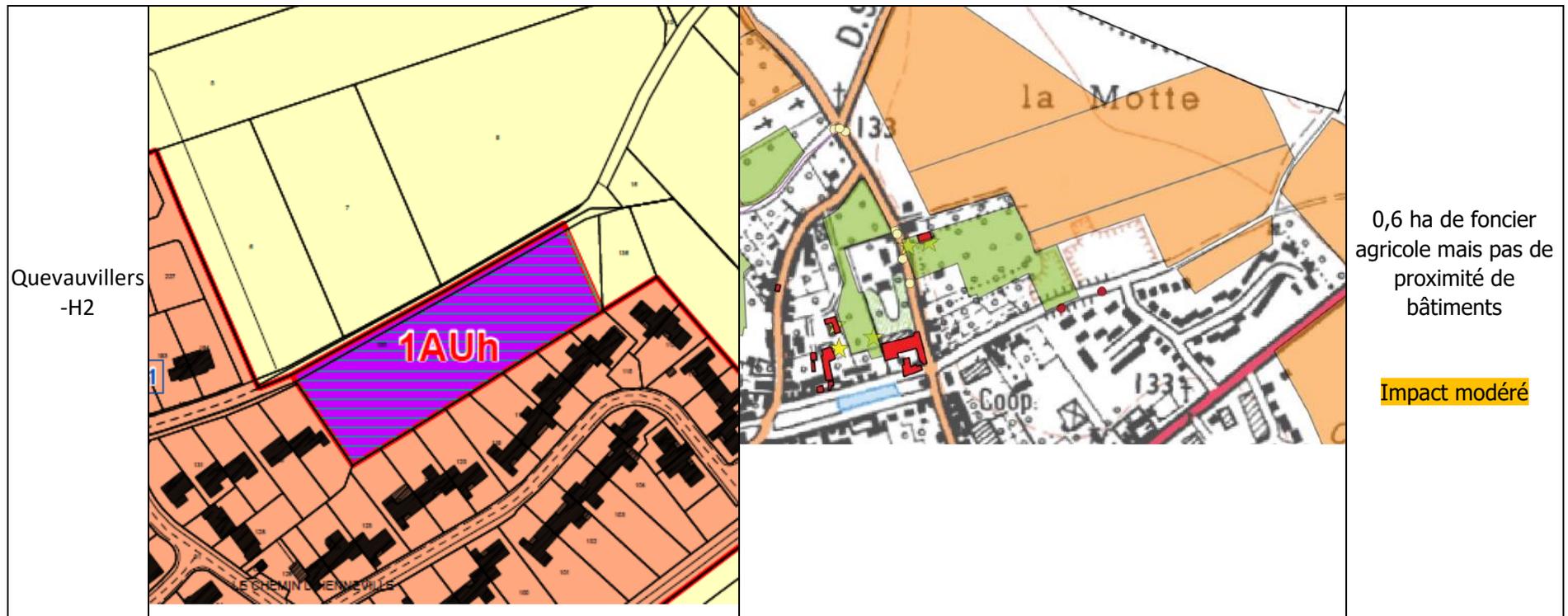


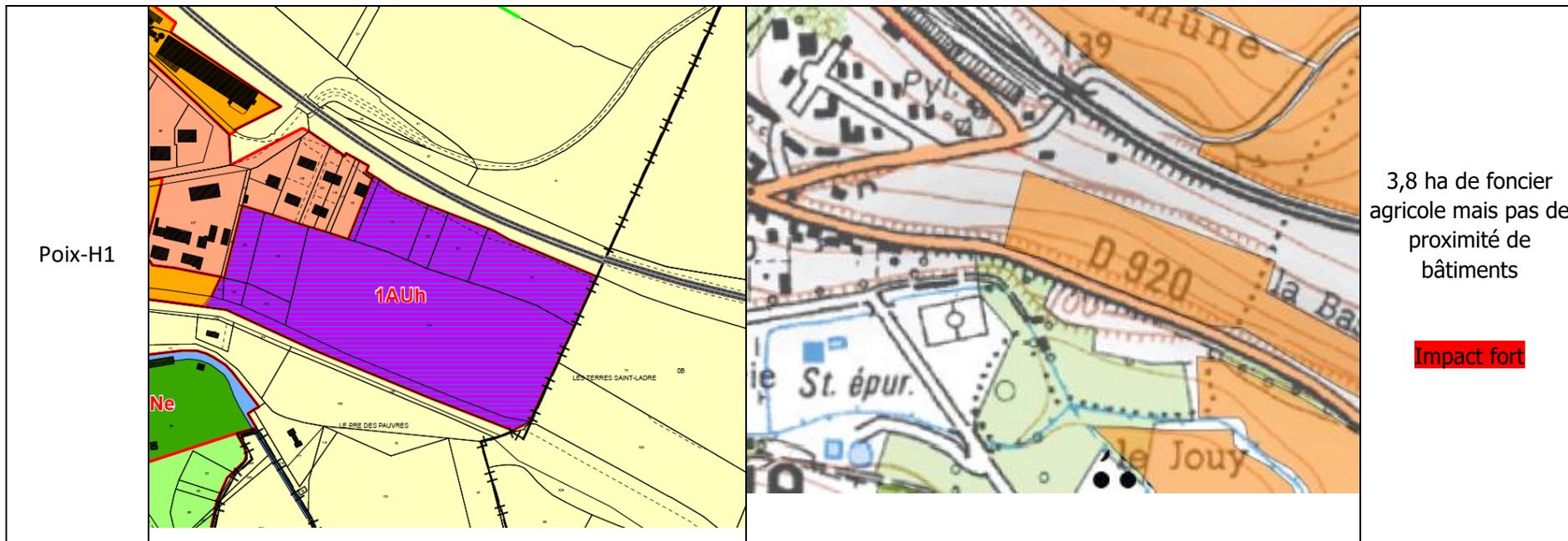


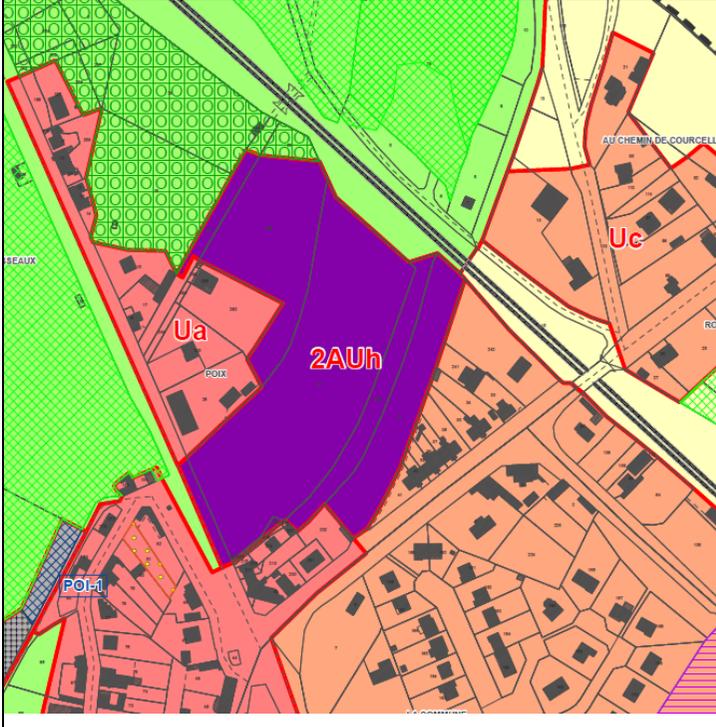
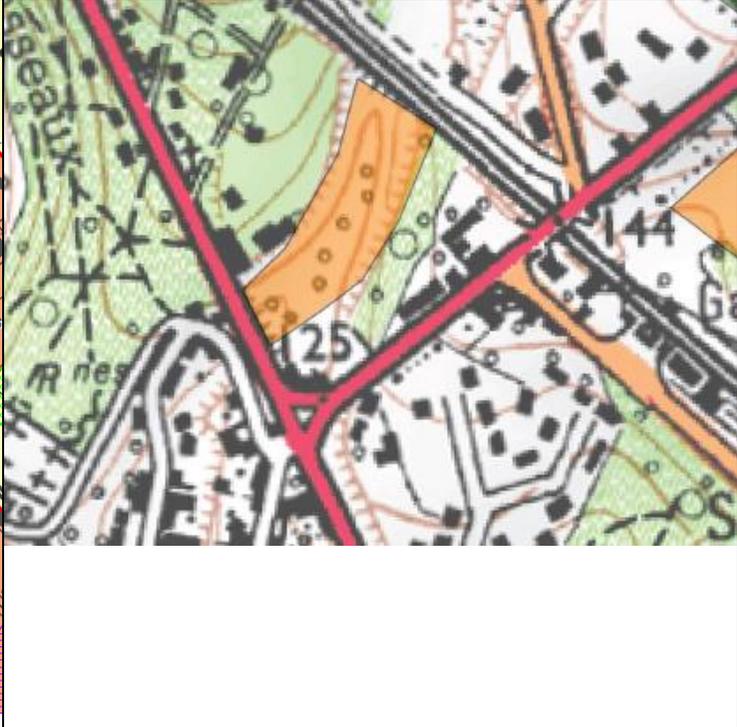


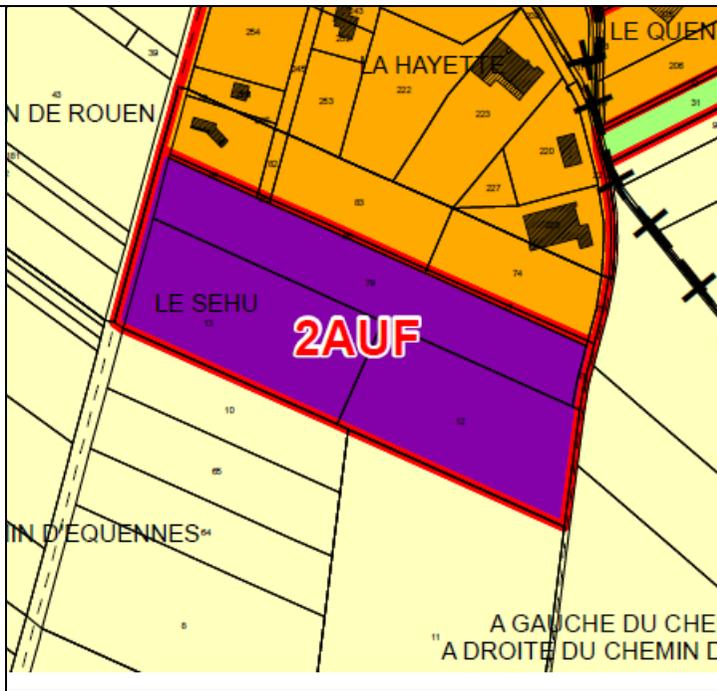




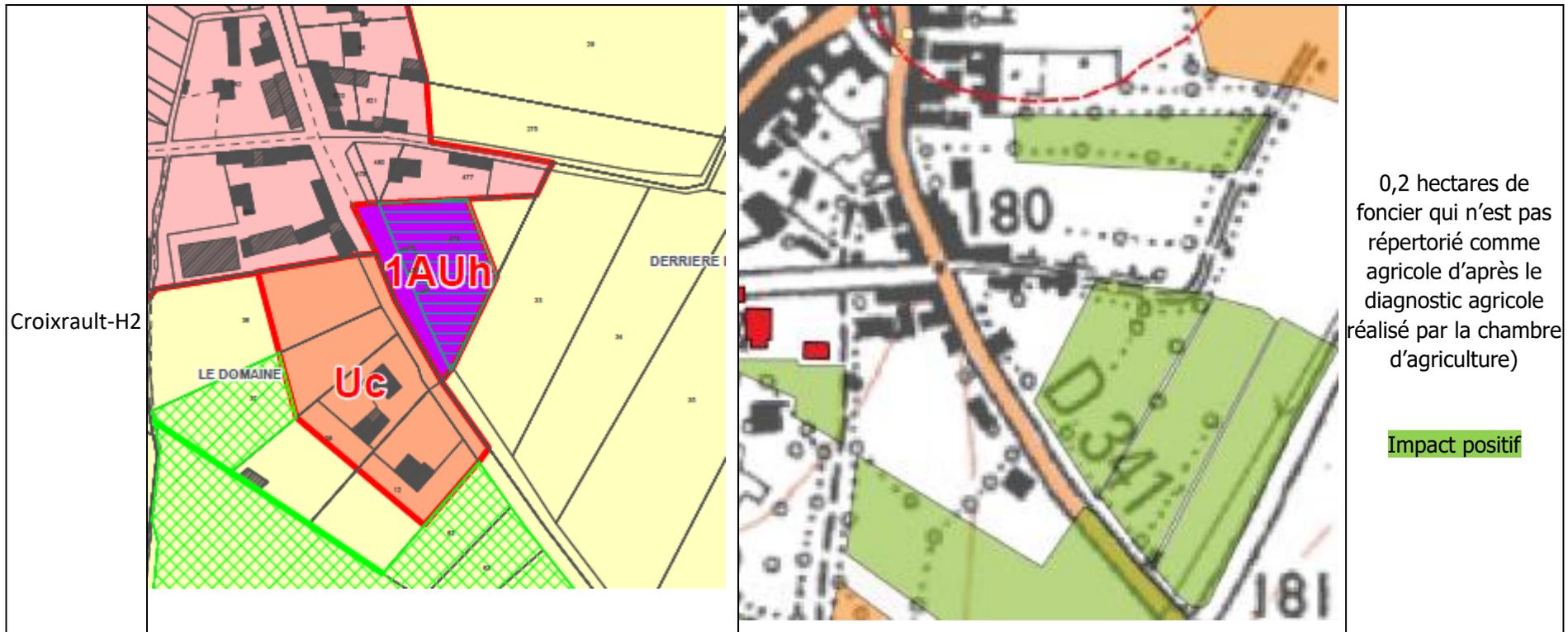




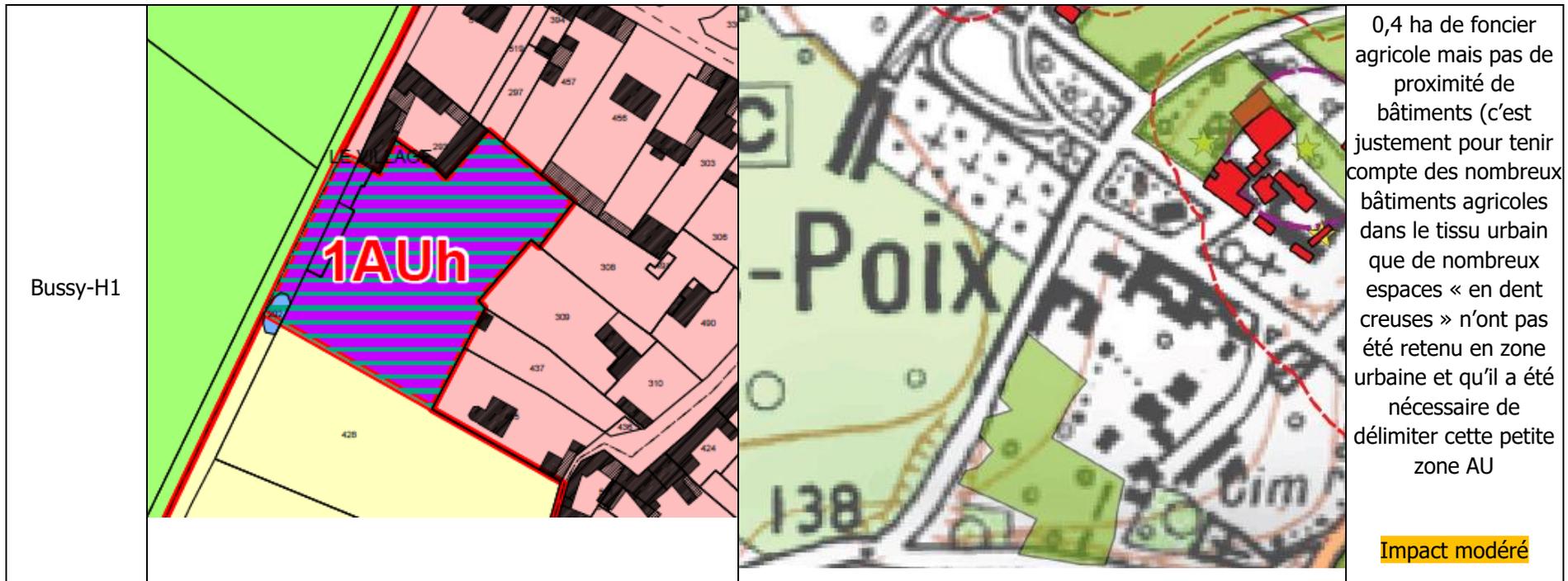
<p>Poix-H2</p>			<p>0,8 ha de foncier agricole mais pas de proximité de bâtiments (les 2 hectares supplémentaires du site sont actuellement boisés)</p> <p>Impact modéré(à long terme)</p>
----------------	--	---	---

<p>Poix-E1</p>		<p>Pas de carte de synthèse du diagnostic agricole pour ce site</p>	<p>11,4 ha de foncier agricole mais pas de proximité de bâtiments</p> <p>Impact fort (à long terme)</p>
----------------	--	---	--





<p>Zone de la Mine d'Or</p>		<p>Pas de carte de synthèse du diagnostic agricole pour ce site</p>	<p>113 ha de foncier agricole mais pas de proximité de bâtiments</p> <p>Impact fort</p>
-----------------------------	--	---	--



<p>Le Quesne-E1</p>			<p>Pas de consommation de foncier agricole pour ce site.</p> <p>Impact positif</p>
---------------------	--	--	---

Il est à noter que les emplacements réservés représentent également une consommation foncière mais morcelée sur de nombreux petits sites qui, analysés indépendamment représentent un impact sur l'activité agricole négligeable.

B. Mesures d'évitement, réduction, compensation

L'impact du projet de PLUi sur l'agriculture a été maîtrisé principalement par des mesures d'évitement :

- Choix de sites de développement qui ne recoupent pas les périmètres de réciprocity des élevages,
- Limitation au maximum des extensions en produisant un maximum de logements dans les tissus urbains (voir impacts sur la consommation foncière). Si le comblement de certaines dents creuses entrainera la consommation de terres agricoles, les parcelles de petites surfaces insérées dans les tissus urbains ne sont pas en général celles qui présentent le plus d'intérêt pour les exploitations,
- Pour les projets d'ensemble, choix dans la mesure du possible de sites qui présentent peu d'intérêt pour l'agriculture : renouvellement urbain et cœur d'îlots (voir impacts sur la consommation foncière).

Au final, les impacts sur l'agriculture n'ont pas toujours pu être évités bien qu'ils soient, pour les sites à vocation principale d'habitat très limités dans le sens où aucun site n'enclave d'exploitation, aucun site n'est situé à proximité immédiate d'un bâtiment (à fortiori d'un bâtiment d'élevage) et que la très grande majorité des sites totalise des surfaces de moins de 3 hectares.

Les sites à vocation économique représentent finalement la consommation de foncier agricole la plus importante.

Les sites à vocation économique ont tous été choisis pour renforcer des polarités économiques existantes et stratégiques pour le territoire qui sont inscrites au SCOT.

Comme expliqué dans le volet consommation foncière, le site le plus impactant est celui de la ZAC de la Mine d'Or: un projet lancé depuis de très nombreuses années, et qui demeure une priorité pour le territoire.

C. Incidences positives

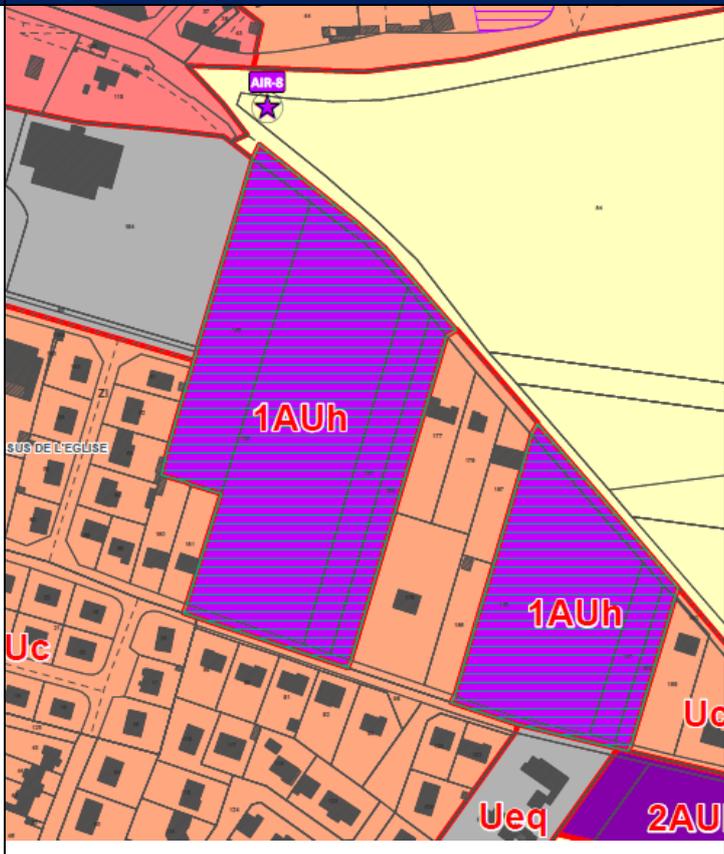
Le PLUi s'est fondé sur le diagnostic agricole et sur la connaissance de terrain des élus pour autoriser le changement de destination de certains bâtiments situés en zone agricole et pour inscrire en zone U la majorité du bâti agricole ancien qui présentent un enjeu de changement de destination. Ces mesures sont susceptibles de permettre une diversification agricole, et la valorisation de bâtiments qui n'ont plus d'utilité pour l'activité agricole.

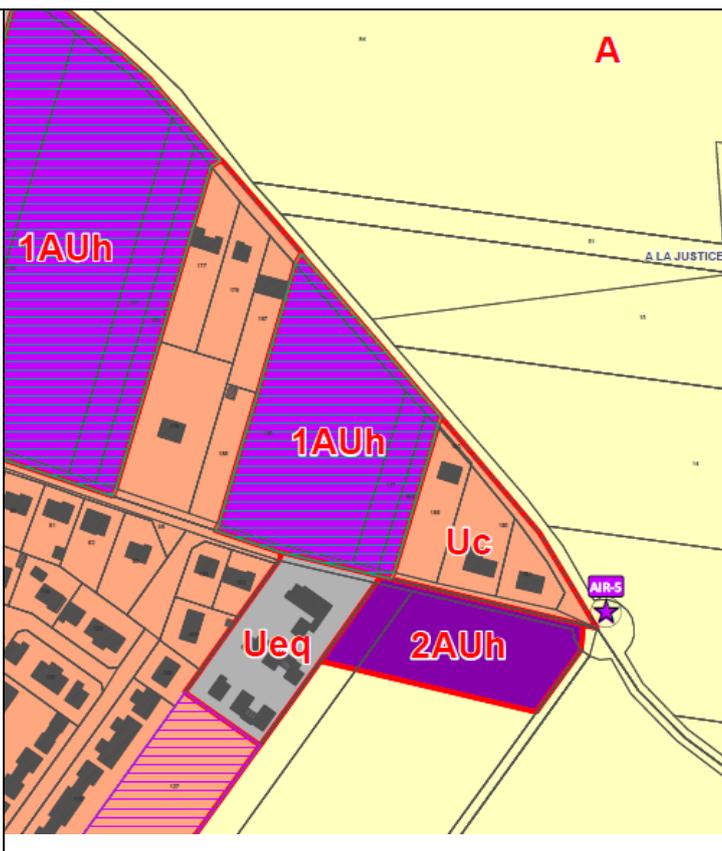
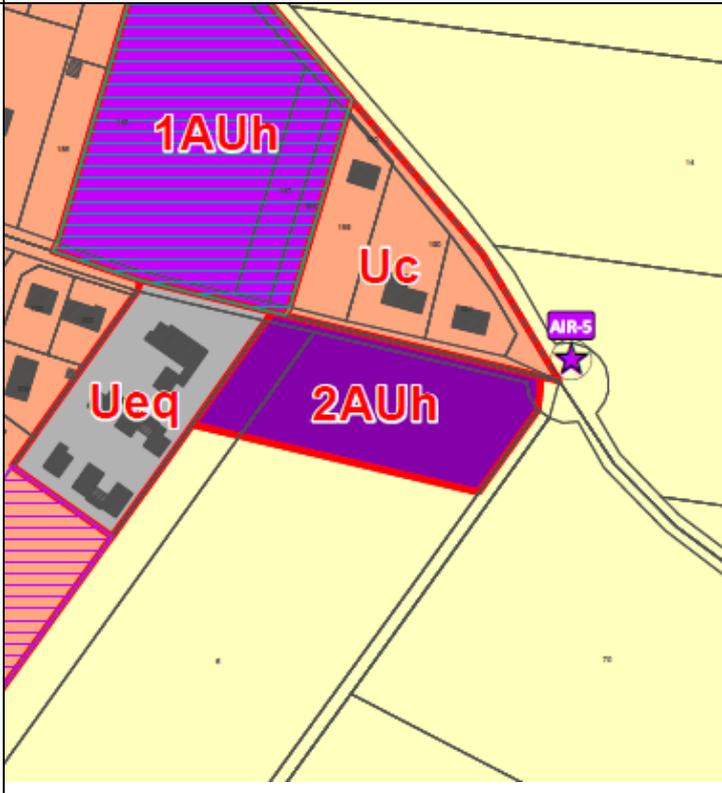
1.3. INCIDENCES ET MESURES CONCERNANT LE PAYSAGE

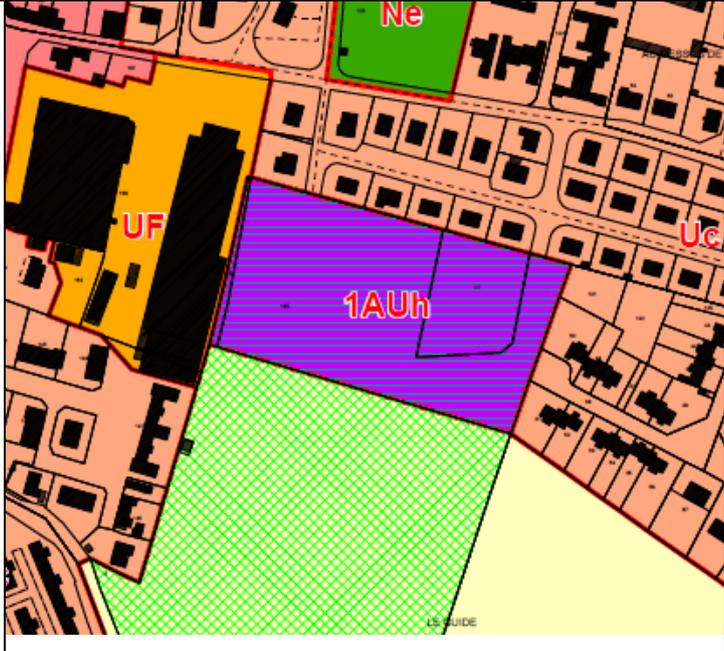
Ce paragraphe vise à analyser les effets potentiels du projet sur le paysage. Ces effets dépendent de la sensibilité paysagère de chaque site : est-il visible dans le grand paysage (en fonction du relief), présente-t-il des qualités qui vont être supprimées par l'urbanisation (présence de végétation, d'ouvertures visuelles) ? Des mesures d'accompagnement peuvent permettre de limiter l'impact paysager des projets, par exemple en préservant ou en créant des éléments qui faciliteront l'inscription du projet dans le paysage (végétation).

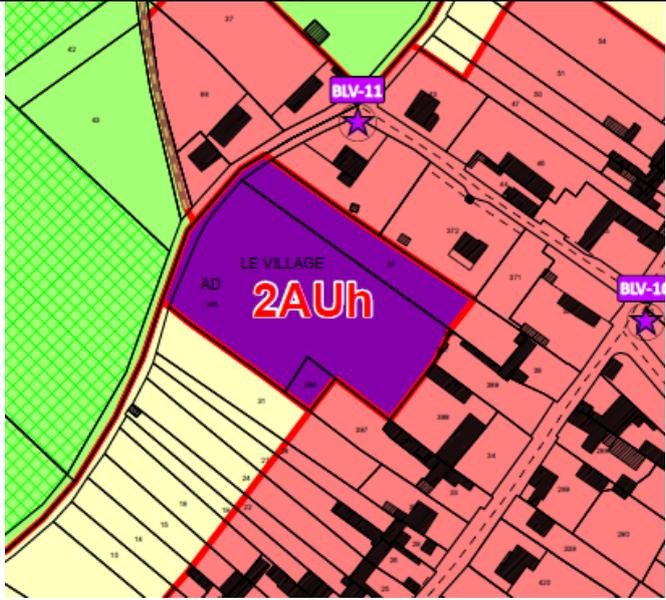
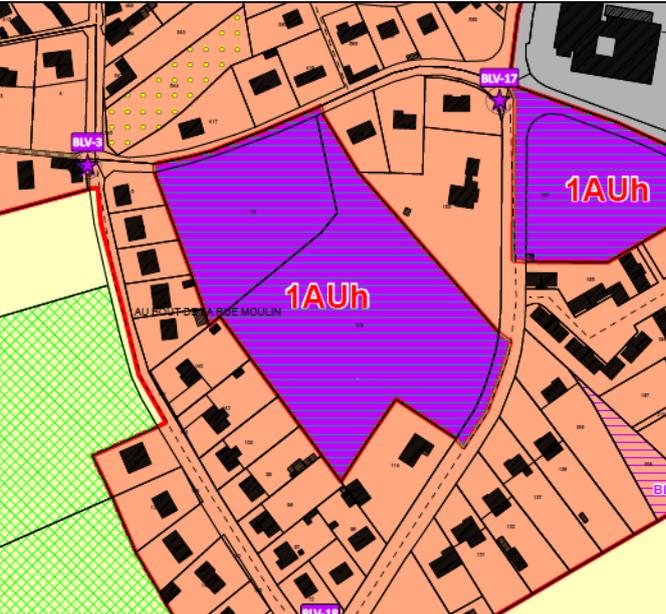
A. Sensibilité paysagère des sites et mesures d'accompagnement

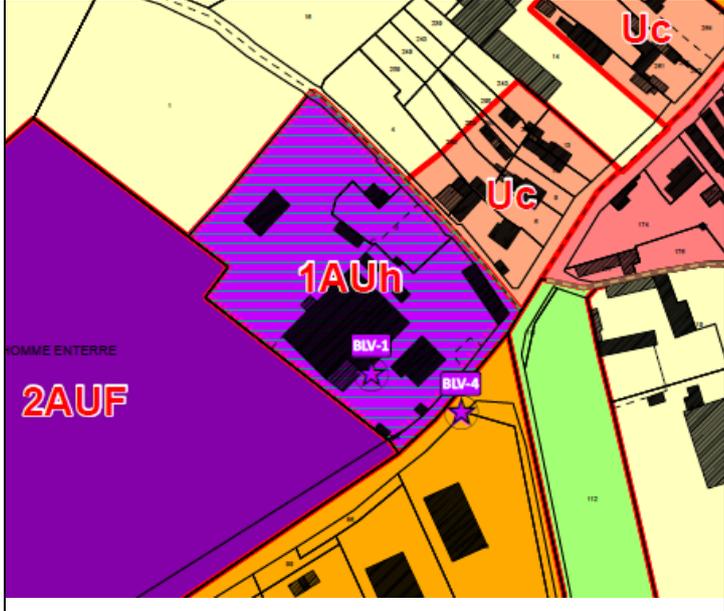
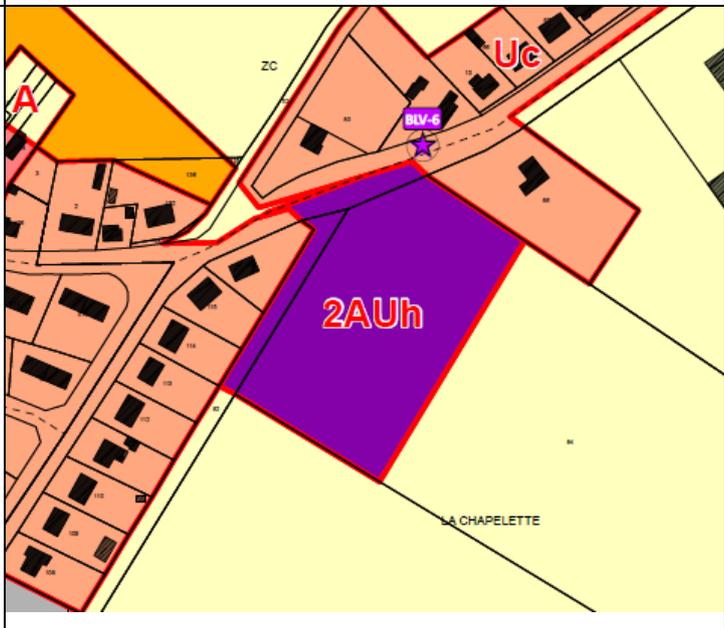
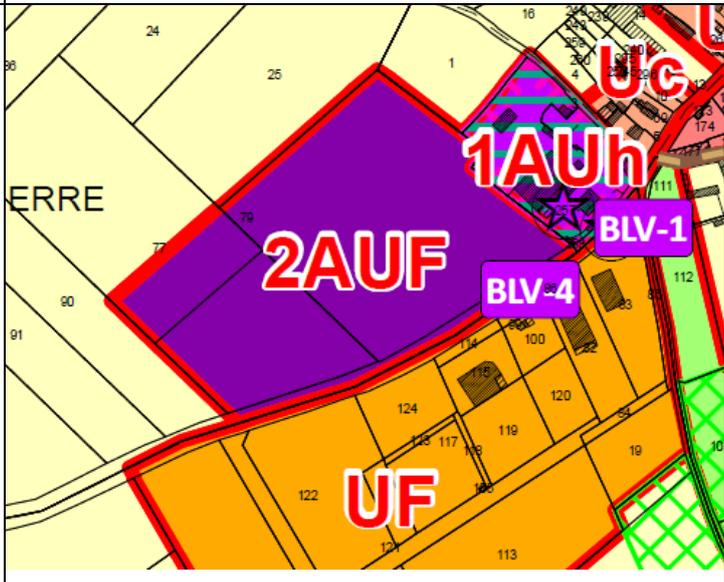
Le tableau suivant décrit pour chaque site la sensibilité paysagère du site, et les éventuelles mesures d'accompagnement, afin de définir le niveau d'impact sur le paysage.

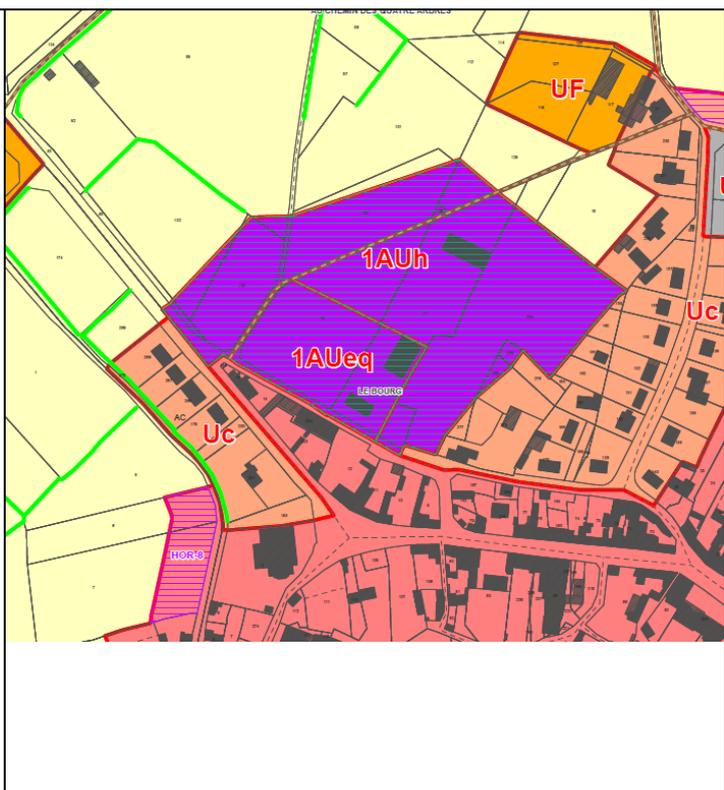
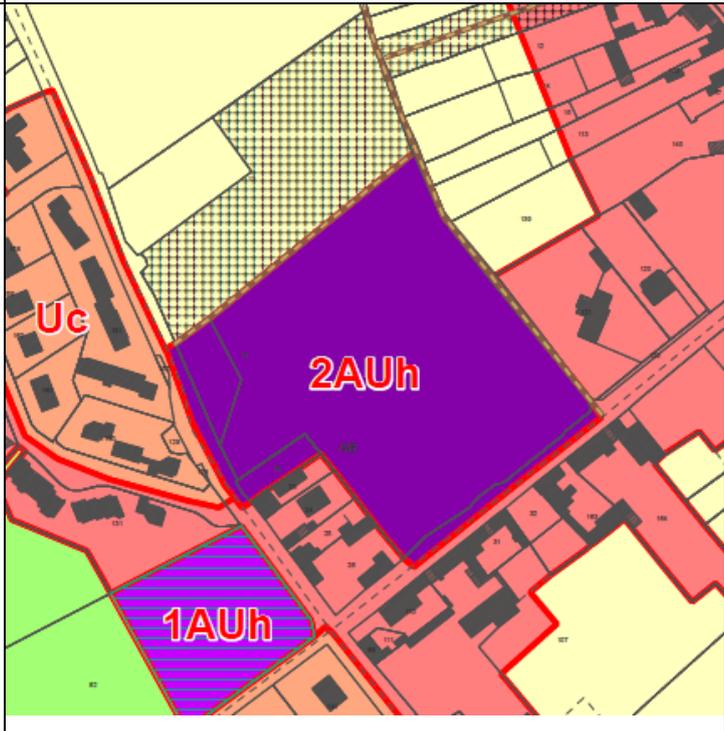
Commune et n° du site	Extrait du règlement graphique	Description des impacts et mesures
Airaines-H1		<p>Paysage : Espace en couture entre deux entités bâties. Sur sa partie est le site est toutefois ouvert sur le plateau agricole et il est visible depuis la RD 936 mais sa situation dans un espace fortement bâti n'induit pas d'impact paysager</p> <p>Mesures d'accompagnement : Traitement paysager de la frange nord. Alignement des façades sur la rue au sud pour garantir une bonne intégration dans le tissu urbain.</p> <p style="text-align: center;">Impact faible</p>

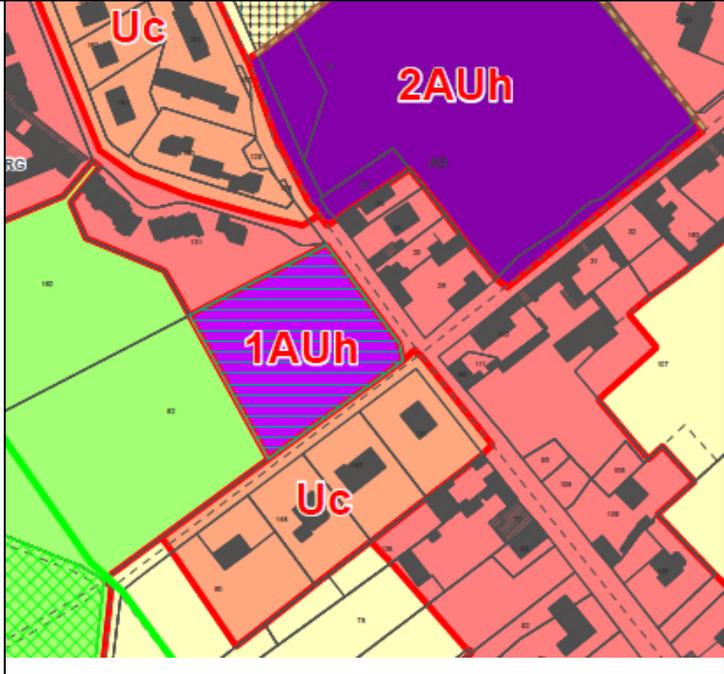
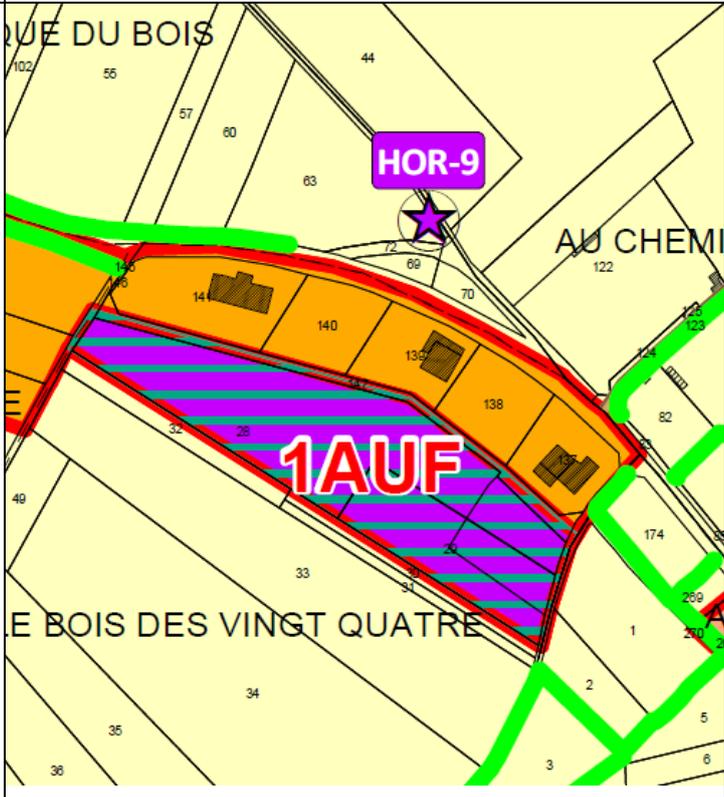
<p>Airaines-H2</p>		<p>Paysage : Espace en couture entre deux entités bâties. Sur sa partie est le site est toutefois ouvert sur le plateau agricole et il est visible depuis la RD 936 mais sa situation dans un espace fortement bâti n'induit pas d'impact paysager</p> <p>Mesures d'accompagnement : Traitement paysager de la frange nord.</p> <p style="text-align: right;">Impact faible</p>
<p>Airaines-H3</p>		<p>Paysage : Belle entrée de ville rurale située sur le plateau. Sa présence sur le plateau le rend visible depuis le sud et notamment depuis la route Poix-Airaines. Toutefois, le secteur est déjà très péri-urbanisé avec des lotissements récents.</p> <p>Mesures d'accompagnement : Traitement paysager des franges.</p> <p style="text-align: right;">Impact modéré.</p>

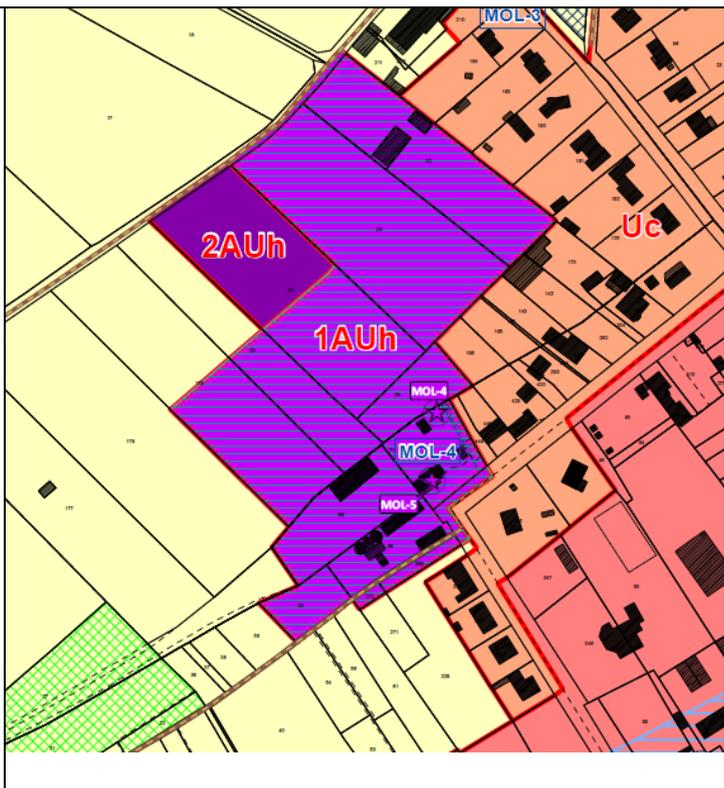
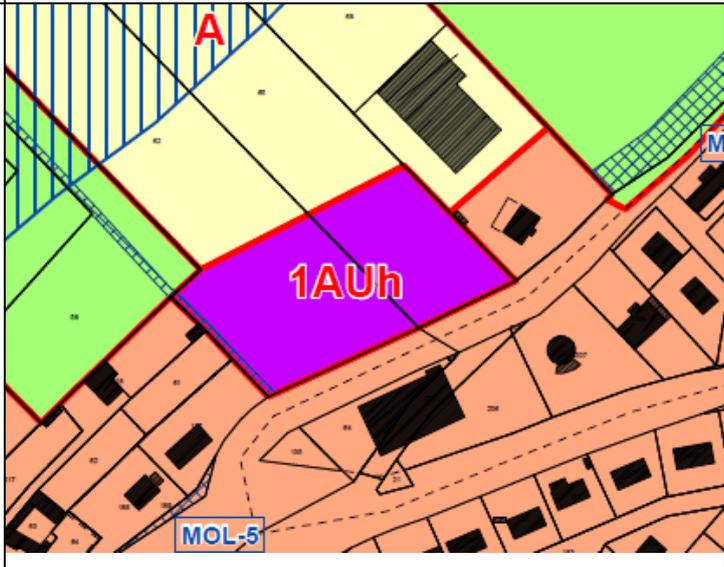
<p>Airaines-H4</p>		<p>Paysage : Belle entrée de ville rurale située sur le plateau. Sa présence sur le plateau le rend visible depuis le sud et notamment depuis la route Poix-Airaines. Toutefois, le secteur est déjà très péri-urbanisé avec des lotissements récents.</p> <p>Mesures d'accompagnement : Traitement paysager des franges.</p> <p>Impact modéré.</p>
<p>Airaines-H5</p>		<p>Paysage : Friche présentant un aspect peu qualitatif. Son urbanisation ne peut que représenter une amélioration du paysage.</p> <p>Mesures d'accompagnement : Le recyclage du site et son intégration dans les projets majeurs du PLUi constituent la principale mesure.</p> <p>Impact positif</p>

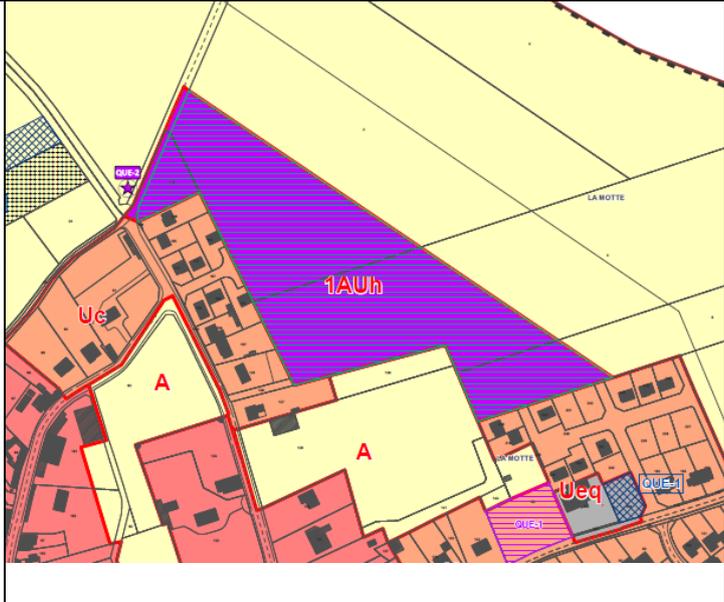
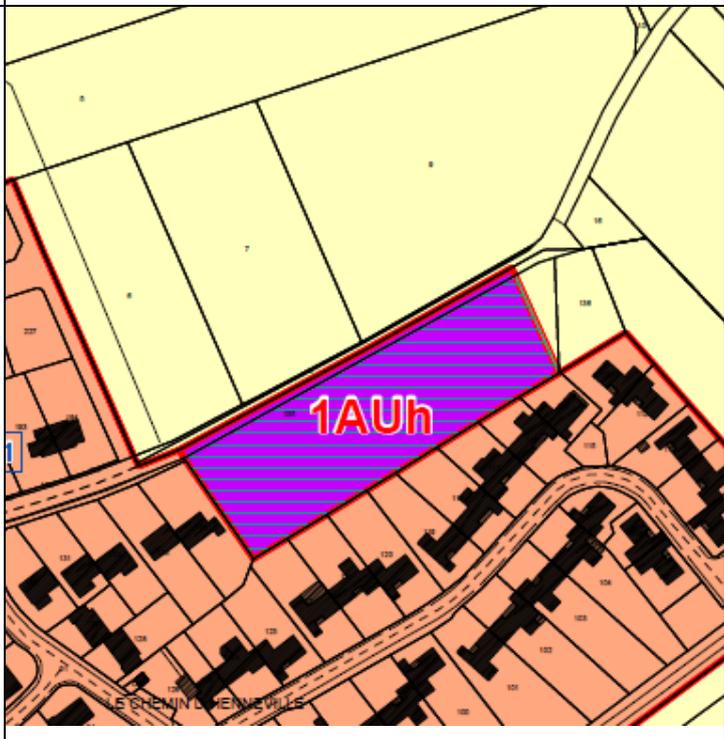
<p>Beaucamps- H1</p>		<p>Paysage : Secteur de fonds de jardins encadrés de boisements et pâtures. Le site est en bordure du tour de ville. Il est peu visible dans les grands paysages. Son urbanisation changerait la perception du tour de ville.</p> <p>Mesures d'accompagnement : Préservation des haies arbustives périphériques du site.</p> <p style="text-align: right;">Impact modéré.</p>
<p>Beaucamps- H2</p>		<p>Paysage : Grande dent creuse située dans le tissu urbain</p> <p>Mesures d'accompagnement : Création d'un fossé servant de noue pour la gestion des eaux pluviales en bord nord du site.</p> <p style="text-align: right;">Impact faible</p>
<p>Beaucamps- H3</p>		<p>Paysage : Grande dent creuse située dans le tissu urbain</p> <p>Mesures d'accompagnement : Maintien de l'ensemble des haies bocagères présentes sur le site.</p> <p style="text-align: right;">Impact faible</p>

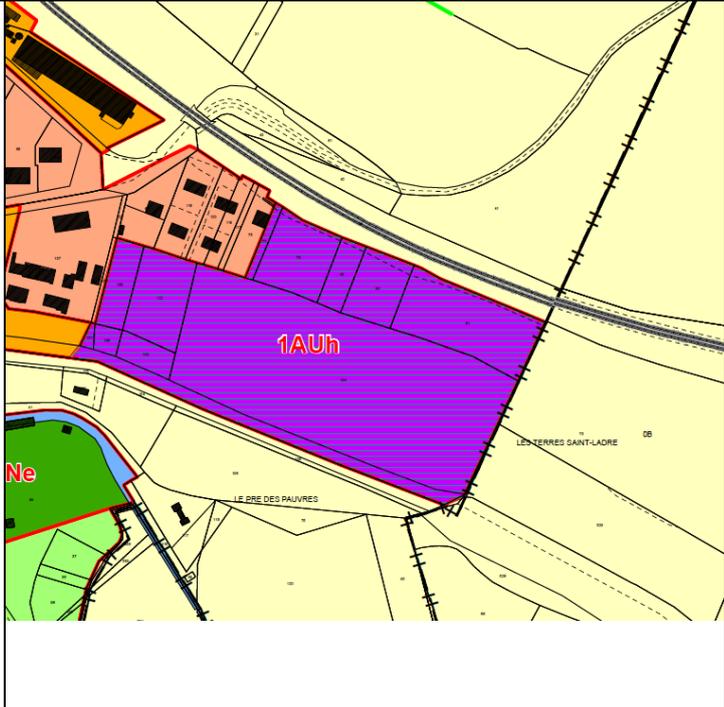
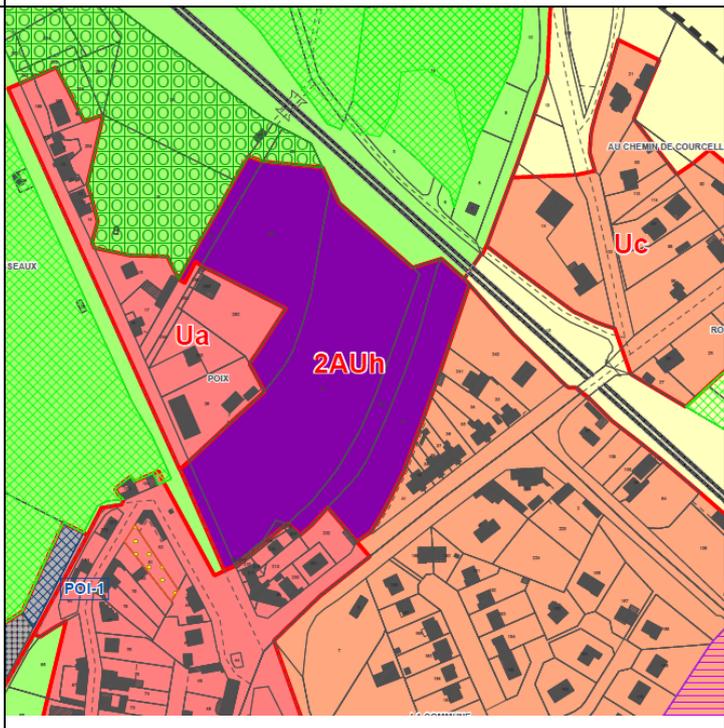
<p>Beaucamps-H4</p>		<p>Paysage : Friche présentant un aspect peu qualitatif en entrée de ville. Son urbanisation ne peut que représenter une amélioration du paysage.</p> <p>Mesures d'accompagnement : Le recyclage du site et son intégration dans les projets majeurs du PLUi constituent la principale mesure.</p> <p style="text-align: right;">Impact positif</p>
<p>Beaucamps-H5</p>		<p>Paysage : Entrée de ville de qualité ordinaire entourée d'arbres et donnant sur le plateau agricole au sud. La vue est déjà anthropisée par la présence d'éoliennes.</p> <p>Mesures d'accompagnement : Traitement paysager des franges. Création d'un chemin d'accès pour les modes doux au collège.</p> <p style="text-align: right;">Impact modéré.</p>
<p>Beaucamps-E1</p>		<p>Paysage : Entrée de village face à une zone d'activité artisanale. La qualité paysagère de l'entrée de ville est déjà altérée.</p> <p>Mesures d'accompagnement : Ce site est prévu pour une urbanisation à long terme après modification du PLUi. Il ne fait pas encore l'objet de mesures d'accompagnement.</p> <p style="text-align: right;">Impact modéré.</p>

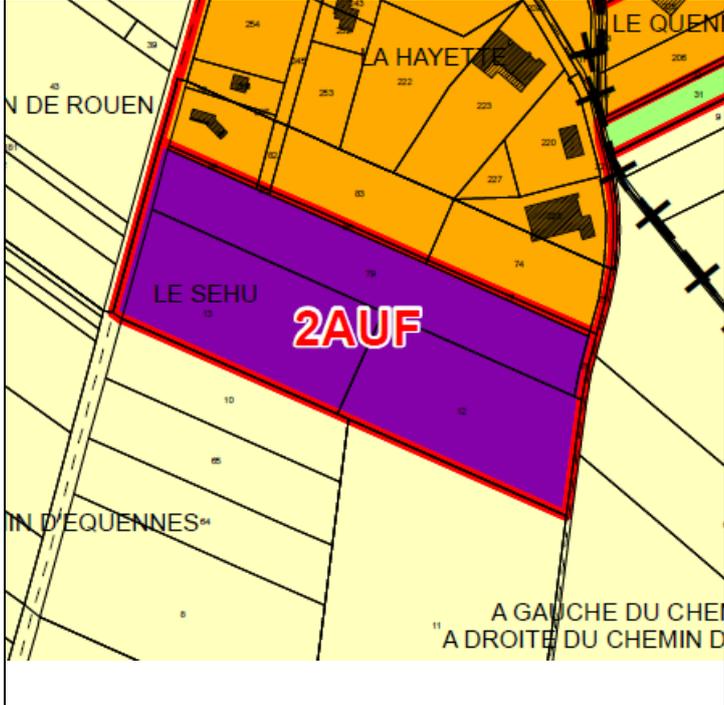
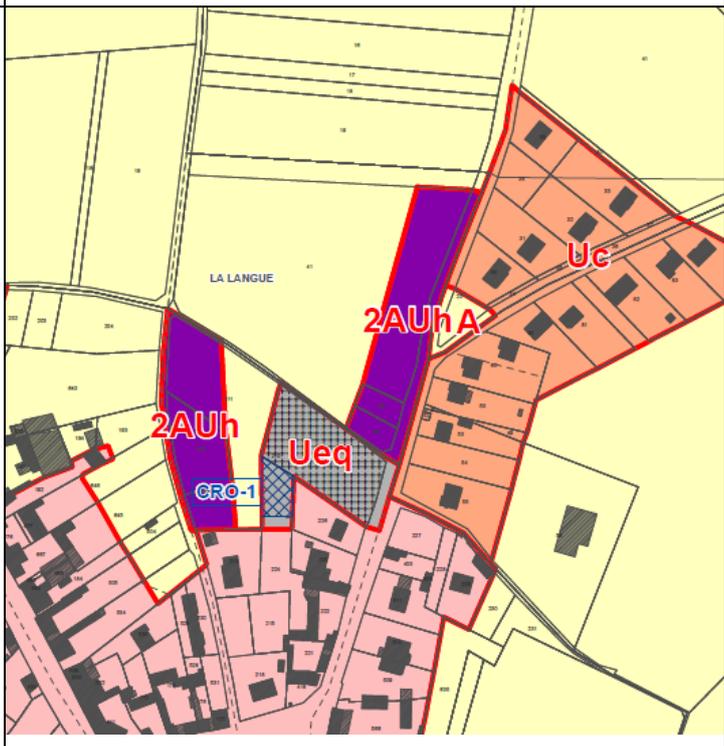
<p>Hornoy-H1</p>		<p>Paysage : Secteur situé sur le tour de ville, sur un espace anthropisé et entouré de pâtures et vergers et en partie en entrée de ville. Le site est toutefois entouré d'une strate arbustive et l'entrée de ville est déjà anthropisée par une opération de constructions récentes.</p> <p>Mesures d'accompagnement : Traitement paysager des franges. Maintien du chemin de tour de ville. Sécurisation du carrefour d'accès au site qui permettra par la même de qualifier l'entrée de ville.</p> <p style="text-align: right;">Impact faible</p>
<p>Hornoy-H2</p>		<p>Paysage : Site entouré par l'urbanisation invisible dans les grands paysages.</p> <p>Mesures d'accompagnement : Traitement paysager des franges. Alignement des façades sur les rues au sud et à l'ouest pour garantir une bonne intégration dans le tissu urbain.</p> <p style="text-align: right;">Impact faible</p>

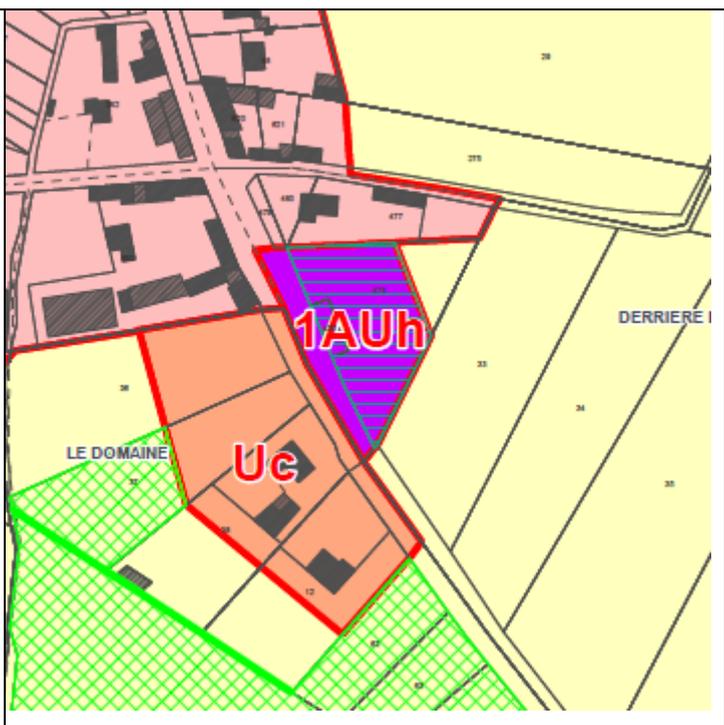
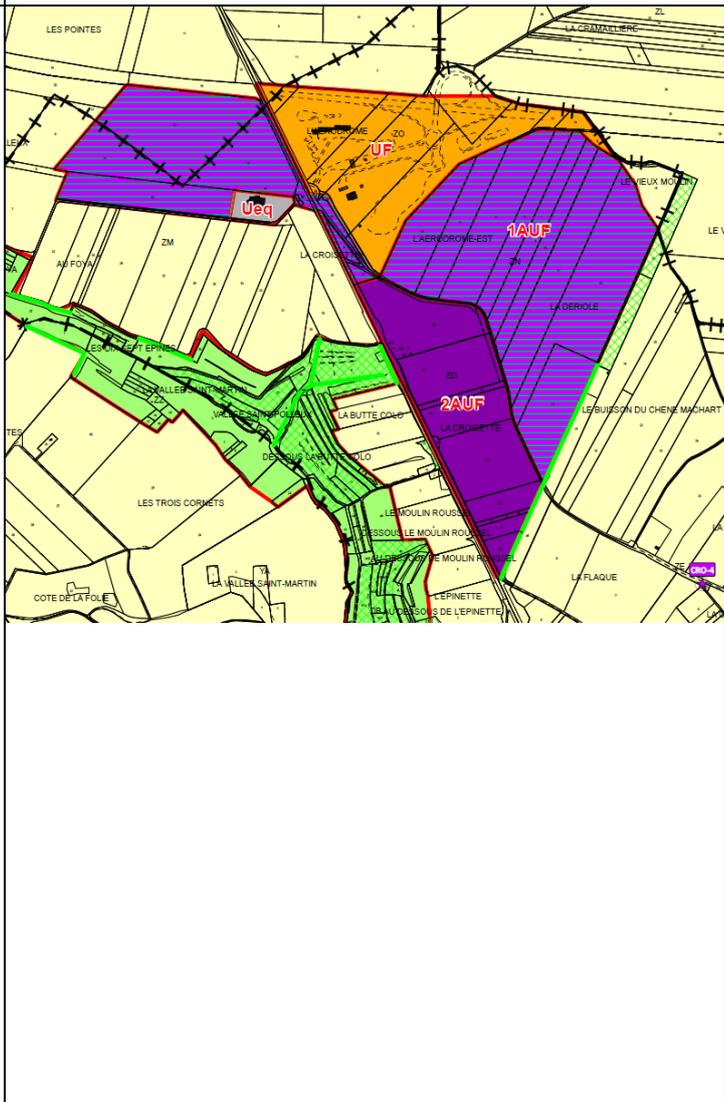
<p>Hornoy-H3</p>		<p>Paysage : Entrée de village secondaire. Site bocager à la frange d'un boisement. Le site est peu visible dans les grands paysages et dans un espace déjà fortement anthropisé.</p> <p>Mesures d'accompagnement : Traitement paysager des franges. Préservation d'une bande non bâtie le long du bois à l'ouest.</p> <p style="text-align: right;">Impact faible</p>
<p>Hornoy-E1</p>		<p>Paysage : Entrée de ville rurale située sur le plateau dans le prolongement d'une zone artisanale. Sa présence sur le plateau le rend visible depuis de nombreux axes routiers et notamment depuis le plateau nord.</p> <p>Mesures d'accompagnement : Traitement paysager des franges. Utilisation de la voie d'accès existante sans création de nouvelle voie.</p> <p style="text-align: right;">Impact modéré.</p>

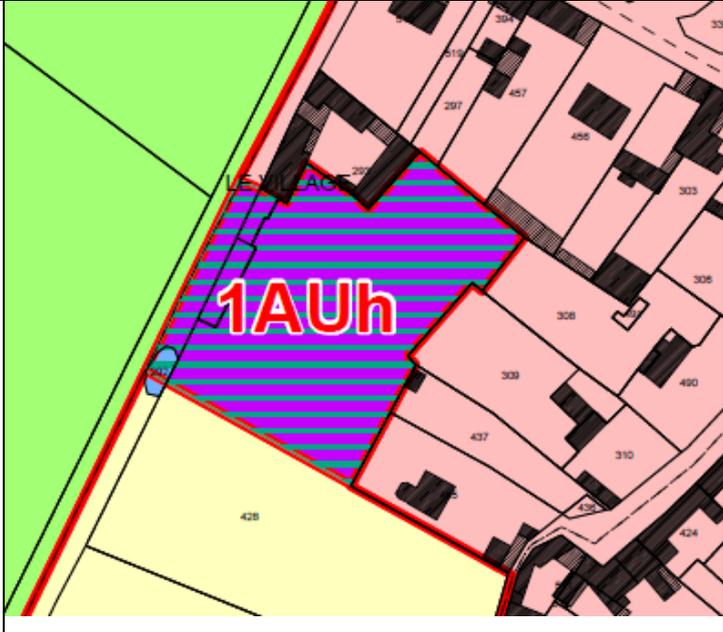
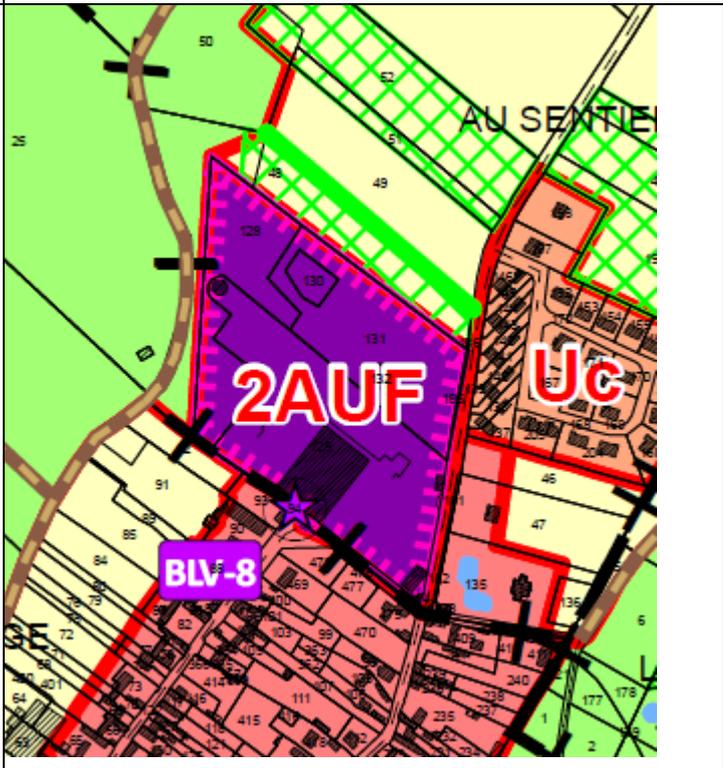
<p>Molliens-H1</p>		<p>Paysage :</p> <p>Le site permet le traitement d'une friche (ancienne gare et entrepôts) qui altère le paysage du quartier. Son périmètre dépasse largement le périmètre du village sur la plaine agricole. Le secteur reste au pied du coteau ce qui le rend peu visible dans les grands paysages malgré l'absence de haies arbustives au nord.</p> <p>Mesures d'accompagnement :</p> <p>Traitement paysager des franges. Création d'un chemin de tour de ville.</p> <p>Traitement de la friche Noriap et de l'ancienne gare.</p> <p>Impact modéré.</p>
<p>Molliens-H2</p>		<p>Paysage :</p> <p>Entrée de village secondaire. Le site est situé sur une belle perspective paysagère sur les coteaux situés au nord du village.</p> <p>Mesures d'accompagnement :</p> <p>Traitement paysager des franges. Création d'un chemin de tour de ville.</p> <p>Impact modéré.</p>

<p>Quevauvillers -H1</p>		<p>Paysage : Site en partie sur une entrée de ville secondaire et au-delà de la limite actuelle de l'urbanisation. L'absence de végétation autour du site le rend très visible dans les grands paysages.</p> <p>Mesures d'accompagnement : Traitement paysager des franges. Création d'un chemin de tour de ville.</p> <p style="text-align: right;">Impact fort</p>
<p>Quevauvillers -H2</p>		<p>Paysage : Site qui est au-delà de la limite actuelle de l'urbanisation. Toutefois sa taille modeste et sa position entre un chemin existant et un lotissement le rend très peu visible dans les grands paysages.</p> <p>Mesures d'accompagnement : Traitement paysager des franges. Création d'un chemin de tour de ville. Alignement des façades sur la rue au nord pour garantir une bonne intégration dans le tissu urbain.</p> <p style="text-align: right;">Impact modéré.</p>

<p>Poix-H1</p>		<p>Paysage : Entrée de ville sur la RD 920. Le secteur présente un paysage encore peu marqué par l'urbanisation. Le site est situé au-dessus de la route et ne présente aucune coupure visuelle avec cette dernière.</p> <p>Mesures d'accompagnement : Traitement paysager des franges. Maintien d'une bande non bâtie le long de la départementale au sud et sécurisation des carrefours créés pour qualifier l'entrée de ville.</p> <p>Impact modéré.</p>
<p>Poix-H2</p>		<p>Paysage : Site entouré de boisements. Site situé en entrée de ville peu marquée, peu qualifiée. Son urbanisation permettra de la qualifier sans marquer les grands paysages.</p> <p>Mesures d'accompagnement : Maintien des boisements et d'un cheminement doux en direction de la gare.</p> <p>Impact faible</p>

<p>Poix-E1</p>		<p>Paysage : Entrée de ville rurale située sur le plateau dans le prolongement d'une zone d'activités économiques. Sa présence sur le plateau le rend visible depuis de nombreux axes routiers et notamment depuis le plateau sud.</p> <p>Mesures d'accompagnement : Ce site est prévu pour une urbanisation à long terme après modification du PLUi. Il ne fait pas encore l'objet de mesures d'accompagnement.</p> <p style="text-align: right;">Impact fort</p>
<p>Croixrault-H1</p>		<p>Paysage : Secteur d'entrée de ville présentant une ouverture paysagère sur le plateau agricole. Le site est déjà très anthropisé par la présence d'une opération de lotissement récente.</p> <p>Mesures d'accompagnement : Traitement paysager des franges. Maintien du chemin de tour de ville.</p> <p style="text-align: right;">Impact modéré.</p>

<p>Croixrault-H2</p>		<p>Paysage : Secteur d'entrée de ville. Le site est déjà très anthropisé par la présence de pavillons.</p> <p>Mesures d'accompagnement : Traitement paysager des franges. Maintien des haies existantes.</p> <p style="text-align: center;">Impact modéré.</p>
<p>Zone de la Mine d'Or</p>		<p>Paysage : Secteur de plateau situé au droit d'un échangeur autoroutier couplé à une aire de services de l'A29. Ce site accueille également la piscine communautaire et est desservi par un rond-point qui relie l'autoroute au réseau routier secondaire. L'autoroute et la RD901 sont tous les deux concernés par la loi Barnier ce qui nécessite de respecter un recul imposé (100 m depuis l'axe de l'autoroute et 75 m depuis l'axe de la RD901) ou de rédiger un dossier dit « Amendement Dupont ».</p> <p>La position sur un plateau et la surface importante du site (113 hectares) nécessitent une attention particulière afin d'assurer une excellente intégration paysagère</p> <p>Mesures d'accompagnement : Réalisation d'une étude Loi Barnier (étude d'entrée de ville) afin d'intégrer des prescriptions garantissant l'intégration paysagère du secteur situé à</p>

		<p>l'ouest de la RD901. Protection des éléments du patrimoine éco-paysagers en France est du site.</p> <p>Impact modéré.</p>
<p>Bussy-H1</p>		<p>Paysage : Site qui est au-delà de la limite actuelle de l'urbanisation. Toutefois sa taille modeste et sa position entre un chemin existant et le tissu urbain le rend très peu visible dans les grands paysages.</p> <p>Mesures d'accompagnement : Préservation de la hie périphérique sur la partie sud du site.</p> <p>Impact modéré.</p>
<p>Le Quesne-E1</p>		<p>Paysage : Friche présentant un aspect peu qualitatif en entrée de ville. Son urbanisation ne peut que représenter une amélioration du paysage.</p> <p>Mesures d'accompagnement : Ce site est prévu pour une urbanisation à long terme après modification du PLUi. Il ne fait pas encore l'objet de mesures d'accompagnement.</p> <p>Impact positif</p>

B. Incidences positives

A noter également que certaines mesures contenues dans le projet auront un impact positif sur le paysage :

- Mise en place d'un règlement d'urbanisme dans chaque commune : pour les communes qui étaient auparavant dépourvues de document d'urbanisme, les constructions présenteront une meilleure cohérence, favorable à la qualité des paysages urbains,
- Protection d'éléments de patrimoine bâtis et naturels, qui participent à la qualité paysagère du territoire,
- Création d'une OAP éolien dont l'objectif est de prioriser l'implantation de nouvelles éoliennes en densification des parc éoliens existants afin de ne pas impacter de nouvelles zones du territoires encore vierges d'éoliennes.

1.4. INCIDENCES ET MESURES CONCERNANT LA BIODIVERSITE ET LES CONTINUITES ECOLOGIQUES

Pour analyser les effets potentiels du PLUi sur la biodiversité et les continuités écologiques, ce paragraphe s'intéresse d'une part à la situation des sites d'urbanisation par rapport aux secteurs où une sensibilité écologique est pressentie (zonages naturalistes tels que les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique ou Floristique), et d'autre part aux habitats et espèces repérées lors de visites de terrain.

A. Situation des projets par rapport aux zonages écologiques et résultats des études de terrain sur les sites de projet

Le tableau suivant indique, pour chaque site, s'il est concerné par un zonage écologique (Zone Naturelle d'Intérêt Reconnu – ZNIR), et quel est le niveau d'enjeux écologique révélé par l'étude de terrain.

La légende des extraits des cartes concernant les zonages écologiques est la suivante :

	Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux "Etangs et marais du bassin de la Somme"	Enjeux écologiques
	Zone Spéciale de Conservation	
	ZNIEFF de type 1	
	Zone de Protection Spéciale "Etangs et marais du bassin de la Somme"	
	ZNIEFF de type 2	

La légende des extraits de ce travail est la suivante :

Secteurs étudiés

 Site

 Limite du site

Limites administratives

 Limite départementale

 Communauté de communes

 Somme Sud-Ouest

Enjeux

 Très faibles

 Faibles

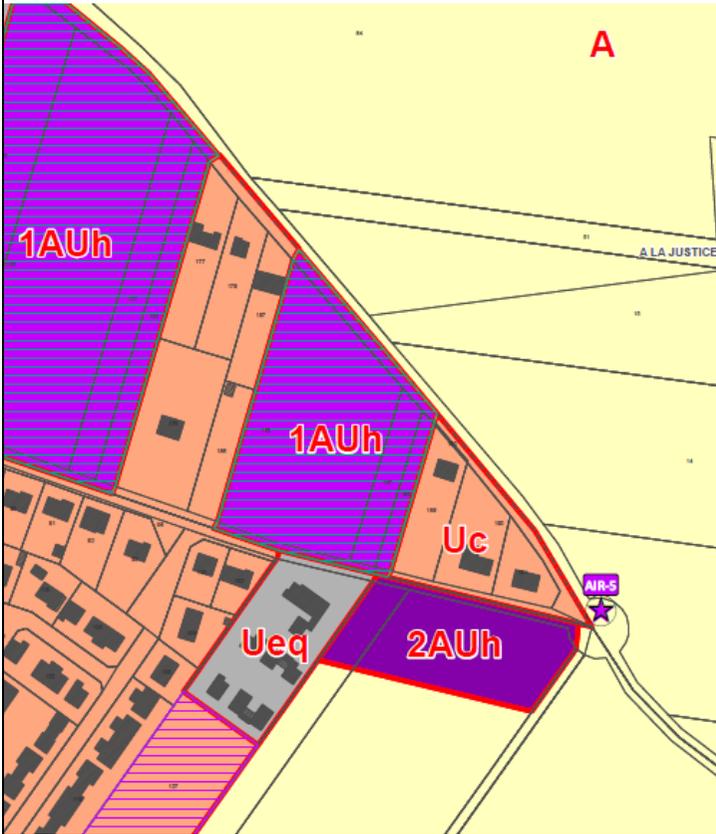
 Modérés

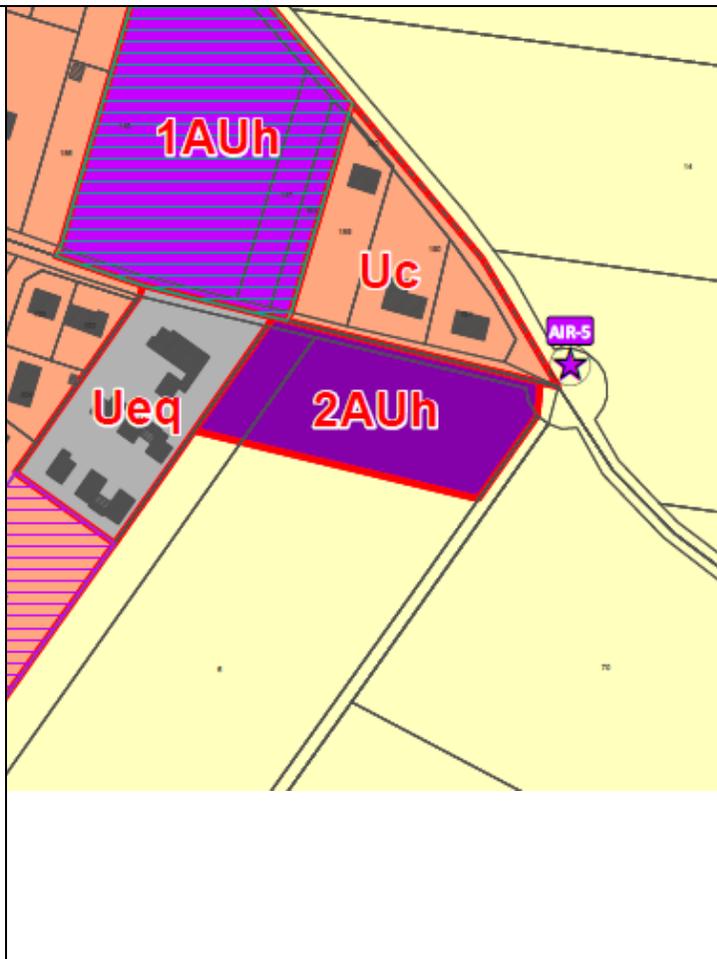
 Forts

 Très forts

Le volet écologique de l'évaluation environnementale et l'étude d'incidences Natura 2000 sont annexés au PLUi.

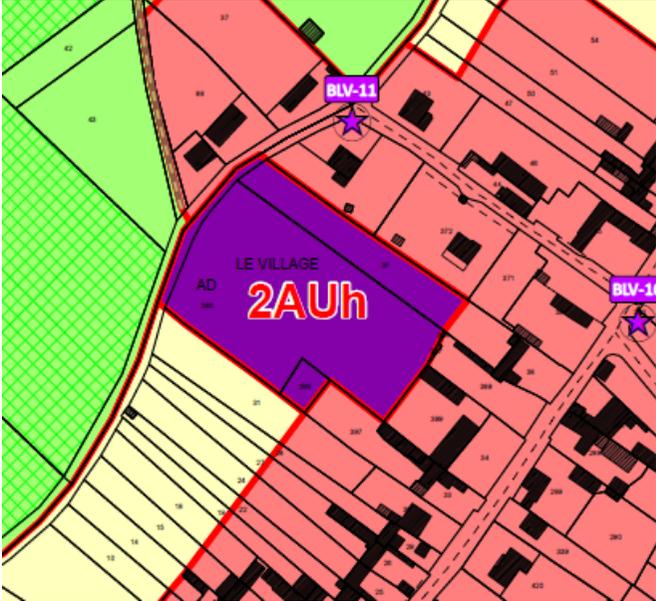
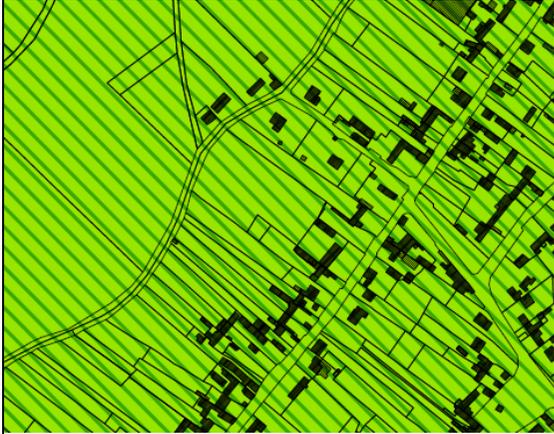
Commune	Extrait du règlement graphique	Zonages écologiques et résultats de l'étude terrain	Niveau d'impact
Airaines-H1		<p>Présence de Zones Naturelles d'Intérêt Reconnu (ZNIR) : Aucune ZNIR.</p> <p>Résultats des investigations de terrain :</p>	<p>Absence de ZNIR et investigations de terrain démontrant la présence d'enjeux modérés sur une partie du site.</p> <p>Impact modéré</p>

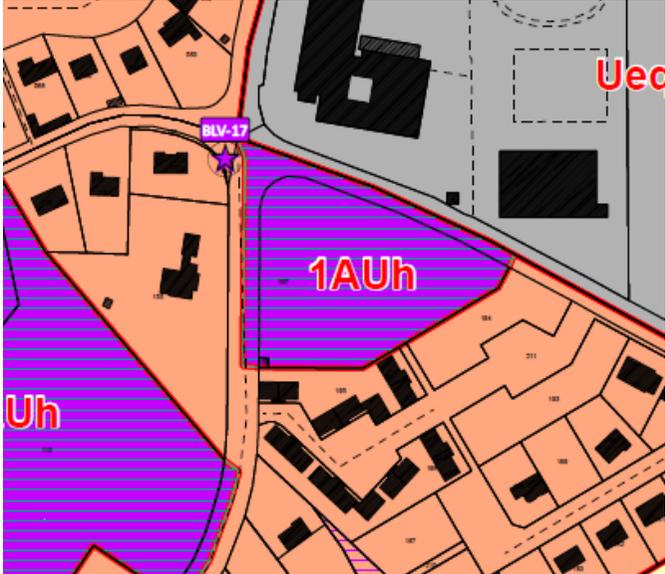
<p>Airaines-H2</p>		<p><u>Présence de Zones Naturelles d'Intérêt Reconnu (ZNIR) :</u> Aucune ZNIR.</p> <p><u>Résultats des investigations de terrain :</u></p> 	<p>Absence de ZNIR et investigations de terrain démontrant la présence d'enjeux modérés sur le site.</p> <p>Impact modéré</p>
--------------------	---	---	--

<p>Airaines-H3</p>		<p><u>Présence de Zones Naturelles d'Intérêt Reconnu (ZNIR) :</u> Aucune ZNIR.</p> <p><u>Résultats des investigations de terrain :</u></p> 	<p>Absence de ZNIR et investigations de terrain démontrant l'absence d'enjeux.</p> <p>Impact faible</p>
--------------------	---	---	--

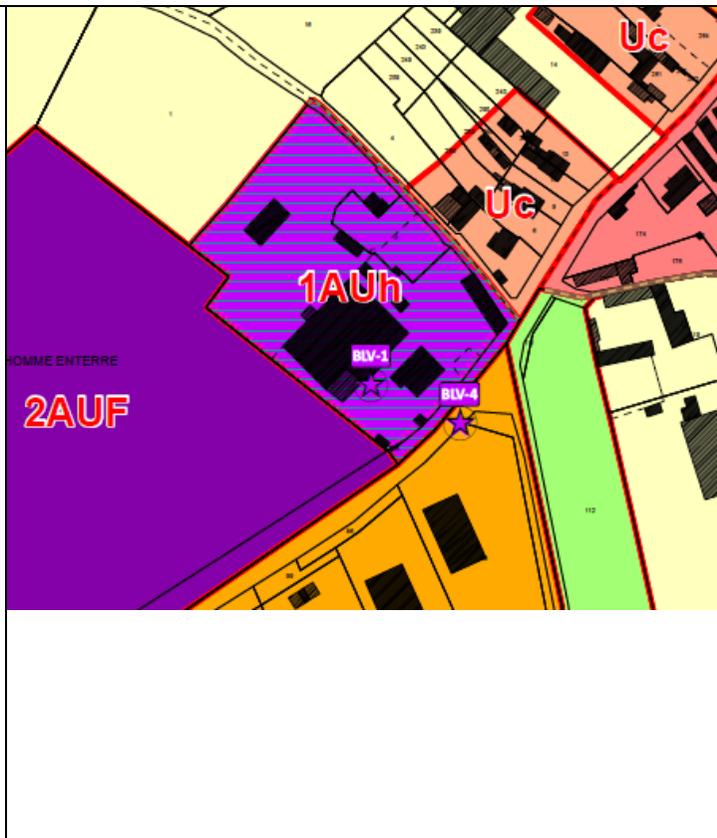
<p>Airaines-H4</p>		<p>Présence de Zones Naturelles d'Intérêt Reconnu (ZNIR) : Aucune ZNIR.</p> <p>Résultats des investigations de terrain :</p>	<p>Absence de ZNIR et investigations de terrain démontrant l'absence d'enjeux.</p> <p>Impact faible</p>
--------------------	--	--	--

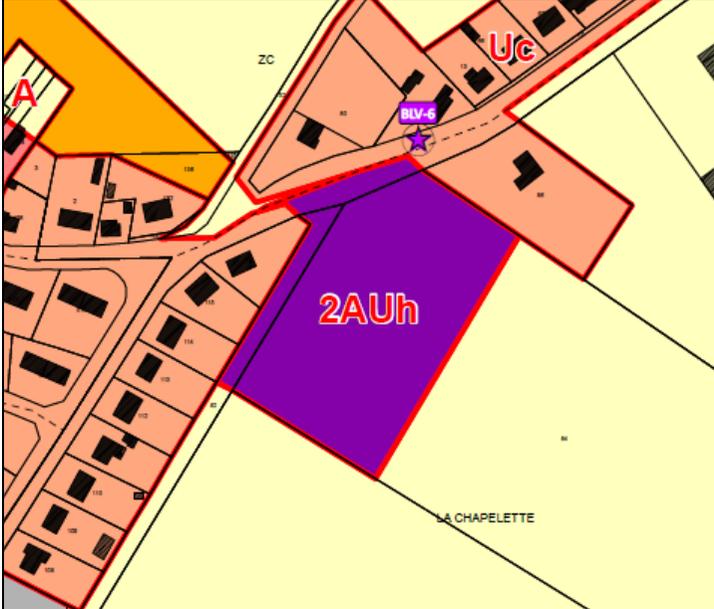
<p>Airaines-H5</p>		<p><u>Présence de Zones Naturelles d'Intérêt Reconnu (ZNIR) :</u> Aucune ZNIR.</p> <p><u>Résultats des investigations de terrain :</u></p> 	<p>Absence de ZNIR et investigations de terrain démontrant la présence d'enjeux modérés sur une partie du site (la partie végétalisée)</p> <p>Impact modéré</p>
--------------------	---	---	--

<p>Beaucamps- H1</p>		<p>Présence de Zones Naturelles d'Intérêt Reconnu (ZNIR) : ZNIEFF et type 1 et de type 2</p>  <p>Résultats des investigations de terrain :</p> 	<p>Présence de 2 ZNIEFF mais investigations de terrain démontrant la présence d'enjeux faibles.</p> <p>Impact modéré</p>
--------------------------	--	--	---

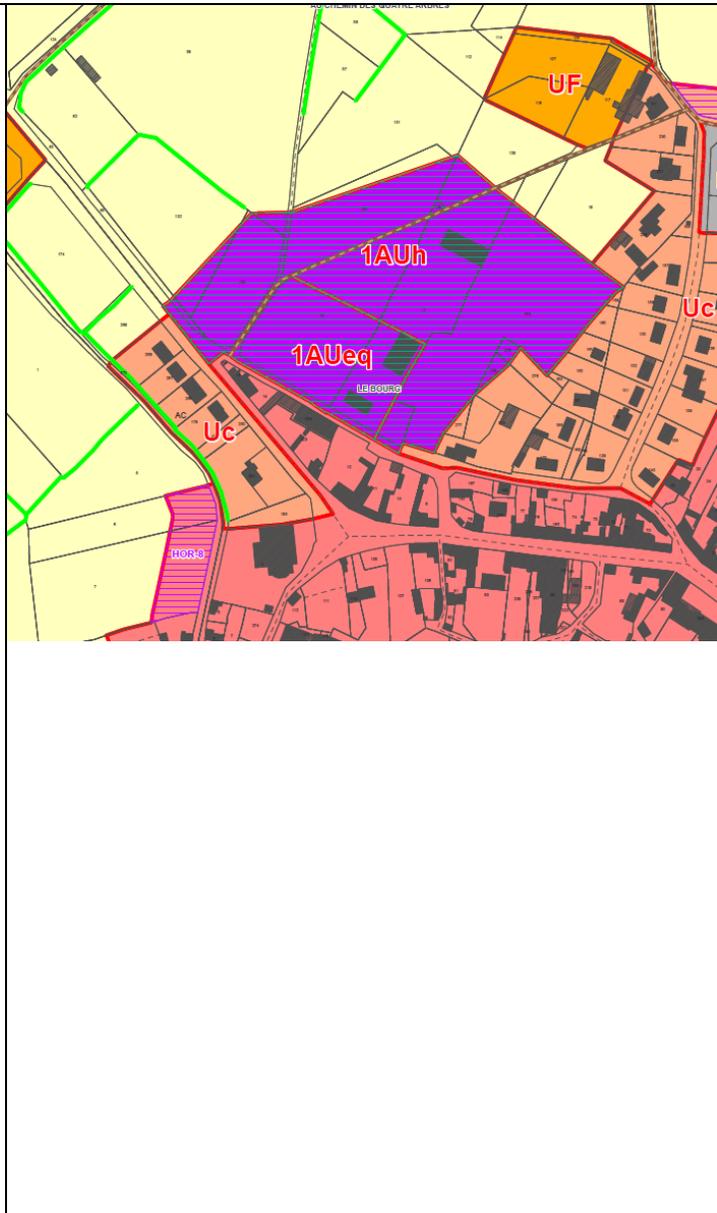
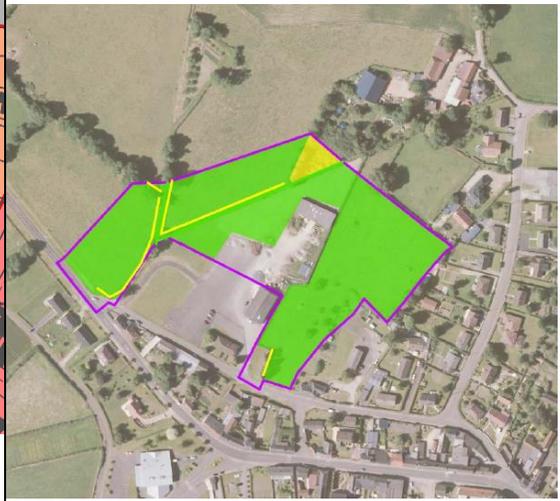
<p>Beaucamps- H2</p>		<p><u>Présence de Zones Naturelles d'Intérêt Reconnu (ZNIR) :</u> Aucune ZNIR.</p> <p><u>Résultats des investigations de terrain :</u></p> 	<p>Absence de ZNIR et investigations de terrain démontrant la présence d'enjeux faibles.</p> <p>Impact faible</p>
--------------------------	--	---	--

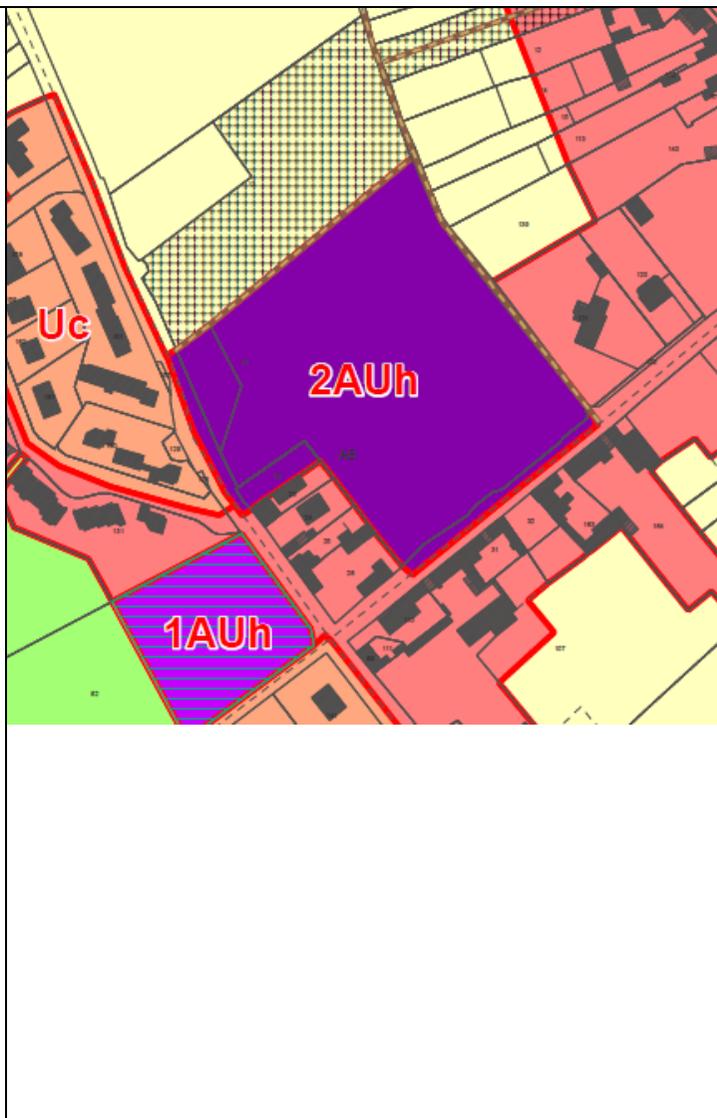
<p>Beaucamps- H3</p>		<p>Présence de Zones Naturelles d'Intérêt Reconnu (ZNIR) : Aucune ZNIR.</p> <p>Résultats des investigations de terrain :</p>	<p>Absence de ZNIR et investigations de terrain démontrant la présence d'enjeux faibles.</p> <p>Impact faible</p>
--------------------------	--	--	--

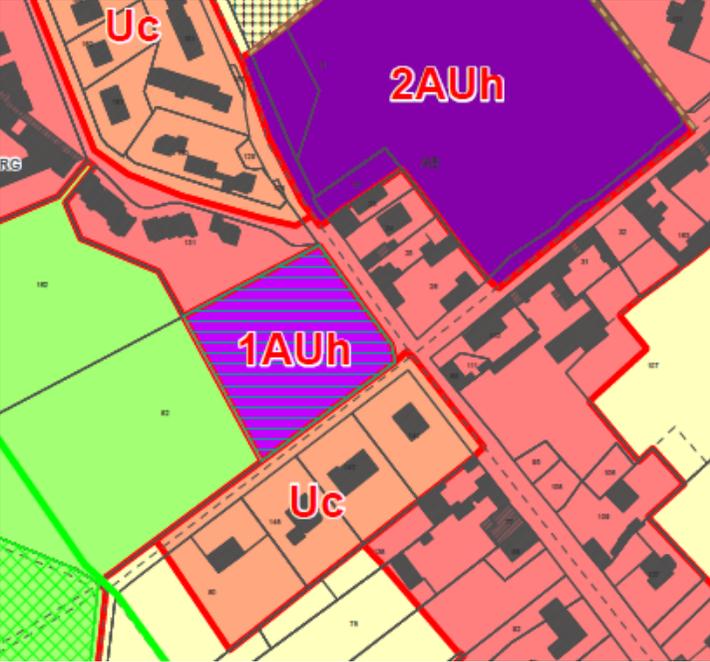
<p>Beaucamps- H4</p>		<p><u>Présence de Zones Naturelles d'Intérêt Reconnu (ZNIR) :</u> Aucune ZNIR.</p> <p><u>Résultats des investigations de terrain :</u></p> 	<p>Absence de ZNIR et investigations de terrain démontrant la présence d'enjeux faibles.</p> <p>Impact faible</p>
--------------------------	---	---	--

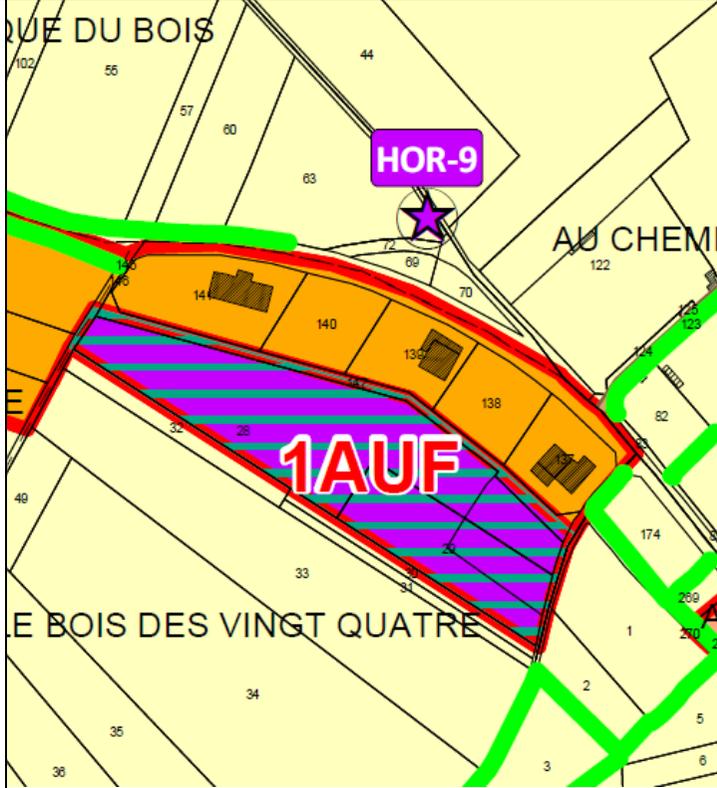
<p>Beaucamps- H5</p>		<p><u>Présence de Zones Naturelles d'Intérêt Reconnu (ZNIR) :</u> Aucune ZNIR.</p> <p><u>Résultats des investigations de terrain :</u></p> 	<p>Absence de ZNIR et investigations de terrain démontrant la présence d'enjeux faibles.</p> <p>Impact faible</p>
--------------------------	--	---	--

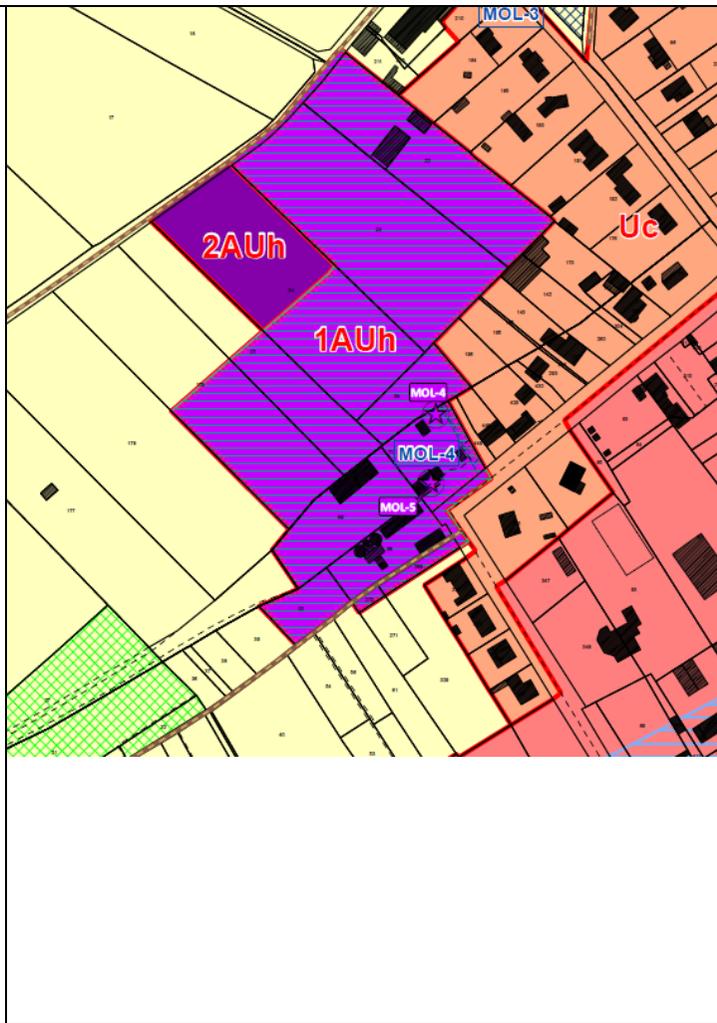
<p>Beaucamps- E1</p>		<p>Présence de Zones Naturelles d'Intérêt Reconnu (ZNIR) : Aucune ZNIR.</p> <p>Résultats des investigations de terrain :</p>	<p>Absence de ZNIR et investigations de terrain démontrant l'absence d'enjeux</p> <p>Impact faible</p>
--------------------------	--	--	---

<p>Hornoy-H1</p>		<p><u>Présence de Zones Naturelles d'Intérêt Reconnu (ZNIR) :</u> Aucune ZNIR.</p> <p><u>Résultats des investigations de terrain :</u></p>  	<p>Absence de ZNIR et investigations de terrain démontrant la présence d'enjeux très majoritairement faibles</p> <p>Impact faible</p>
------------------	---	---	--

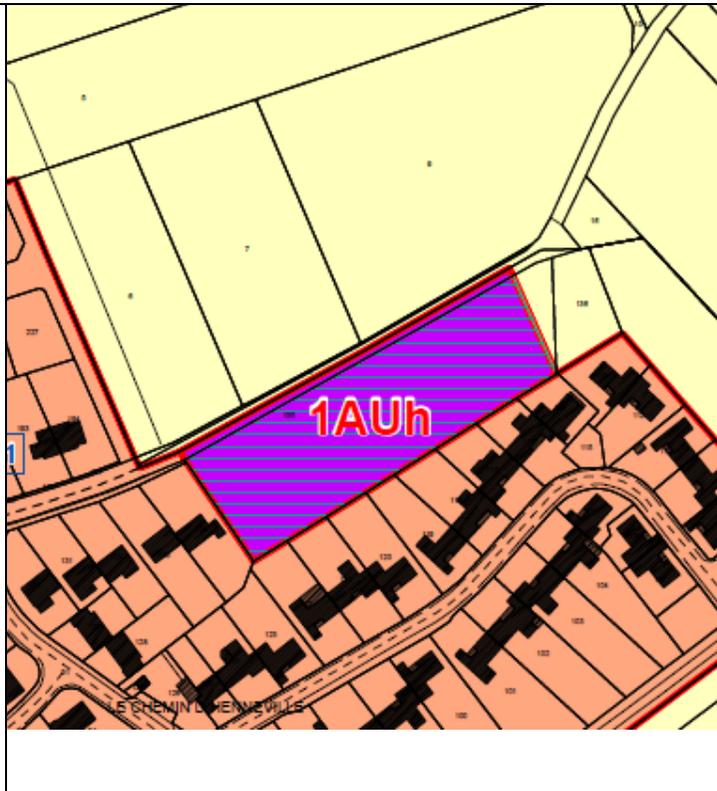
<p>Hornoy-H2</p>		<p><u>Présence de Zones Naturelles d'Intérêt Reconnu (ZNIR) :</u> Aucune ZNIR.</p> <p><u>Résultats des investigations de terrain :</u></p> 	<p>Absence de ZNIR et investigations de terrain démontrant la présence d'enjeux très majoritairement faibles</p> <p>Impact faible</p>
------------------	---	---	--

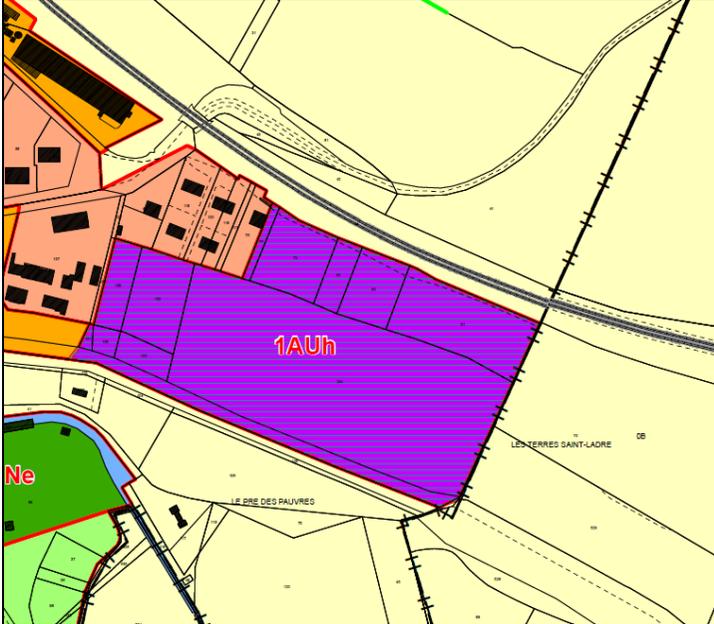
<p>Hornoy-H3</p>		<p><u>Présence de Zones Naturelles d'Intérêt Reconnu (ZNIR) :</u> Aucune ZNIR.</p> <p><u>Résultats des investigations de terrain :</u></p> 	<p>Absence de ZNIR et investigations de terrain démontrant la présence d'enjeux très majoritairement faibles</p> <p>Impact faible</p>
------------------	--	---	--

 <p>Hornoy-E1</p>	<p><u>Présence de Zones Naturelles d'Intérêt Reconnu (ZNIR) :</u> Aucune ZNIR.</p> <p><u>Résultats des investigations de terrain :</u></p> 	<p>Absence de ZNIR et investigations de terrain démontrant l'absence d'enjeux</p> <p>Impact faible</p>
---	---	---

<p>Molliens-H1</p>		<p><u>Présence de Zones Naturelles d'Intérêt Reconnu (ZNIR) :</u> Aucune ZNIR.</p> <p><u>Résultats des investigations de terrain :</u></p> 	<p>Absence de ZNIR et investigations de terrain démontrant l'absence d'enjeux ou la présence d'enjeux faibles.</p> <p>Impact faible</p>
--------------------	---	---	--

<p>Molliens-H2</p>		<p><u>Présence de Zones Naturelles d'Intérêt Reconnu (ZNIR) :</u> Aucune ZNIR.</p> <p><u>Résultats des investigations de terrain :</u> Aucune investigation de terrain n'a pu être menée sur ce site. Compte tenu de la proximité du site Molliens-H1 sur lequel les enjeux sont faibles et du contexte très largement anthropisé des abords du site les enjeux écologiques sont très probablement relativement modérés.</p>	<p>Aucune ZNIR mais les investigations de terrain n'ont pas pu être réalisées et ne permettent pas d'exclure l'absence d'impact</p> <p>Impact modéré</p>
<p>Quevauvillers -H1</p>		<p><u>Présence de Zones Naturelles d'Intérêt Reconnu (ZNIR) :</u> Aucune ZNIR.</p> <p><u>Résultats des investigations de terrain :</u></p>	<p>Absence de ZNIR et investigations de terrain démontrant l'absence d'enjeux</p> <p>Impact faible</p>

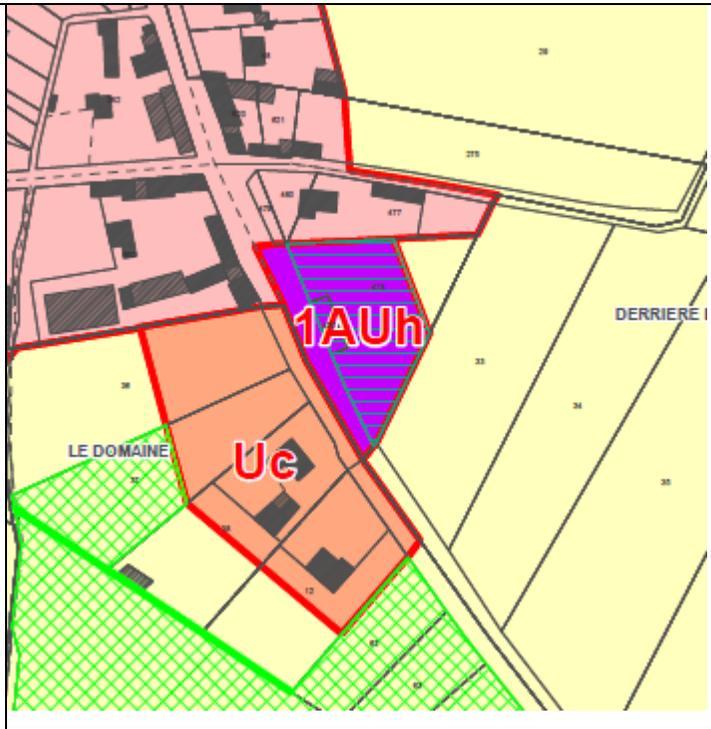
<p>Quevauvillers -H2</p>		<p><u>Présence de Zones Naturelles d'Intérêt Reconnu (ZNIR) :</u> Aucune ZNIR.</p> <p><u>Résultats des investigations de terrain :</u></p> 	<p>Absence de ZNIR et investigations de terrain démontrant l'absence d'enjeux</p> <p>Impact faible</p>
------------------------------	--	--	---

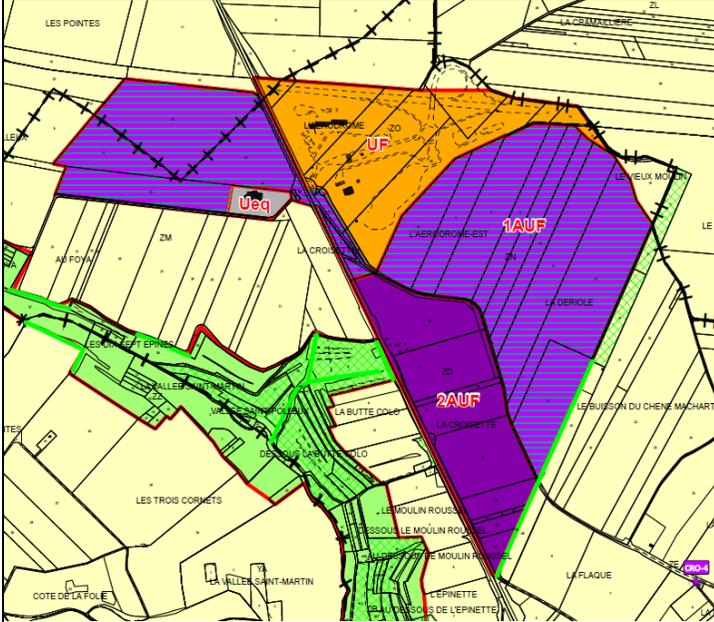
<p>Poix-H1</p>		<p>Présence de Zones Naturelles d'Intérêt Reconnu (ZNIR) : ZNIEFF de type 2 sur le site</p> 	<p>Présence d'une ZNIEFF et investigations de terrain démontrant la présence d'enjeux modérés sur plusieurs parties du site</p> <p>Impact modéré</p>
		<p>Résultats des investigations de terrain :</p> 	

<p>Poix-H2</p>		<p><u>Présence de Zones Naturelles d'Intérêt Reconnu (ZNIR) :</u> ZNIEEF de type 2 sur le site.</p> <p><u>Résultats des investigations de terrain :</u></p>	<p>Présence d'une ZNIEEF et investigations de terrain démontrant la présence d'enjeux forts sur plusieurs parties du site.</p> <p>La majorité de ces parties sont toutefois inscrites en boisements à préserver dans l'OAP qui cadre l'aménagement du site</p> <p>Impact modéré</p>
----------------	--	---	--

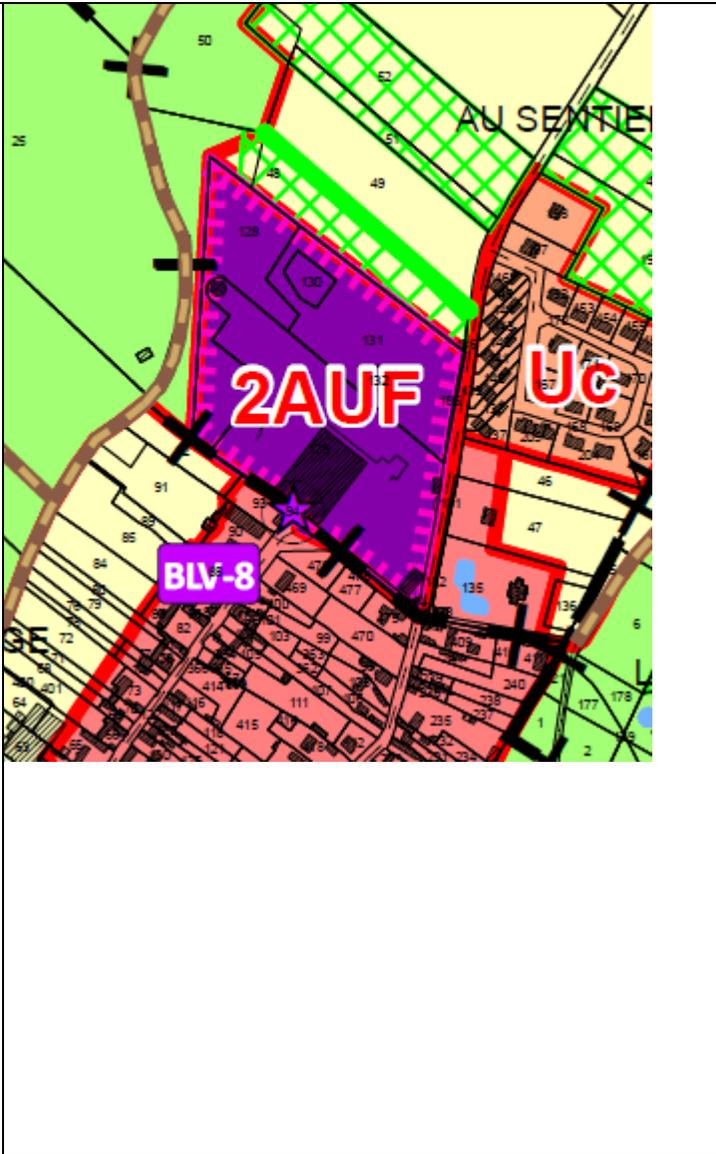
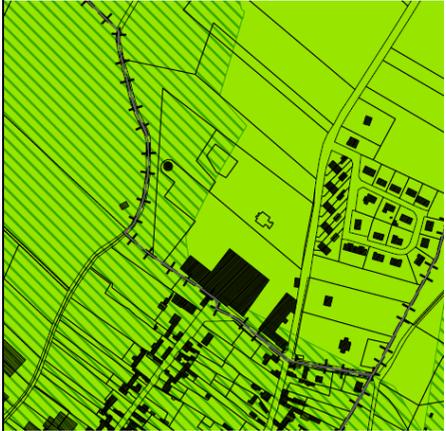
<p>Poix-E1</p>		<p><u>Présence de Zones Naturelles d'Intérêt Reconnu (ZNIR) :</u> Aucune ZNIR.</p> <p><u>Résultats des investigations de terrain :</u></p>	<p>Absence de ZNIR et investigations de terrain démontrant l'absence d'enjeux</p> <p>Impact faible</p>
----------------	--	--	---

<p>Croixrault-H1</p>		<p>Présence de Zones Naturelles d'Intérêt Reconnu (ZNIR) : ZNIEFF de type 2</p> <p>Résultats des investigations de terrain :</p>	<p>Présence d'une ZNIEFF et investigations de terrain démontrant la présence d'enjeux modérés sur une partie du site</p> <p>Impact modéré</p>
----------------------	--	--	--

<p>Croixrault-H2</p>		<p>Présence de Zones Naturelles d'Intérêt Reconnu (ZNIR) : ZNIEFF de type 2</p> 	<p>Présence d'une ZNIEFF</p> <p>Impact modéré</p>
----------------------	--	---	--

<p>Zone de la Mine d'Or</p>		<p><u>Présence de Zones Naturelles d'Intérêt Reconnu (ZNIR) :</u> Aucune ZNIR.</p> <p><u>Résultats des investigations de terrain :</u></p>  	<p>Absence de ZNIR et investigations de terrain démontrant la présence d'enjeux modérés sur une partie du site</p> <p>Impact modéré</p>
-----------------------------	--	---	--

<p>Bussy-H1</p>		<p><u>Présence de Zones Naturelles d'Intérêt Reconnu (ZNIR) :</u> Aucune ZNIR.</p> <p><u>Résultats des investigations de terrain :</u></p>	<p>Absence de ZNIR et investigations de terrain démontrant la présence d'enjeux faibles</p> <p>Impact faible</p>
-----------------	--	--	---

<p>Le Quesne-E1</p>		<p>Présence de Zones Naturelles d'Intérêt Reconnu (ZNIR) : ZNIEFF et de type 1 et de type 2.</p>  <p>Résultats des investigations de terrain :</p> 	<p>Présence de 2 ZNIEFF et investigations de terrain démontrant la présence d'enjeux modérés sur une partie du site</p> <p>Impact modéré</p>
---------------------	---	--	---

B. Mesures d'évitement, réduction ou compensation

Pour réduire l'impact du projet sur l'environnement, il a principalement été procédé à des mesures d'évitement.

Premièrement, les sites de développement choisis se trouvent en dehors des ZNIEFF, des zones humides et des zones Natura 2000 qui couvrent le territoire. Les seuls sites situés en ZNIEFF sont sur 3 communes dont une grande partie du tissu urbain est couvert par une Z NIEFF : Poix-de-Picardie, Croixrault et Beaucamps-le-Vieux. Il n'était donc pas possible pour ces 3 communes d'éviter l'urbanisation en ZNIEFF. Aussi, pour la commune de Beaucamps-le-Vieux les inventaires écologiques réalisés sur le terrain n'ont pas démontré que les enjeux écologiques étaient importants malgré la présence de la ZNIEFF de type 2.

Lorsque des éléments intéressants pour la biodiversité ont été repérés sur les sites, et qu'il a semblé possible de développer un projet sans y porter atteinte, les OAP imposent la conservation de ces éléments : préservation des haies, fossés, bosquets et talus existants.

Au final, les impacts résiduels sont extrêmement faibles.

C. Incidences positives

A noter que certaines mesures prises dans le cadre du PLUi auront des effets positifs :

- la mise en place de zones naturelles peu constructibles sur les grandes continuités écologiques qui traversent le territoire,
- la protection d'éléments de patrimoine naturels comme des haies, des talus, des arbres remarquables, des boisements
- la protection de nombreux boisements avec l'utilisation de l'Espace Boisé Classé
- l'interdiction de construire à moins de 10 m des cours d'eau.

1.5. INCIDENCES ET MESURES CONCERNANT LES RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES

Ce paragraphe est consacré à l'exposition des biens et des personnes aux risques et nuisances. En effet, le PLUi est susceptible, en prévoyant de nouveaux développements urbains, d'aggraver les expositions aux risques.

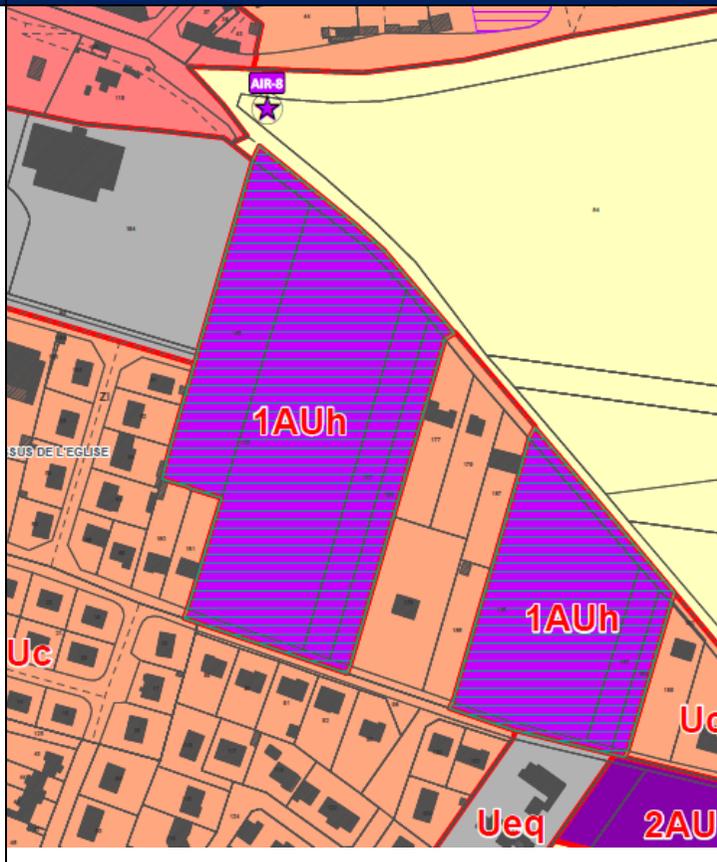
Dans une certaine mesure, les risques peuvent être pris en compte dans les projets, ce qui permet de maîtriser l'exposition des biens et des personnes.

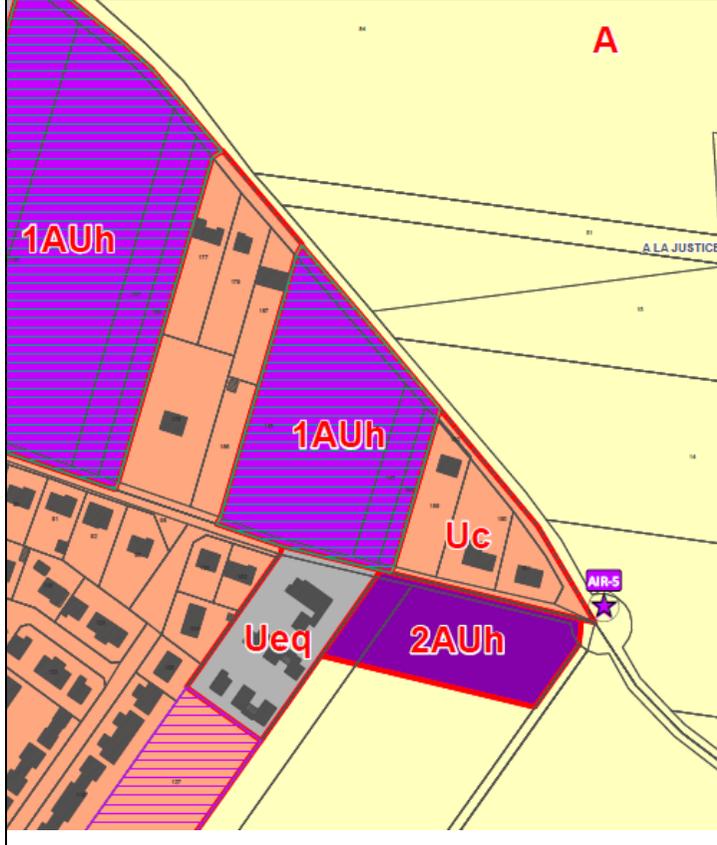
A. Risques naturels

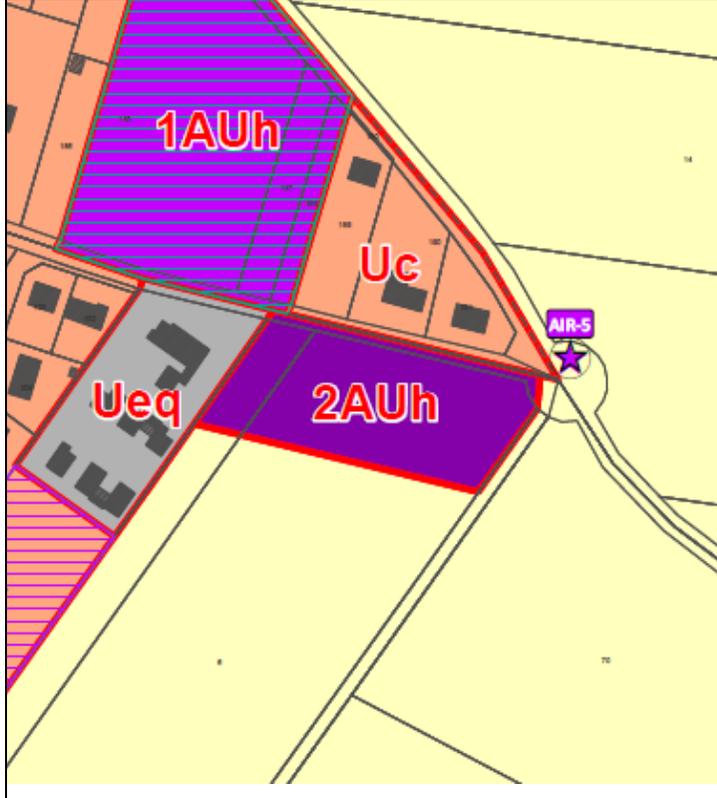
Le tableau présenté ci-après reprend, pour chaque site la synthèse de l'analyse de présence de risques naturels :

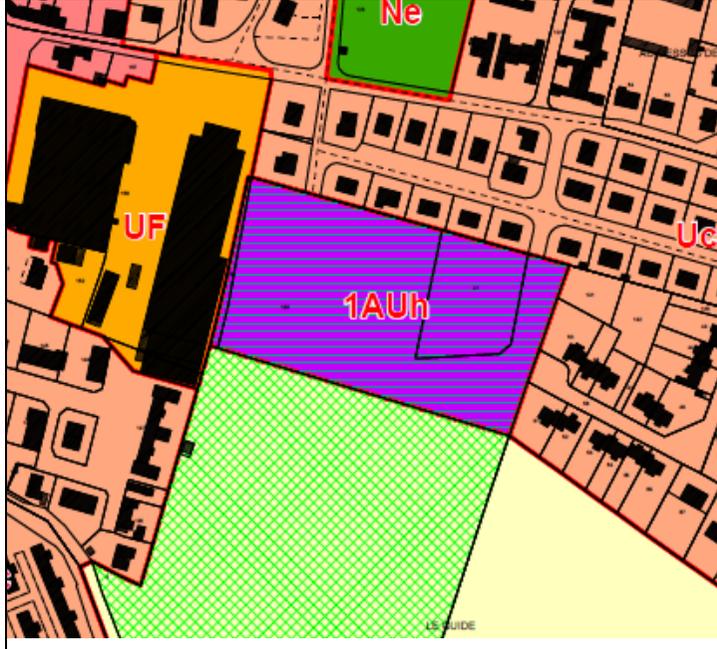
- Inondation
- Retrait/gonflement des argiles
- Cavités souterraines
- Mouvement de terrain

Ces risques naturels sont les principaux risques identifiés à l'échelle intercommunale.

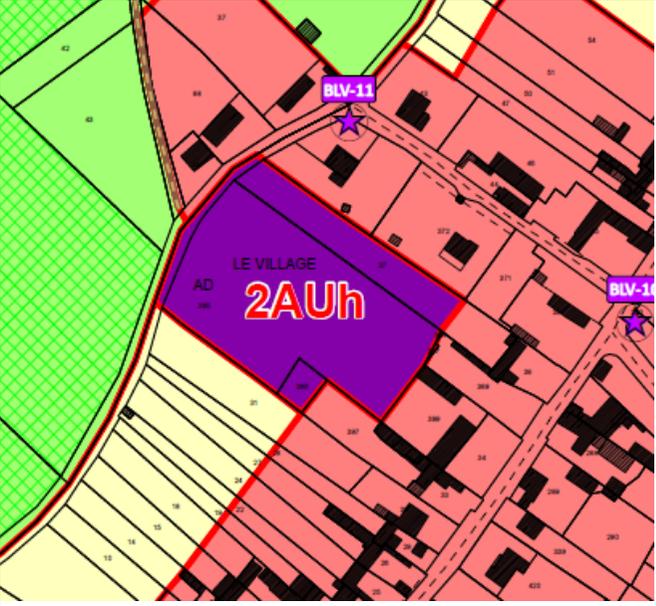
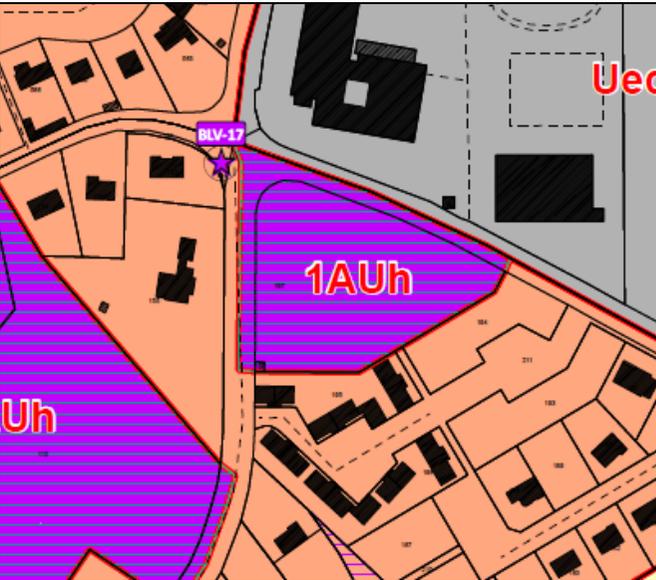
Commune	Extrait du règlement graphique	Risques naturels	Niveau d'impact
Airaines-H1		<p>Inondation : RAS R/G argile : RAS Cavité souterraine : RAS Mouvement de terrain : RAS</p>	<p style="text-align: center;">Impact faible</p>

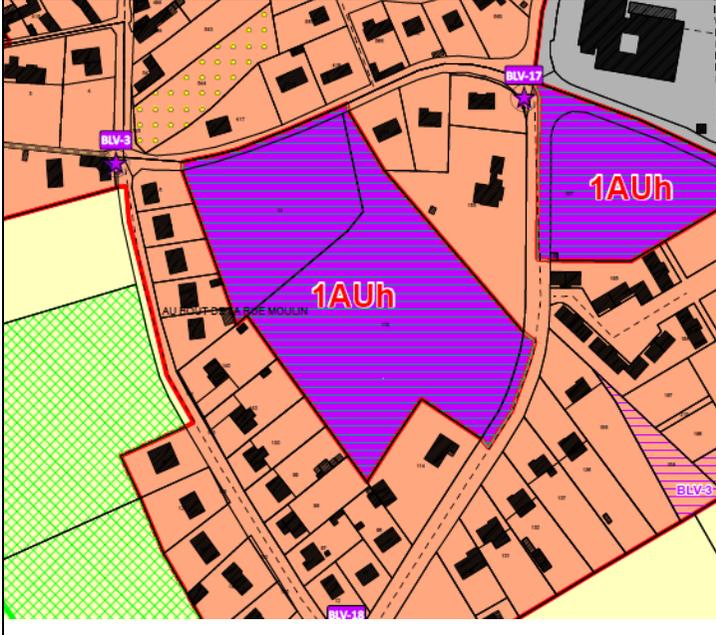
<p>Airaines-H2</p>		<p>Inondation : RAS R/G argile : RAS Cavité souterraine : RAS Mouvement de terrain : RAS</p>	<p>Impact faible</p>
--------------------	---	--	----------------------

Airaines-H3		<p>Inondation : RAS R/G argile : RAS Cavité souterraine : RAS Mouvement de terrain : RAS</p>	<p>Impact faible</p>
-------------	---	--	----------------------

Airaines-H4		<p>Inondation : RAS R/G argile : RAS Cavité souterraine : RAS Mouvement de terrain : RAS</p>	<p>Impact faible</p>
-------------	--	--	----------------------

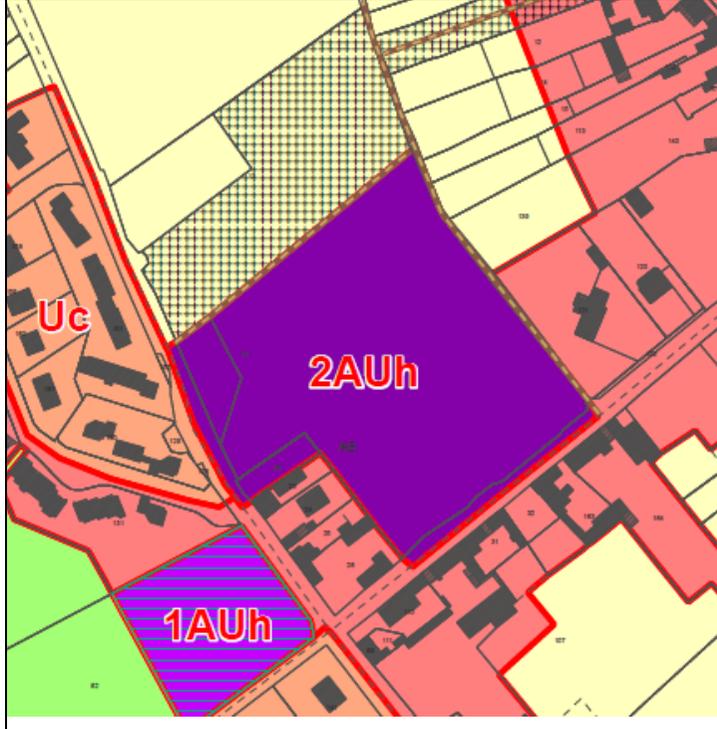
Airaines-H5		<p>Inondation : remontées de nappes R/G argile : RAS Cavité souterraine : RAS Mouvement de terrain : RAS</p>	<p>Impact modéré</p>
-------------	--	--	-----------------------------

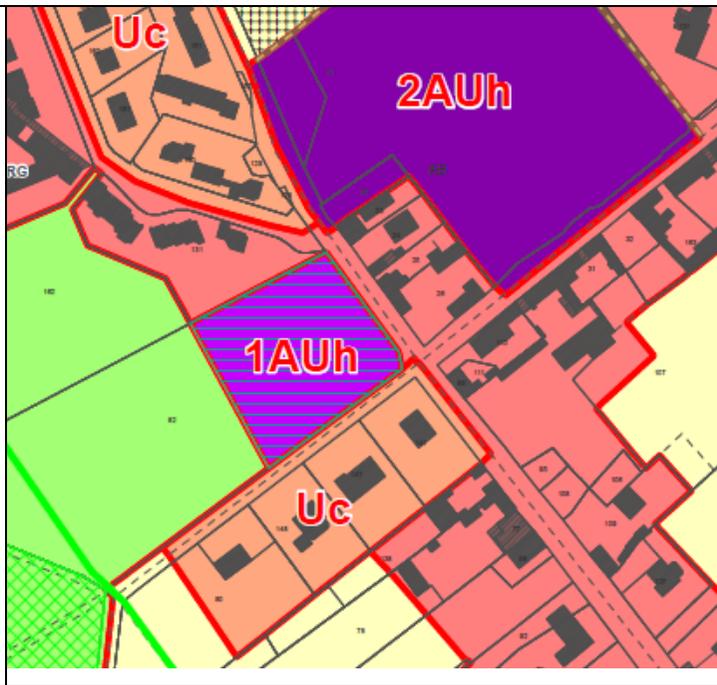
<p>Beaucamps- H1</p>		<p>Inondation : RAS R/G argile : RAS Cavité souterraine : RAS Mouvement de terrain : RAS</p>	<p>Impact faible</p>
<p>Beaucamps- H2</p>		<p>Inondation : RAS R/G argile : RAS Cavité souterraine : RAS Mouvement de terrain : RAS</p>	<p>Impact faible</p>

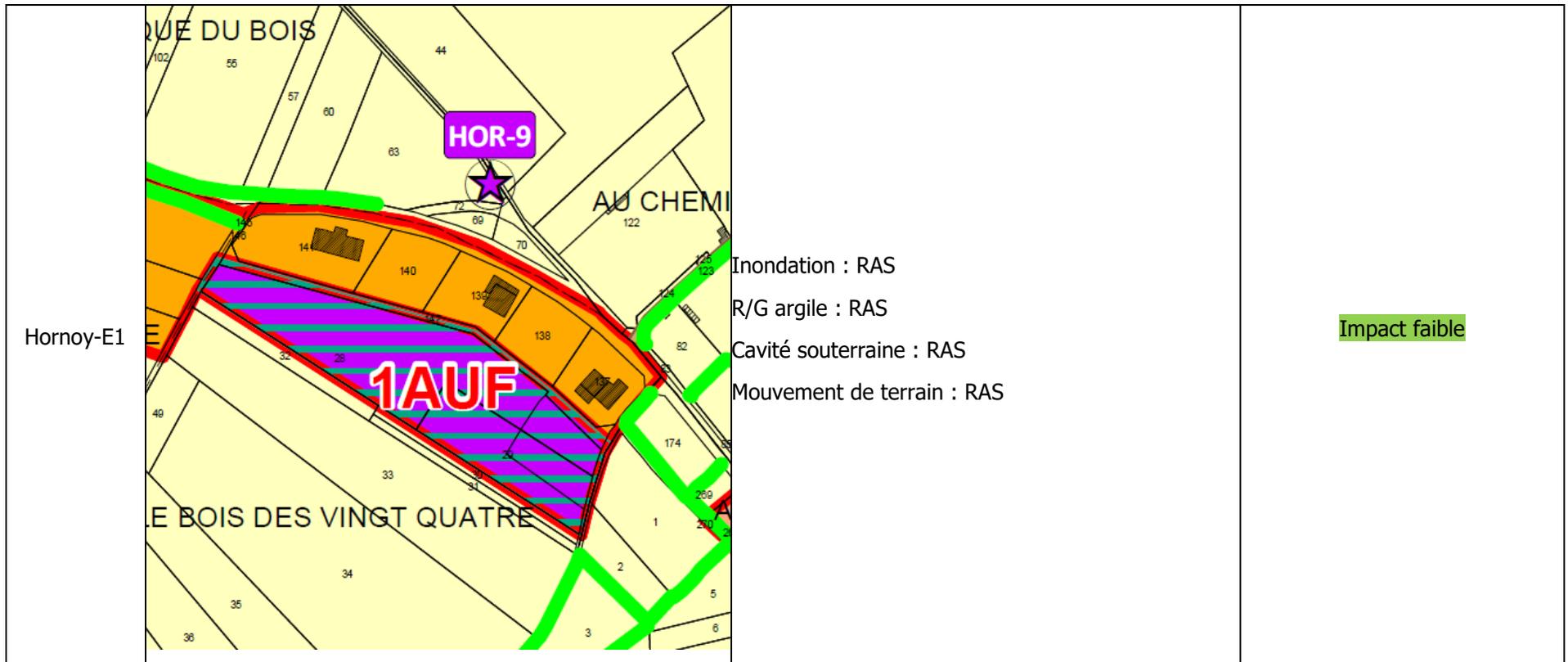
<p>Beaucamps- H3</p>		<p>Inondation : RAS R/G argile : RAS Cavité souterraine : RAS Mouvement de terrain : RAS</p>	<p>Impact faible</p>
--------------------------	--	--	-----------------------------

<p>Beaucamps- H4</p>		<p>Inondation : RAS R/G argile : RAS Cavité souterraine : RAS Mouvement de terrain : RAS</p>	<p>Impact faible</p>
<p>Beaucamps- H5</p>		<p>Inondation : RAS R/G argile : RAS Cavité souterraine : RAS Mouvement de terrain : RAS</p>	<p>Impact faible</p>

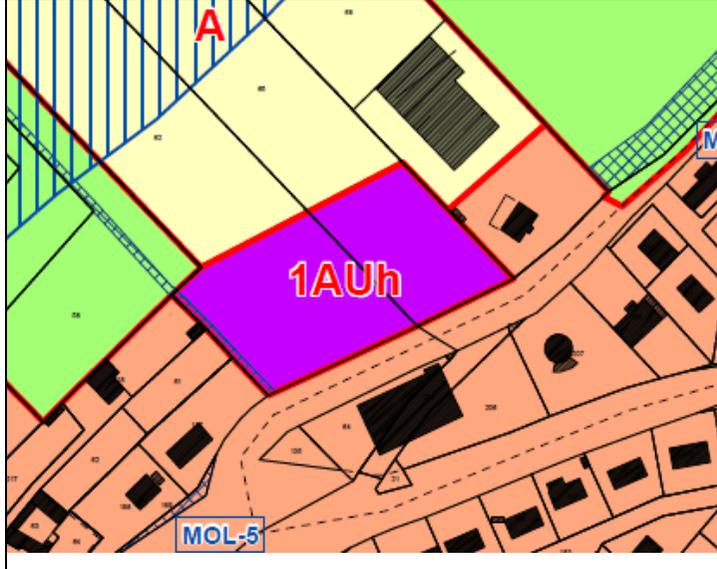
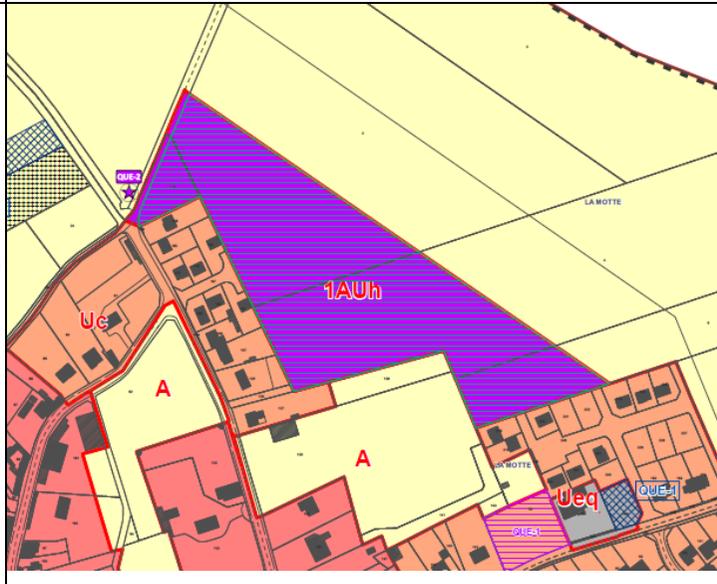
<p>Beaucamps- E1</p>		<p>Inondation : RAS R/G argile : RAS Cavité souterraine : RAS Mouvement de terrain : RAS</p>	<p>Impact faible</p>
<p>Hornoy-H1</p>		<p>Inondation : RAS R/G argile : RAS Cavité souterraine : RAS Mouvement de terrain : RAS</p>	<p>Impact faible</p>

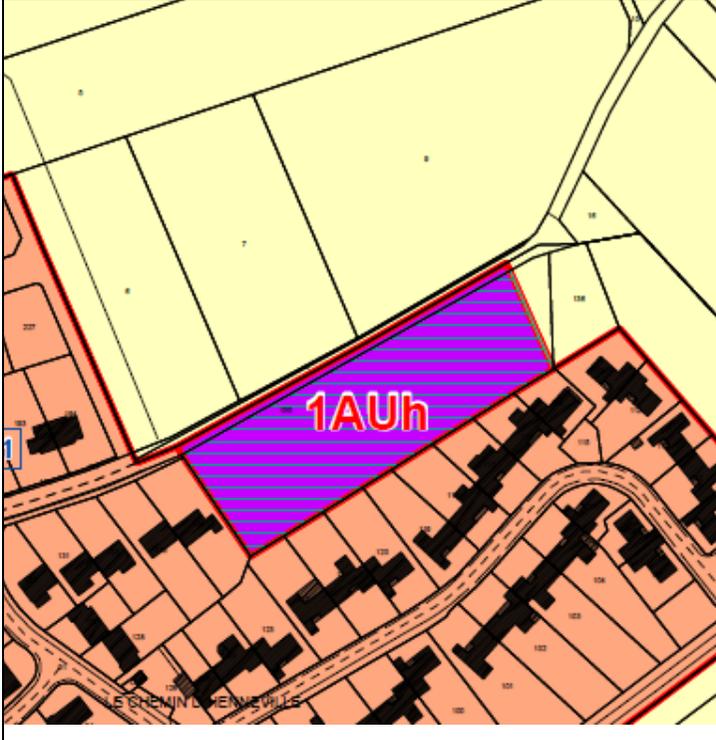
<p>Hornoy-H2</p>		<p>Inondation : RAS R/G argile : RAS Cavité souterraine : RAS Mouvement de terrain : RAS</p>	<p>Impact faible</p>
------------------	--	--	-----------------------------

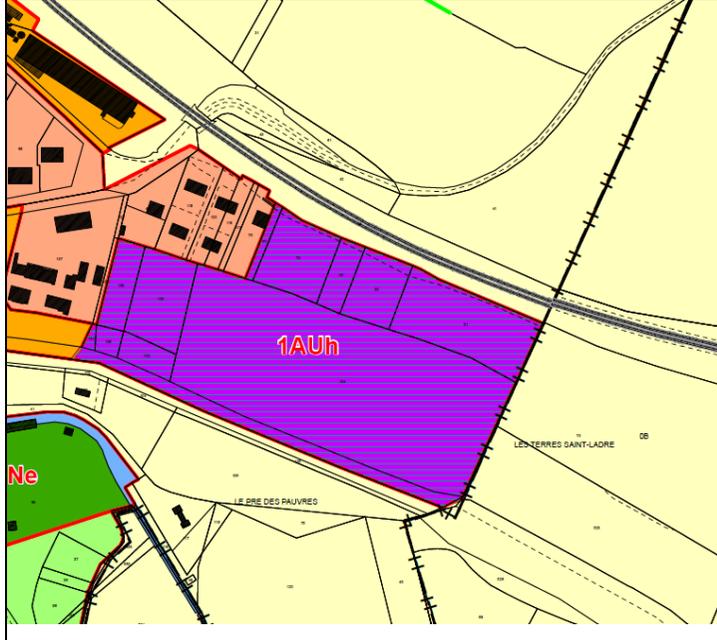
Hornoy-H3		<p>Inondation : enjeu ruissellement faible R/G argile : RAS Cavité souterraine : RAS Mouvement de terrain : RAS</p>	<p>Impact faible</p>
-----------	--	---	-----------------------------

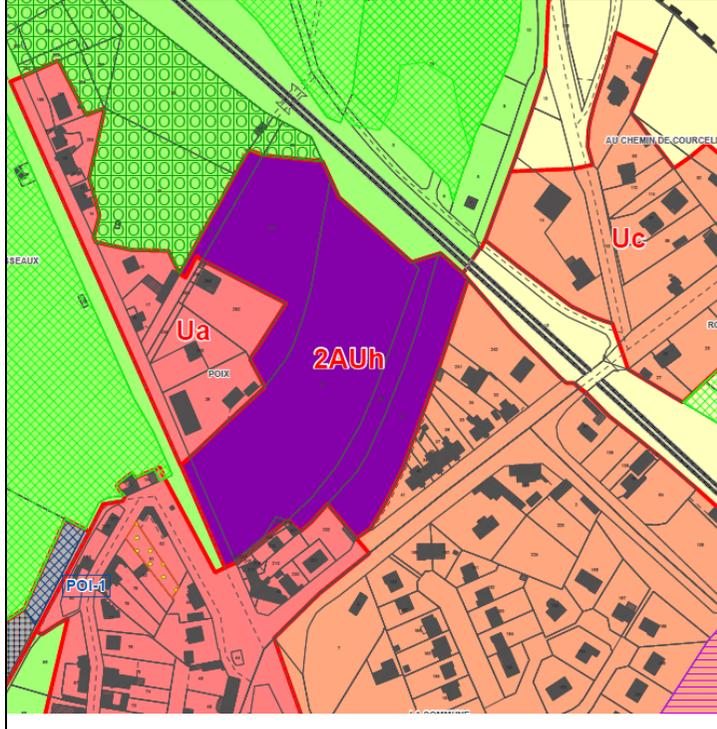


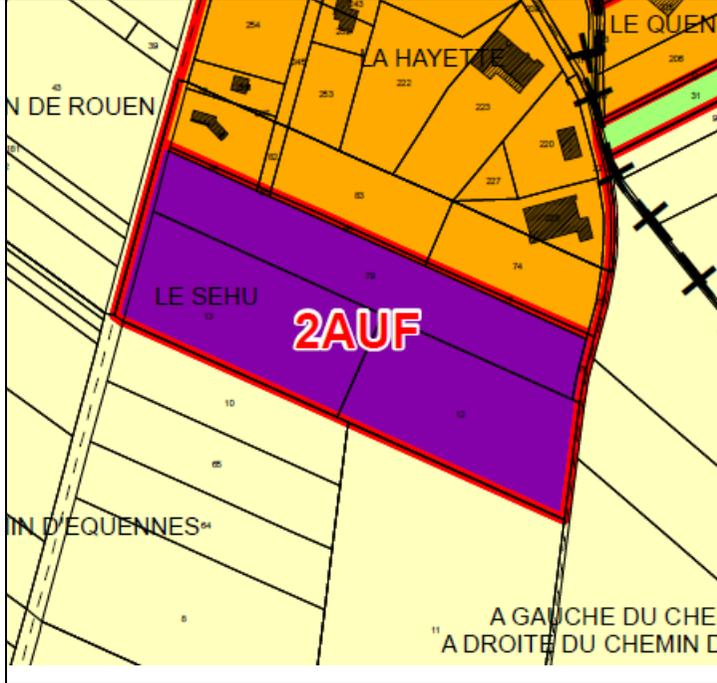
Molliens-H1		<p>Inondation : RAS R/G argile : RAS Cavité souterraine : RAS Mouvement de terrain : RAS</p>	<p>Impact faible</p>
-------------	--	--	----------------------

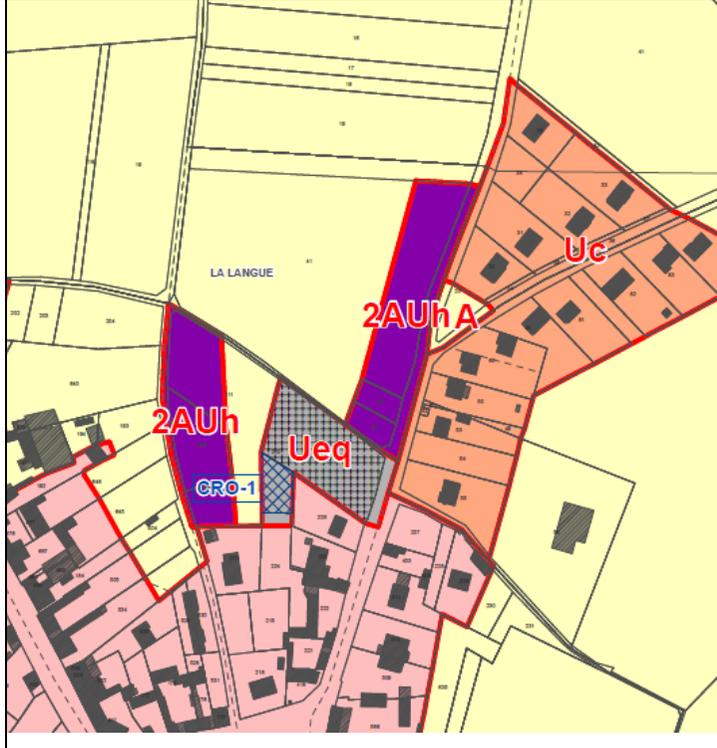
<p>Molliens-H2</p>		<p>Inondation : RAS R/G argile : RAS Cavité souterraine : RAS Mouvement de terrain : RAS</p>	<p>Impact faible</p>
<p>Quevauvillers -H1</p>		<p>Inondation : RAS R/G argile : RAS Cavité souterraine : RAS Mouvement de terrain : RAS</p>	<p>Impact faible</p>

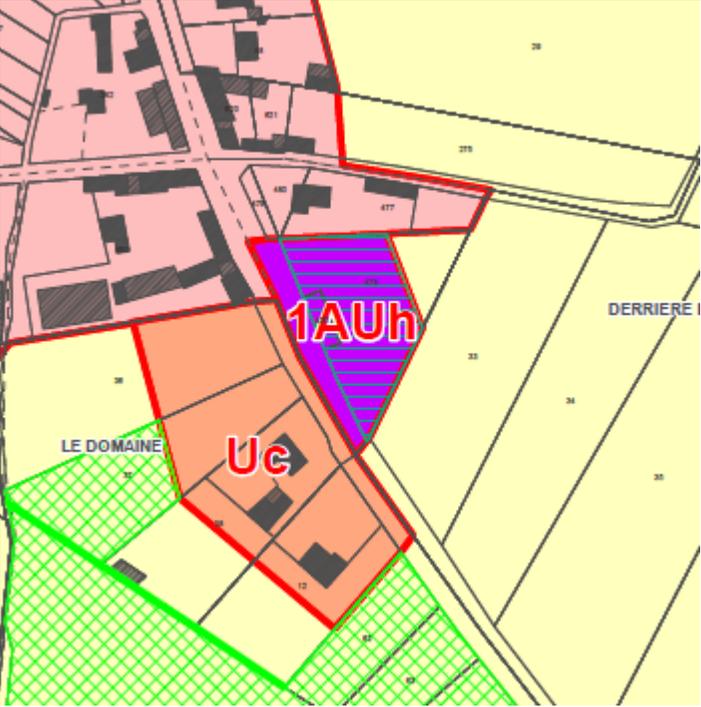
<p>Quevauvillers -H2</p>		<p>Inondation : RAS R/G argile : RAS Cavité souterraine : RAS Mouvement de terrain : RAS</p>	<p>Impact faible</p>
------------------------------	--	--	----------------------

<p>Poix-H1</p>		<p>Inondation : nappe subaffleurante R/G argile : RAS Cavité souterraine : RAS Mouvement de terrain : RAS</p>	<p>Impact modéré</p>
----------------	--	---	-----------------------------

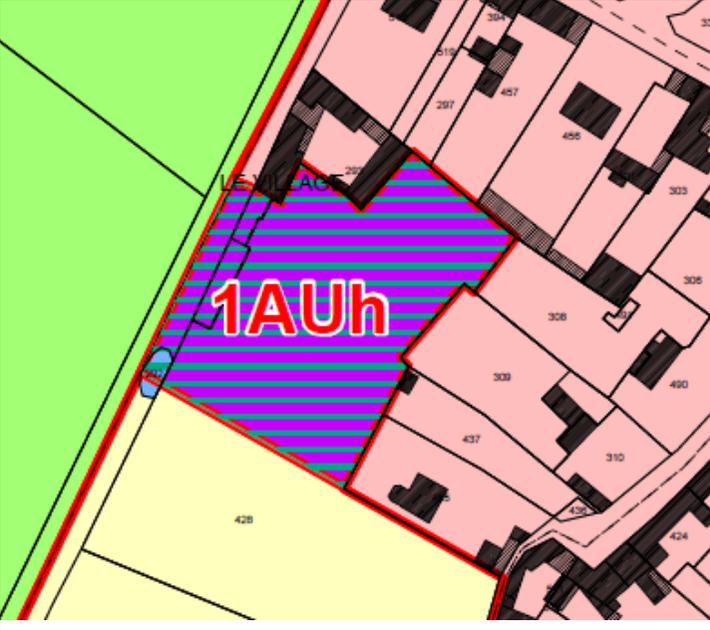
Poix-H2		<p>Inondation : axe de ruissellement R/G argile : RAS Cavité souterraine : 1 site Mouvement de terrain : RAS</p>	<p>Impact modéré</p>
---------	--	--	-----------------------------

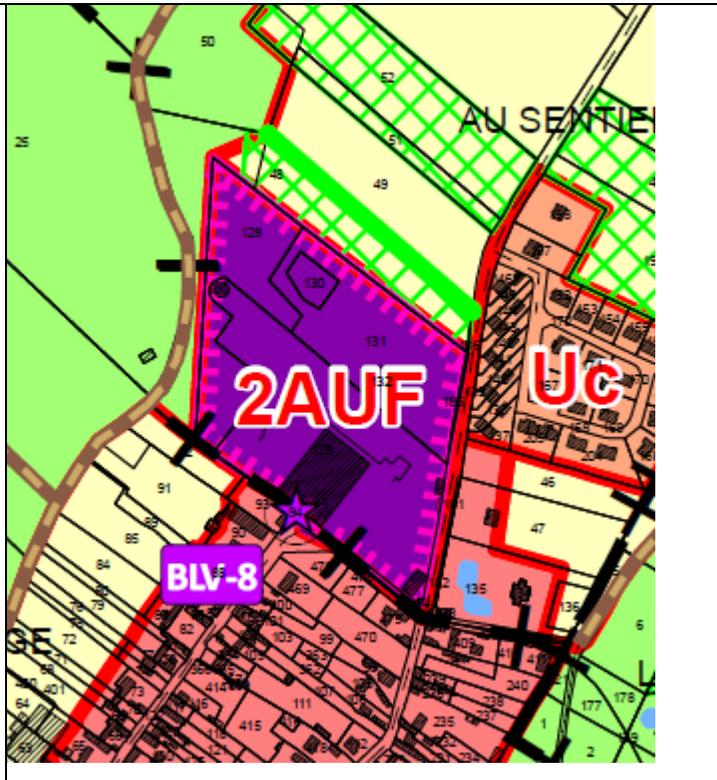
Poix-E1		<p>Inondation : RAS R/G argile : RAS Cavité souterraine : RAS Mouvement de terrain : RAS</p>	<p>Impact faible</p>
---------	---	--	----------------------

<p>Croixrault-H1</p>		<p>Inondation : RAS R/G argile : RAS Cavité souterraine : RAS Mouvement de terrain : RAS</p>	<p>Impact faible</p>
----------------------	--	--	----------------------

<p>Croixrault-H2</p>		<p>Inondation : RAS R/G argile : RAS Cavité souterraine : RAS Mouvement de terrain : RAS</p>	<p>Impact faible</p>
----------------------	--	--	----------------------

<p>Zone de la Mine d'Or</p>		<p>Inondation : RAS R/G argile : RAS Cavité souterraine : RAS Mouvement de terrain : RAS</p>	<p>Impact faible</p>
-----------------------------	--	--	-----------------------------

Bussy-H1		<p>Inondation : RAS R/G argile : RAS Cavité souterraine : RAS Mouvement de terrain : RAS</p>	<p>Impact faible</p>
----------	--	--	----------------------

<p>Le Quesne-E1</p>		<p>Inondation : RAS R/G argile : RAS Cavité souterraine : RAS Mouvement de terrain : RAS</p>	<p>Impact faible</p>
---------------------	--	--	----------------------

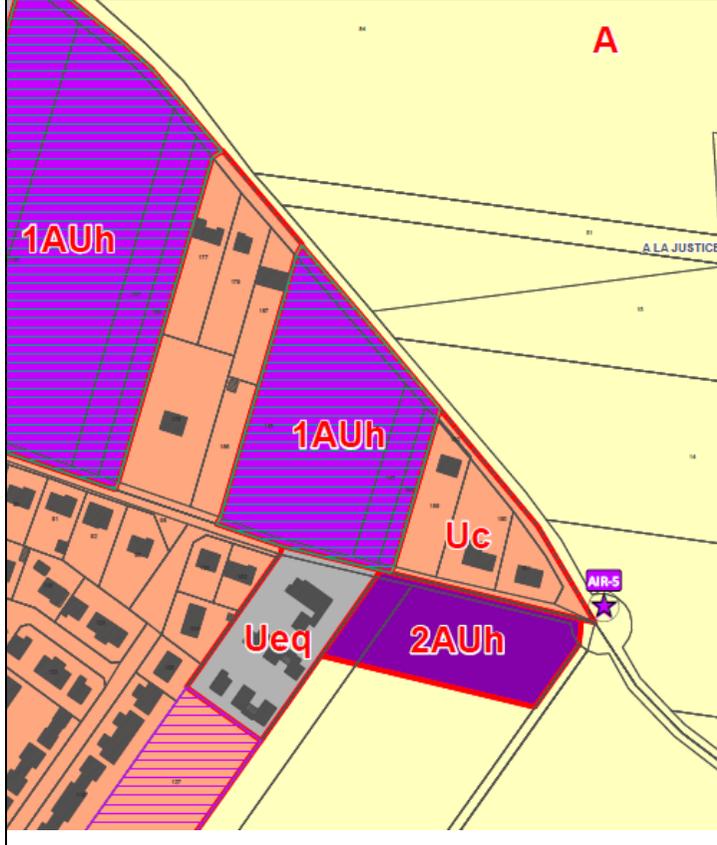
B. Risques technologiques et nuisances

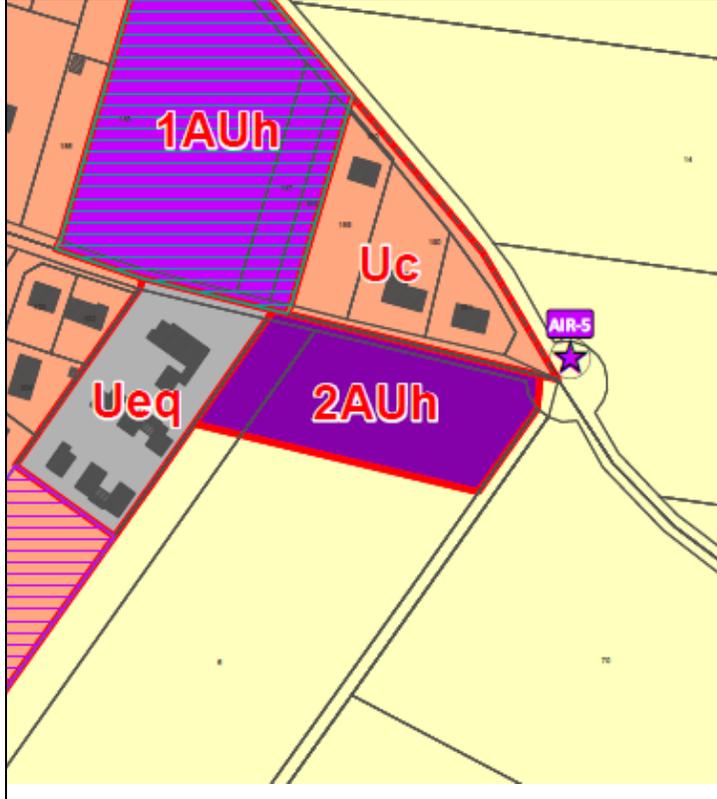
Le tableau présenté ci-après reprend, pour chaque site la synthèse de l'analyse de présence de risques technologiques et nuisances :

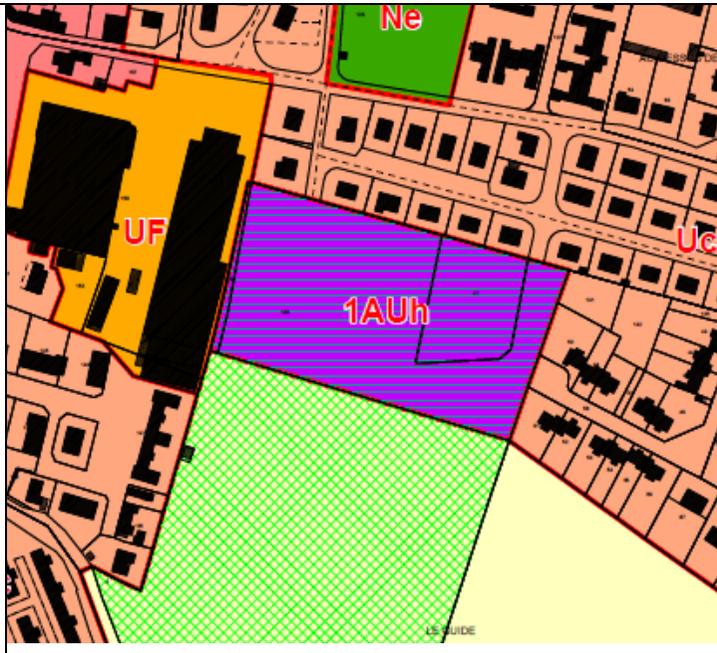
- Sol pollué
- Présence ou proximité d'une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE)
- Présence ou proximité d'une voie classée pour le bruit

Ces risques technologiques et nuisances sont les principaux risques et nuisances identifiés à l'échelle intercommunale.

Commune	Extrait du règlement graphique	Risques technologiques	Niveau d'impact
Airaines-H1		<p>Sol pollué : RAS Proximité ICPE : RAS Voie classée pour le bruit : RAS</p>	<p>Impact faible</p>

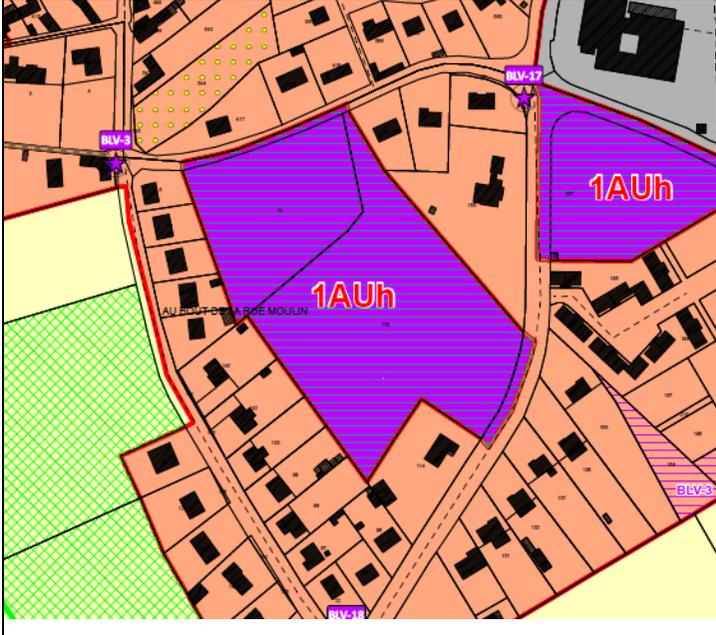
<p>Airaines-H2</p>		<p>Sol pollué : RAS Proximité ICPE : RAS Voie classée pour le bruit : RAS</p>	<p>Impact faible</p>
--------------------	---	---	-----------------------------

Airaines-H3		<p>Sol pollué : RAS Proximité ICPE : RAS Voie classée pour le bruit : RAS</p>	<p>Impact faible</p>
-------------	---	---	-----------------------------

Airaines-H4		<p>Sol pollué : RAS Proximité ICPE : RAS Voie classée pour le bruit : RAS</p>	<p>Impact faible</p>
-------------	--	---	----------------------

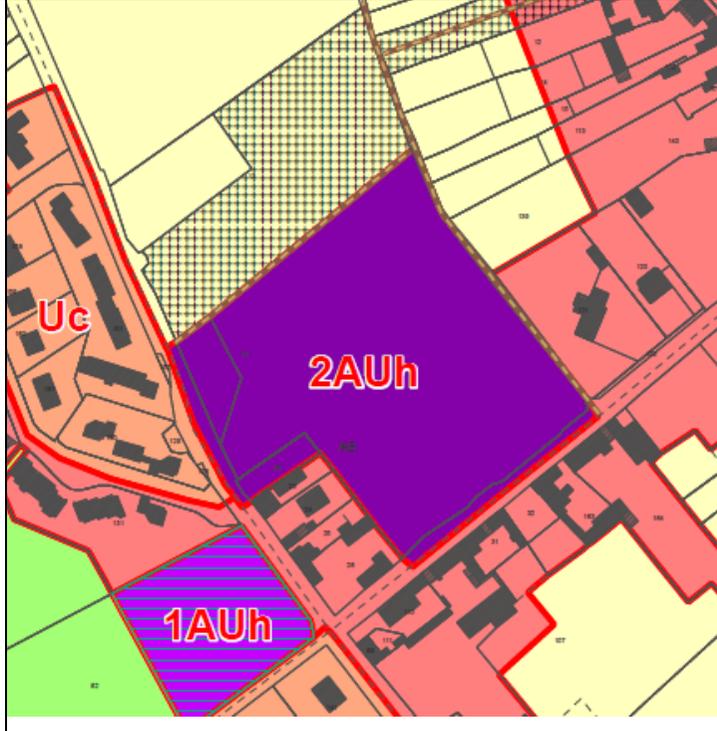
Airaines-H5		<p>Sol pollué : site BASOL Proximité ICPE : RAS Voie classée pour le bruit : RAS</p>	<p>Impact positif (car traitement d'un site pollué)</p>
-------------	--	--	---

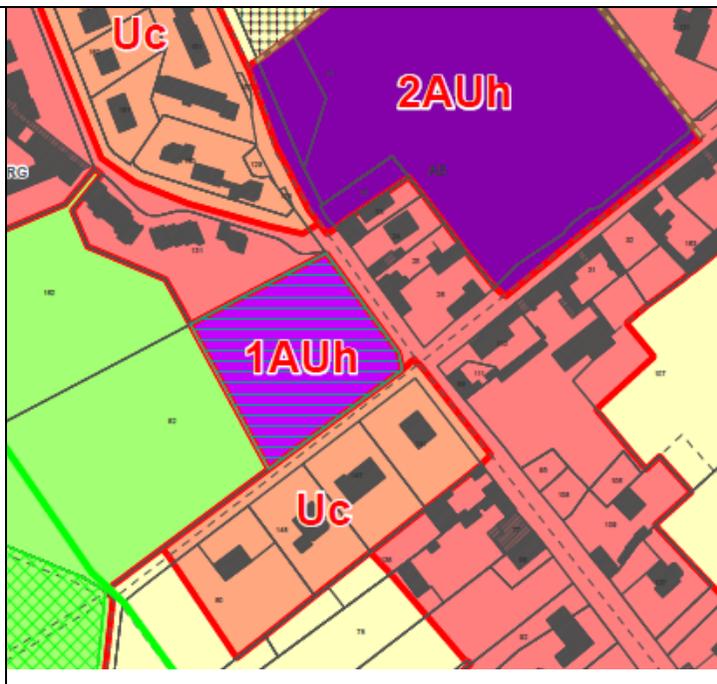
<p>Beaucamps- H1</p>		<p>Sol pollué : RAS Proximité ICPE : RAS Voie classée pour le bruit : RAS</p>	<p>Impact faible</p>
<p>Beaucamps- H2</p>		<p>Sol pollué : RAS Proximité ICPE : RAS Voie classée pour le bruit : RAS</p>	<p>Impact faible</p>

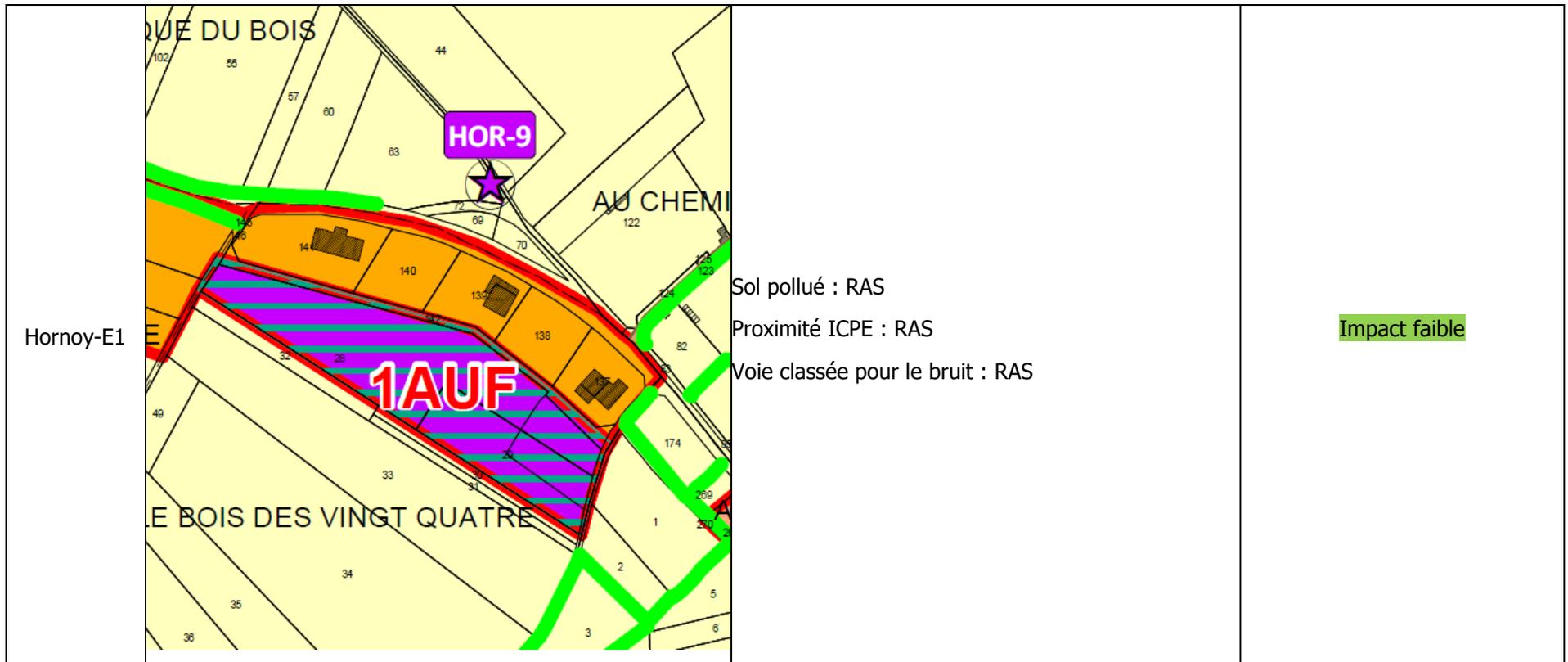
<p>Beaucamps- H3</p>		<p>Sol pollué : RAS Proximité ICPE : RAS Voie classée pour le bruit : RAS</p>	<p>Impact faible</p>
--------------------------	--	---	----------------------

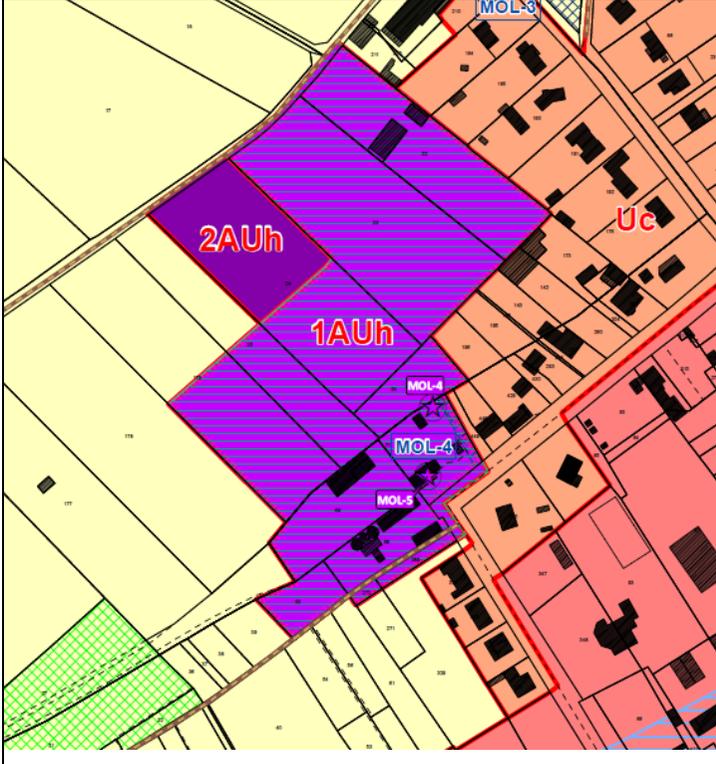
<p>Beaucamps- H4</p>		<p>Sol pollué : BASIAS Proximité ICPE : RAS Voie classée pour le bruit : RAS</p>	<p>Impact positif (car traitement d'un site pollué)</p>
<p>Beaucamps- H5</p>		<p>Sol pollué : RAS Proximité ICPE : RAS Voie classée pour le bruit : RAS</p>	<p>Impact faible</p>

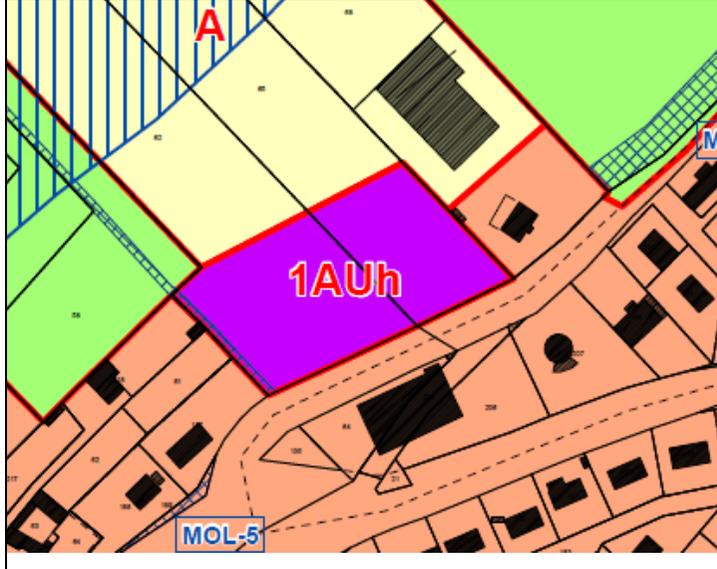
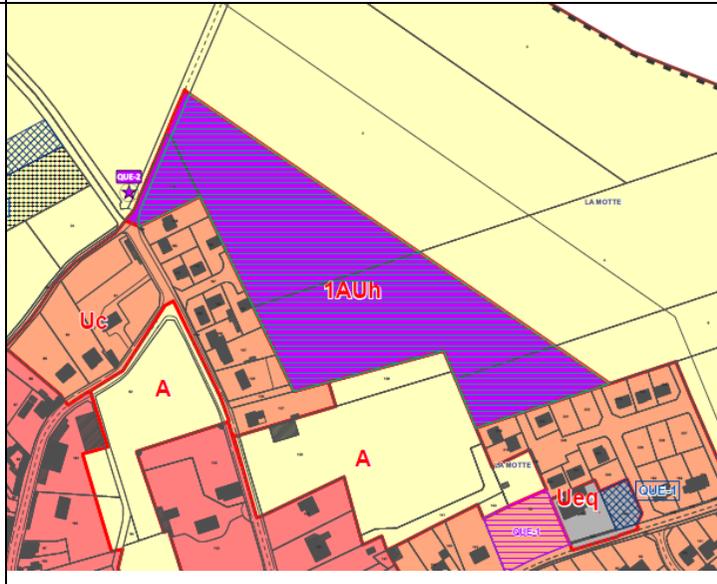
<p>Beaucamps- E1</p>		<p>Sol pollué : RAS Proximité ICPE : RAS Voie classée pour le bruit : RAS</p>	<p>Impact faible</p>
<p>Hornoy-H1</p>		<p>Sol pollué : RAS Proximité ICPE : RAS Voie classée pour le bruit : RAS</p>	<p>Impact faible</p>

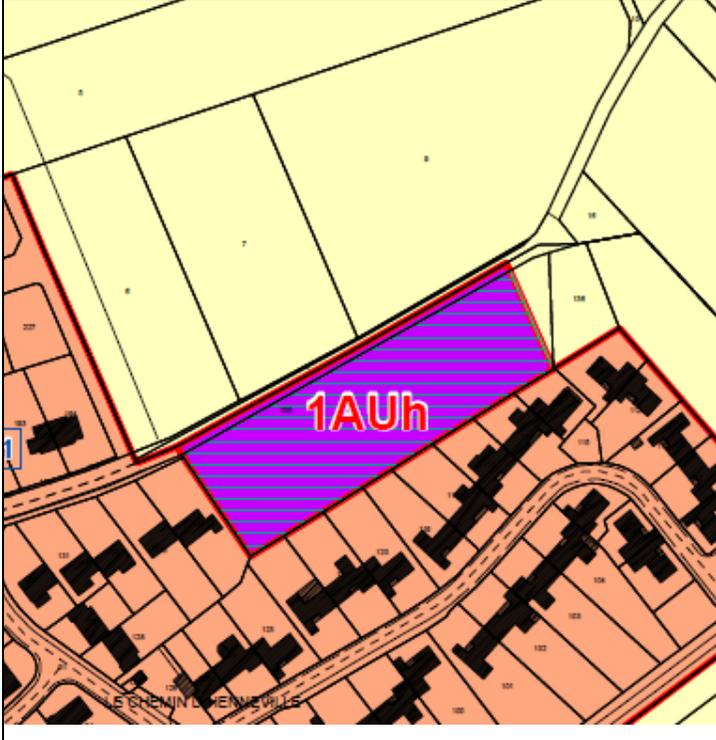
<p>Hornoy-H2</p>		<p>Sol pollué : RAS Proximité ICPE : RAS Voie classée pour le bruit : RAS</p>	<p>Impact faible</p>
------------------	--	---	-----------------------------

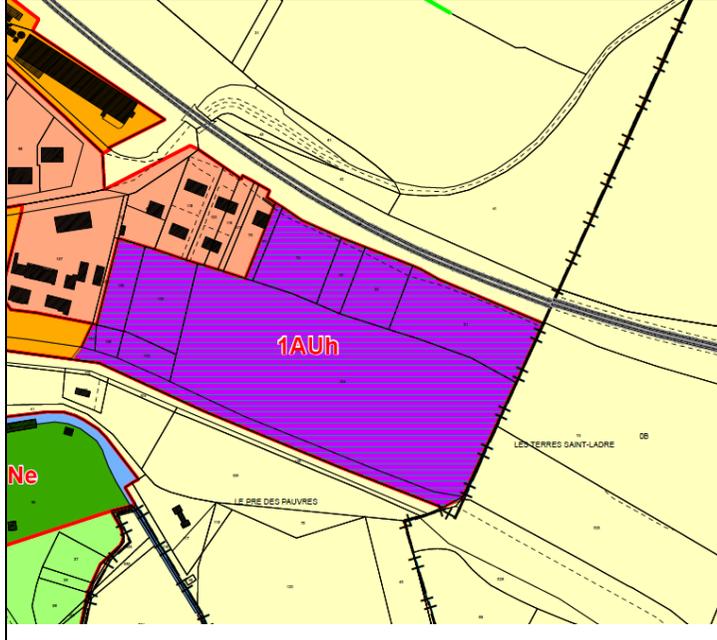
Hornoy-H3		<p>Sol pollué : RAS Proximité ICPE : RAS Voie classée pour le bruit : RAS</p>	<p>Impact faible</p>
-----------	--	---	-----------------------------

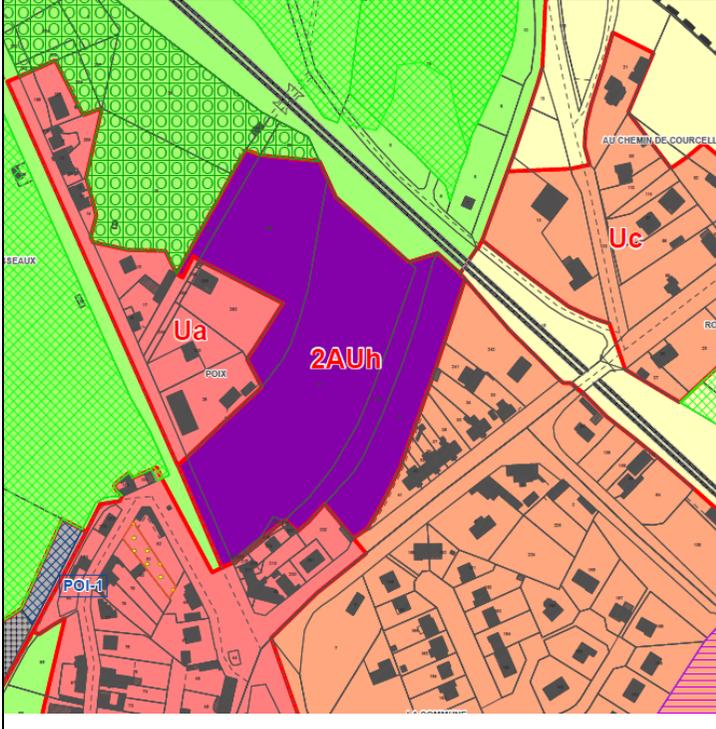


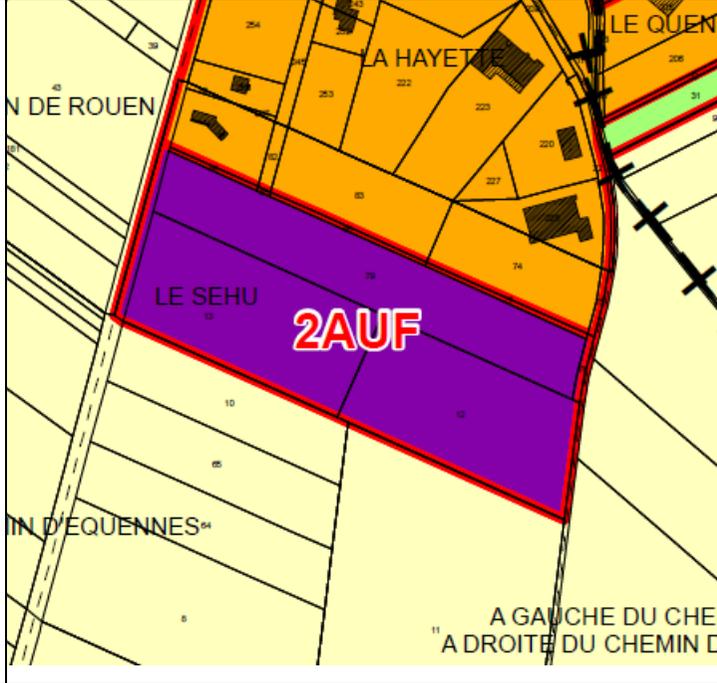
<p>Molliens-H1</p>		<p>Sol pollué : site BASIAS Proximité ICPE : RAS Voie classée pour le bruit : RAS</p>	<p>Impact positif (car traitement d'un site pollué)</p>
--------------------	--	---	---

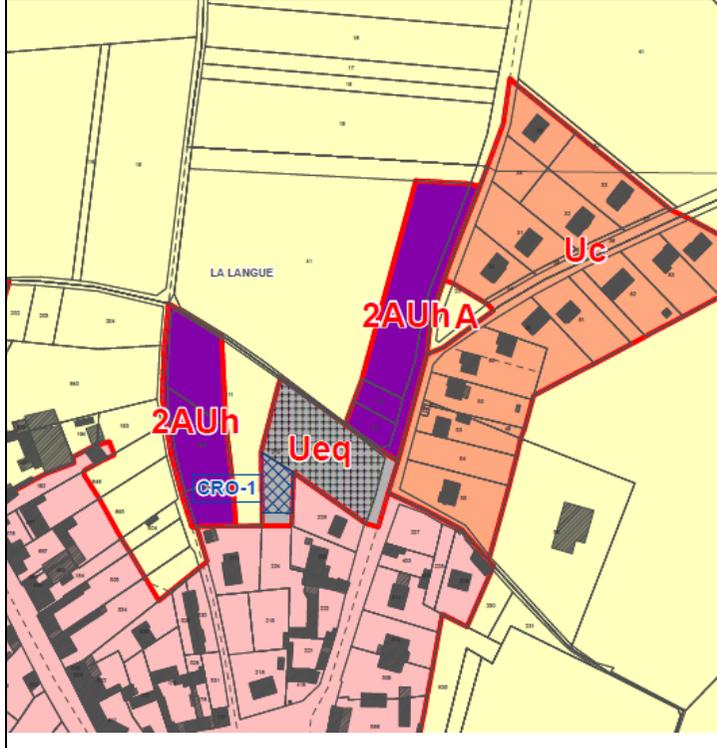
<p>Molliens-H2</p>		<p>Sol pollué : RAS Proximité ICPE : RAS Voie classée pour le bruit : RAS</p>	<p>Impact faible</p>
<p>Quevauvillers -H1</p>		<p>Sol pollué : RAS Proximité ICPE : RAS Voie classée pour le bruit : RAS</p>	<p>Impact faible</p>

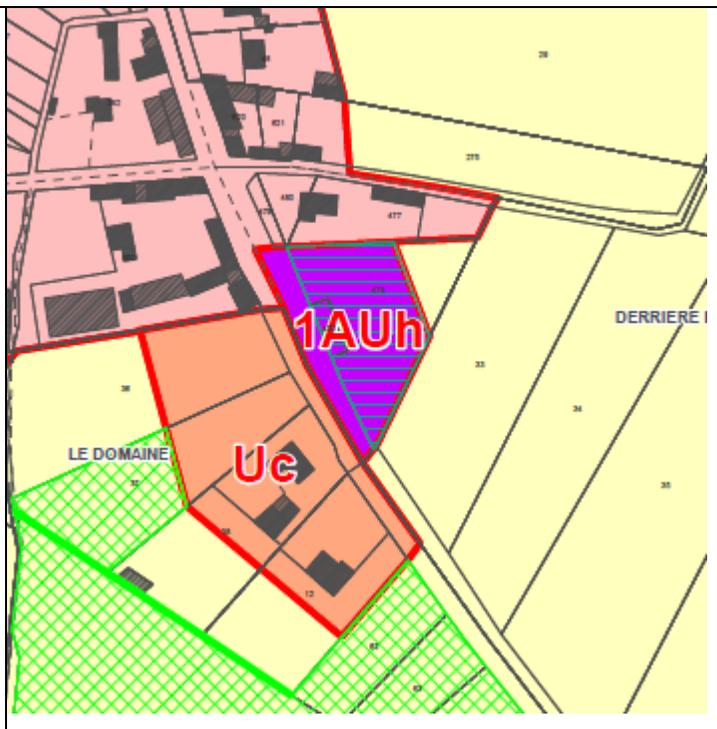
<p>Quevauvillers -H2</p>		<p>Sol pollué : RAS Proximité ICPE : RAS Voie classée pour le bruit : RAS</p>	<p>Impact faible</p>
------------------------------	--	---	----------------------

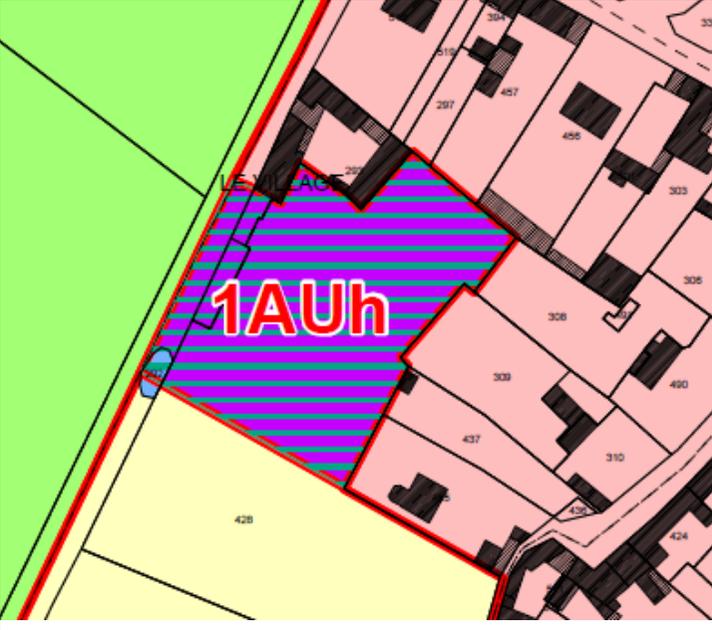
Poix-H1		Sol pollué : RAS Proximité ICPE : RAS Voie classée pour le bruit : RAS	Impact faible
---------	--	--	---------------

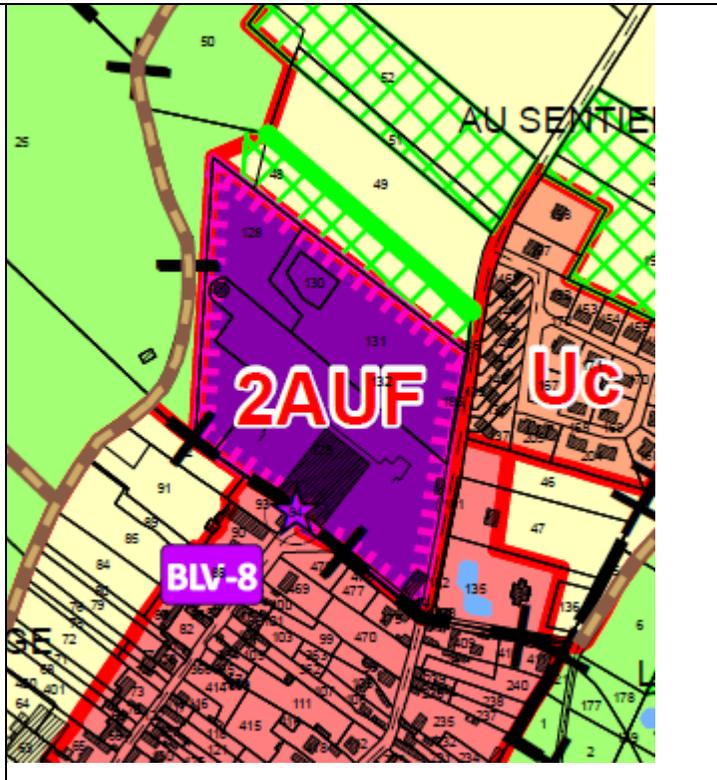
Poix-H2		<p>Sol pollué : RAS Proximité ICPE : RAS Voie classée pour le bruit : RAS</p>	<p>Impact faible</p>
---------	--	---	-----------------------------

Poix-E1		<p>Sol pollué : RAS Proximité ICPE : RAS Voie classée pour le bruit : RAS</p>	<p>Impact faible</p>
---------	--	---	----------------------

Croixrault-H1		<p>Sol pollué : RAS Proximité ICPE : RAS Voie classée pour le bruit : RAS</p>	<p>Impact faible</p>
---------------	--	---	----------------------

<p>Croixrault-H2</p>		<p>Sol pollué : RAS Proximité ICPE : RAS Voie classée pour le bruit : RAS</p>	<p>Impact faible</p>
----------------------	--	---	-----------------------------

Bussy-H1		<p>Sol pollué : RAS Proximité ICPE : RAS Voie classée pour le bruit : RAS</p>	<p>Impact faible</p>
----------	--	---	-----------------------------

<p>Le Quesne-E1</p>		<p>Sol pollué : site BASIAS Proximité ICPE : RAS Voie classée pour le bruit : RAS</p>	<p>Impact positif (car traitement d'un site pollué)</p>
---------------------	--	---	---

C. Mesures d'évitement, réduction, compensation

Sur la thématique des risques, le projet de PLUi procède principalement à des mesures d'évitement : l'exposition aux risques et nuisances était l'un des critères de choix des sites d'opération d'ensemble.

Au final, les sites choisis sont peu exposés aux risques et nuisances, même s'ils n'ont pas pu être complètement évités :

- Certains sites sont concernés par des axes de ruissellement, ou des zones à risques définies par le Schéma Directeur de Gestion des Eaux Pluviales. Des mesures de réduction sont prises dans le règlement et les OAP : des prescriptions particulières doivent être respectées autour des axes de ruissellement et dans les zones à risque. Il est parfois possible de combiner la gestion des ruissellements avec d'autres enjeux : par exemple la création d'un espace vert en légère dépression à l'endroit de l'axe de ruissellement,
- Certains sites se trouvent dans des communes soumises à un risque industriel. Cependant, les sites ne trouvent pas dans le voisinage immédiat des installations dangereuses.

D. Incidences positives

Il convient de noter que certaines mesures prises dans le cadre du PLUi auront des effets positifs, avec une meilleure prise en compte des risques. Il s'agit notamment de l'intégration au règlement des résultats de l'étude préalable à la mise en place d'un schéma directeur de gestion des eaux pluviales : définition de parcelles inconstructibles au regard des enjeux en matière de ruissellement et de parcelles pour lesquelles des mesures sont imposées aux futurs aménagements et constructions afin de tenir compte du risque. Pour la plupart, ces sites sont destinés à l'accueil d'activités économiques.

Dans les incidences positives on peut également citer les projets sur les sites où une pollution est connue et pour lesquels le portage d'un projet va de fait entraîner le traitement de la pollution.

1.6. INCIDENCES ET MESURES CONCERNANT LES RESEAUX

Le paragraphe suivant, pour évaluer les impacts du plan en matière de réseaux, se concentre sur la réponse à la question : une urbanisation supplémentaire est-elle envisageable au regard des capacités du réseau (peut-on prélever plus d'eau potable ? peut-on assainir plus d'habitations ?)

Si la réponse à ces questions est non, cela signifie que le réseau devra être adapté pour permettre la réalisation du projet de PLUi.

Au contraire, si la réponse est oui, le réseau devra subir une simple extension afin de desservir le nouveau site urbanisé.

A. Réseaux d'Assainissement

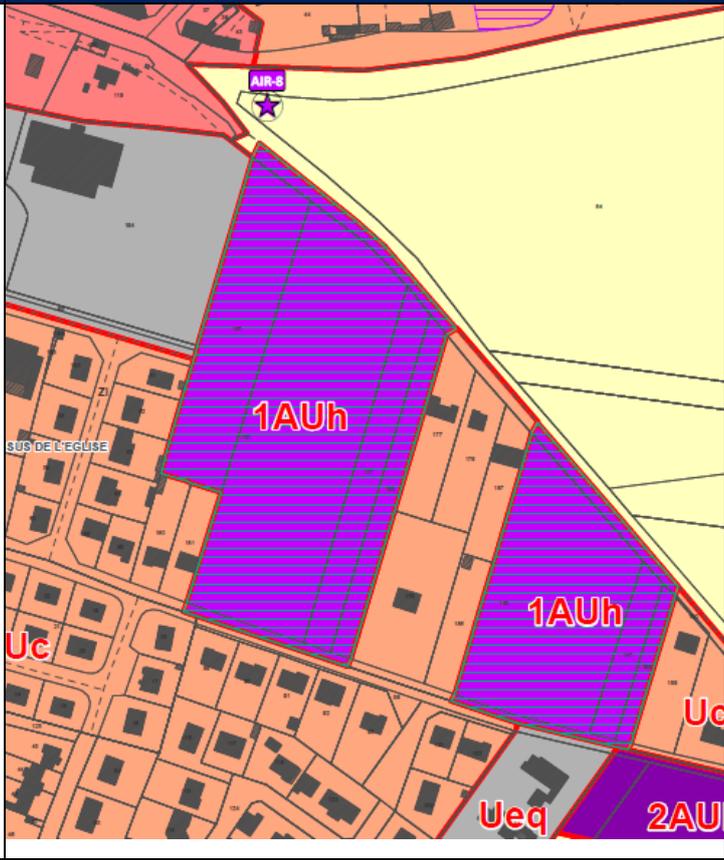
Parmi les communes concernées par des sites d'urbanisation future, seule la commune de Bussy-les-Poix (projet de zone AU pour seulement 5 logements) ne bénéficie pas de l'assainissement collectif. Pour les autres communes, les stations d'épuration concernées sont les suivantes :

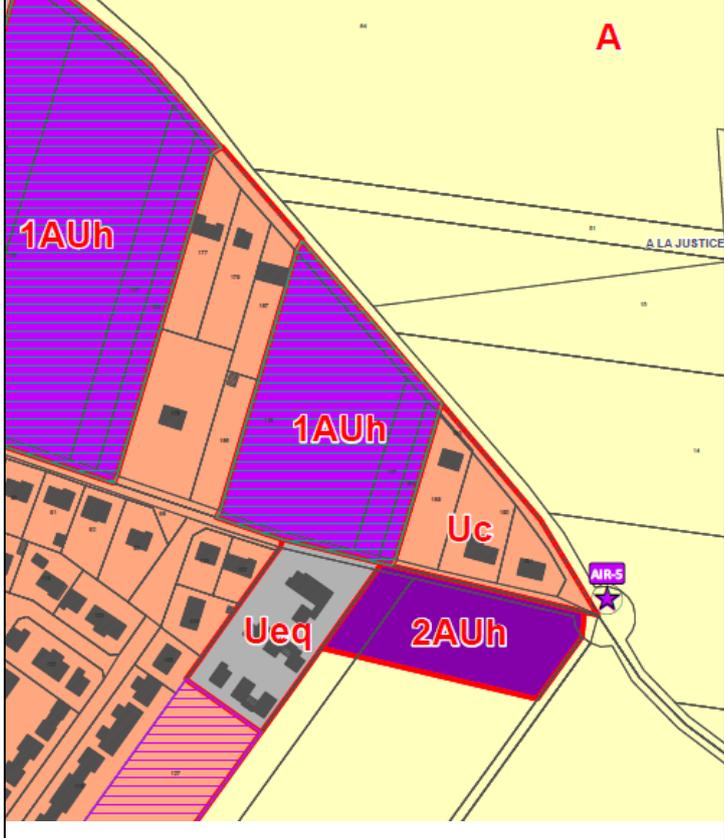
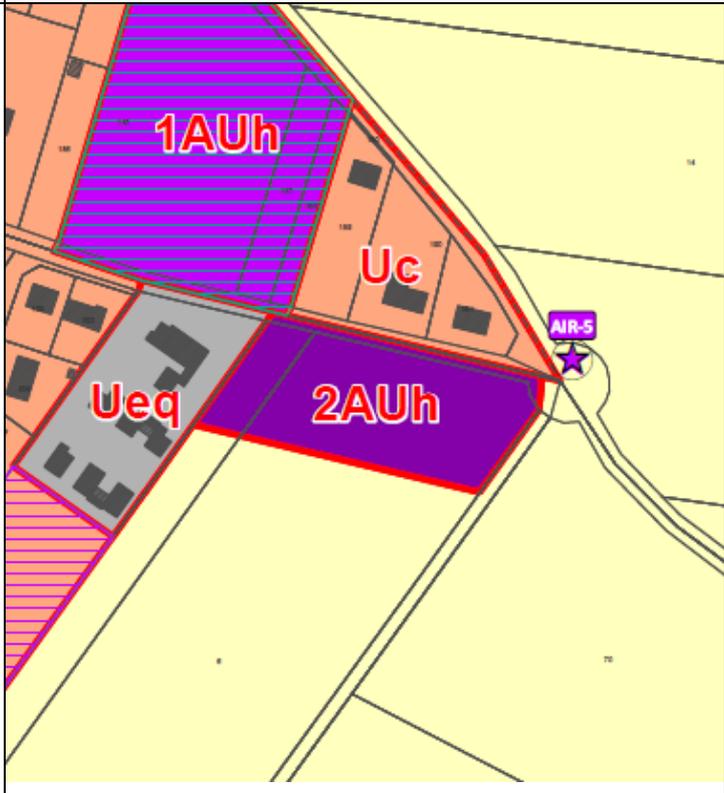
- **Station d'épuration de Poix de Picardie** : les communes de Poix de Picardie et Croixrault, y sont raccordées. La station a été mise en service en 2006. Pour l'année 2019, la station est conforme au niveau européen, national et local. La station est dimensionnée pour 4183 équivalents habitants. La charge maximale entrante mesurée était de 2405 EH en 2019. Il reste des capacités d'épuration supplémentaires pour cette station qui accueillera les effluents des zones AU de Poix-de-Picardie et de Croixrault. Ces zones totalisent la création d'environ 120 logements soit 300 habitants maximum (bien au-delà de la capacité résiduelle actuelle de la station).
- **Station d'épuration de Molliens-Dreuil** : seule la commune de Molliens-Dreuil y est raccordée. La station a été mise en service en 2006. Pour l'année 2019, la station n'est pas conforme au niveau européen, national et local (mais elle l'était jusqu'en 2015). La station est dimensionnée pour 1167 équivalents habitants. La charge maximale entrante mesurée était de 387 EH en 2019. Il reste des capacités d'épuration supplémentaires pour cette station qui accueillera les effluents des zones AU de la commune de Molliens-Dreuil. Ces zones totalisent la création d'environ 65 logements soit 200 habitants maximum (bien au-delà de la capacité résiduelle actuelle de la station).
- **Station d'épuration de Beaucamps-le-Vieux** : seule la commune de Beaucamps-le-Vieux y est raccordée. La station a été mise en service en 1987. Pour l'année 2019, la station n'est pas conforme au niveau européen, national et local (mais elle l'était en 2018). La station est dimensionnée pour 1800 équivalents habitants. La charge maximale entrante mesurée était de 854 EH en 2019. Il reste des capacités d'épuration supplémentaires pour cette station qui accueillera les effluents des zones AU de la commune de Beaucamps-le-Vieux. Ces zones totalisent la création d'environ 90 logements soit 240 habitants maximum (bien au-delà de la capacité résiduelle actuelle de la station).
- **Station d'épuration de Airaines** : les communes de Airaines et Allery y sont raccordées. La station a été mise en service en 1971. Pour l'année 2019, la station est conforme au niveau européen, national et local. La station est dimensionnée pour 11667 équivalents habitants. La charge maximale entrante mesurée était de 9560 EH en 2019. Il reste des capacités d'épuration supplémentaires pour cette station qui accueillera les effluents des zones AU de la commune de Airaines. Ces zones totalisent la création d'environ 120 logements soit 300 habitants maximum (bien au-delà de la capacité résiduelle actuelle de la station).
- **Station d'épuration de Le Quesne** : les communes de Brocourt, Liomer, Le Quesne et Hornoy-le-Bourg y sont raccordées. La station a été mise en service en 1978. Pour l'année 2019, la station est conforme au niveau européen, national et local. La station est dimensionnée pour 3500 équivalents habitants. La charge maximale entrante mesurée était de 1723 EH en 2019. Il reste des capacités

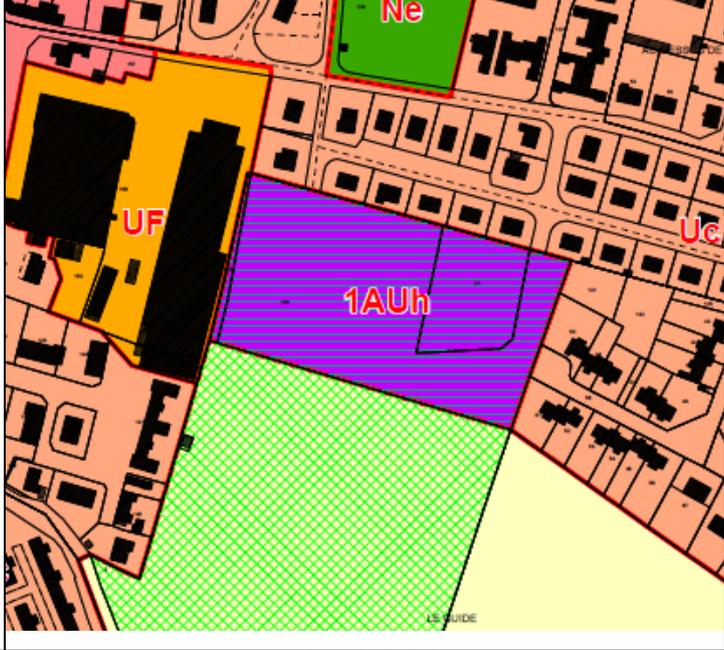
d'épuration supplémentaires pour cette station qui accueillera les effluents des zones AU de Hornoy-le-Bourg. Ces zones totalisent la création d'environ 70 logements soit 200 habitants maximum (bien au-delà de la capacité résiduelle actuelle de la station).

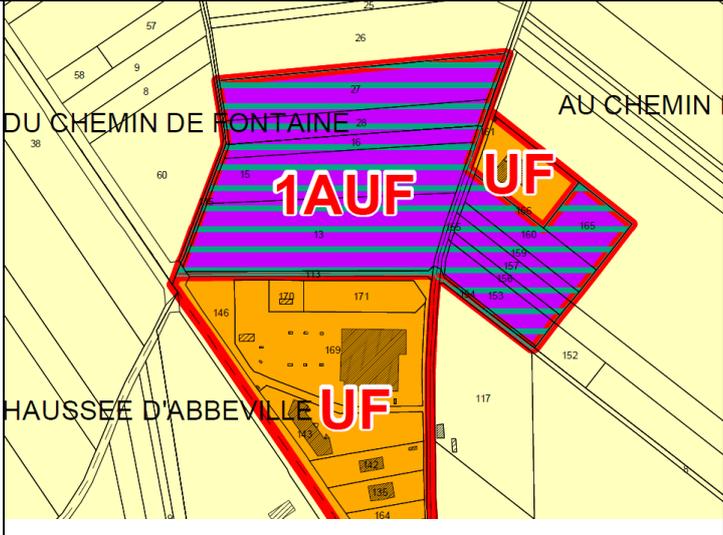
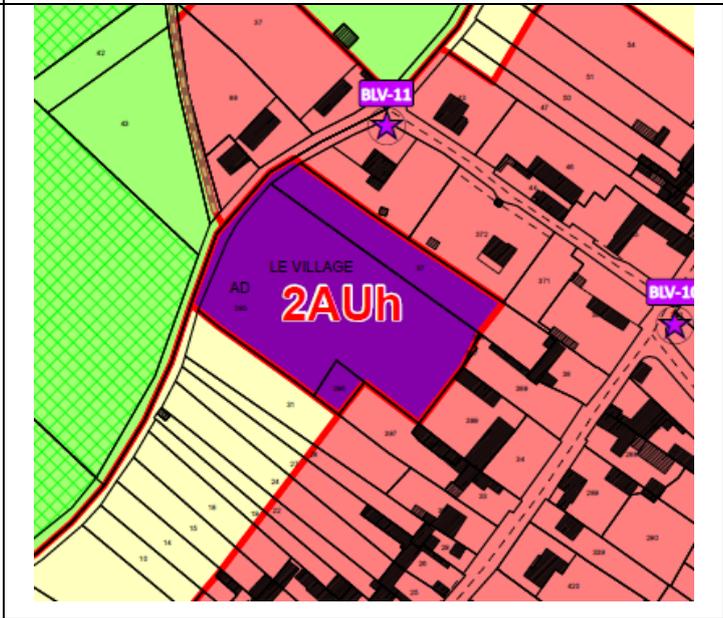
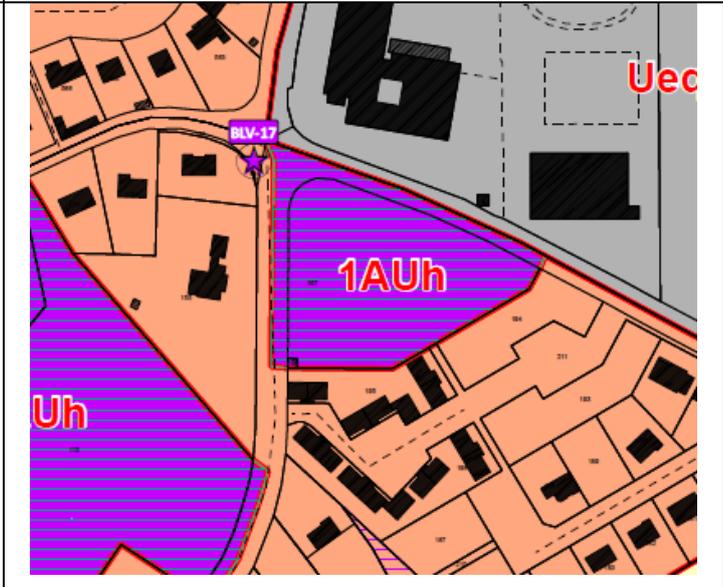
- **Station d'épuration de Quevauvillers** : seule la commune de Quevauvillers y est raccordée. La station a été mise en service en 2006. Pour l'année 2019, la station n'est pas conforme au niveau européen, national et local (mais elle l'était en 2015). La station est dimensionnée pour 1200 équivalents habitants. La charge maximale entrante mesurée était de 397 EH en 2019. Il reste des capacités d'épuration supplémentaires pour cette station qui accueillera les effluents des zones AU de la commune de Quevauvillers. Ces zones totalisent la création d'environ 70 logements soit 200 habitants maximum (bien au-delà de la capacité résiduelle actuelle de la station).

En 2019, toutes les stations présentaient des capacités épuratoires résiduelles largement suffisantes pour accueillir les effluents des nouveaux logements prévus au PLUi. Toutefois, les stations de Quevauvillers, Moliens-Dreuil et Beaucamps-le-Vieux n'étaient pas totalement conformes aux normes. Ceci constitue un point de vigilance.

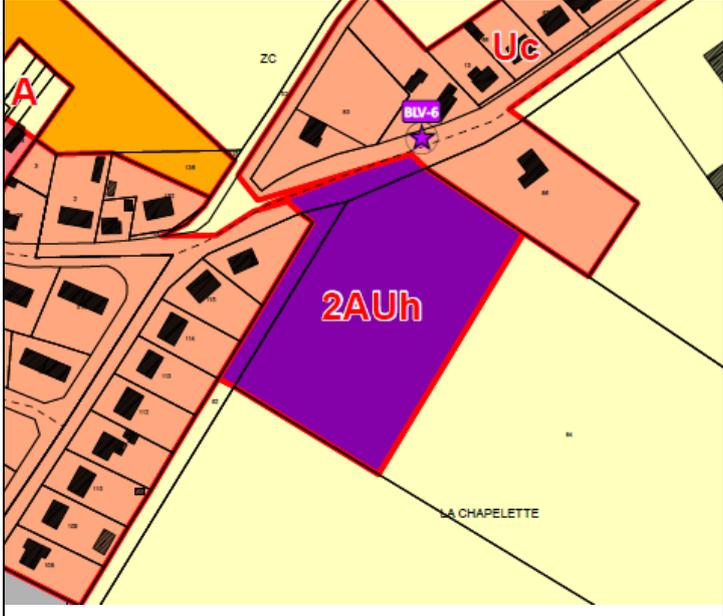
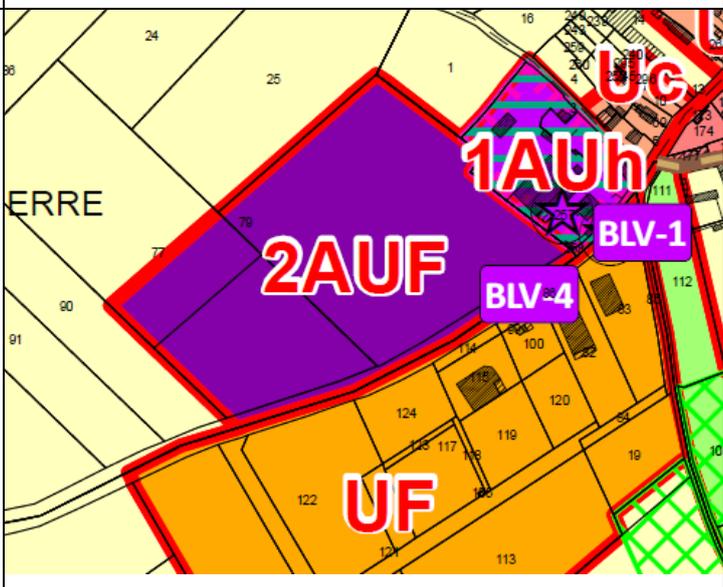
Commune et n° du site	Extrait du règlement graphique	Description des impacts et mesures
Airaines-H1		<p>Station d'épuration disposant de capacités épuratoires résiduelles suffisantes et aux normes</p> <p>Impact faible</p>

<p>Airaines-H2</p>		<p>Station d'épuration disposant de capacités épuratoires résiduelles suffisantes et aux normes</p> <p>Impact faible</p>
<p>Airaines-H3</p>		<p>Station d'épuration disposant de capacités épuratoires résiduelles suffisantes et aux normes</p> <p>Impact faible</p>

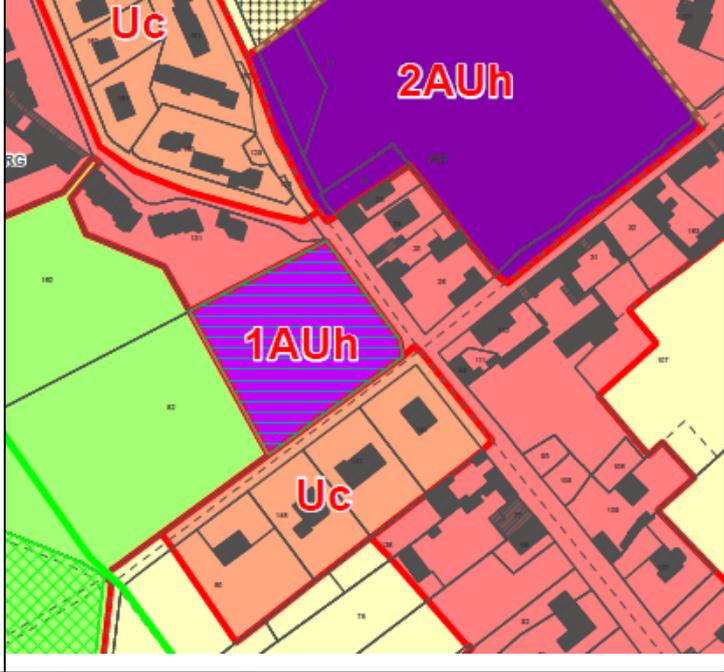
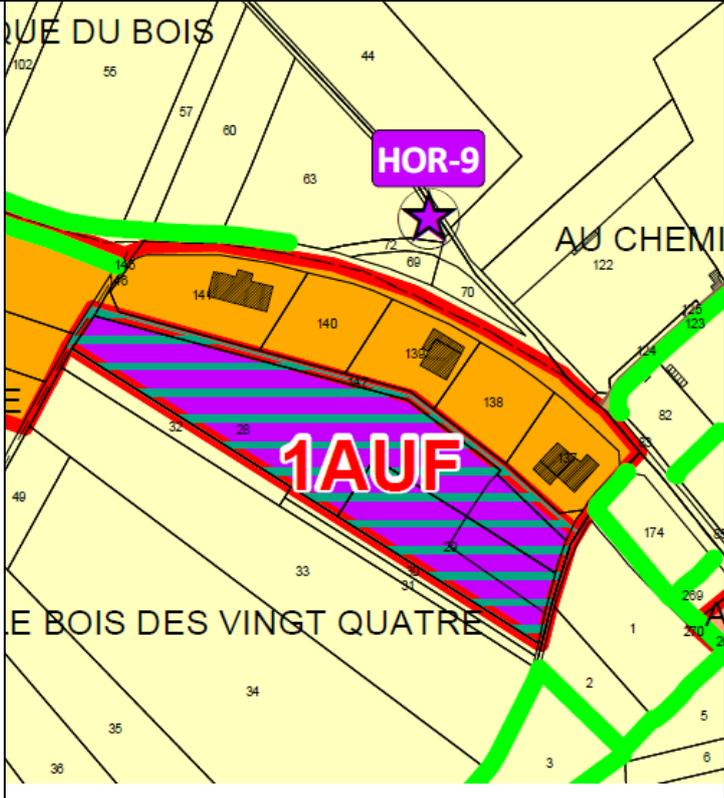
<p>Airaines-H4</p>		<p>Station d'épuration disposant de capacités épuratoires résiduelles suffisantes et aux normes</p> <p>Impact faible</p>
<p>Airaines-H5</p>		<p>Station d'épuration disposant de capacités épuratoires résiduelles suffisantes et aux normes</p> <p>Impact faible</p>

<p>Airaines-E1</p>		<p>Station d'épuration disposant de capacités épuratoires résiduelles suffisantes et aux normes</p> <p>Impact faible</p>
<p>Beaucamps-H1</p>		<p>Station d'épuration disposant de capacités épuratoires résiduelles suffisantes et mais pas totalement aux normes</p> <p>Impact modéré</p>
<p>Beaucamps-H2</p>		<p>Station d'épuration disposant de capacités épuratoires résiduelles suffisantes et mais pas totalement aux normes</p> <p>Impact modéré</p>

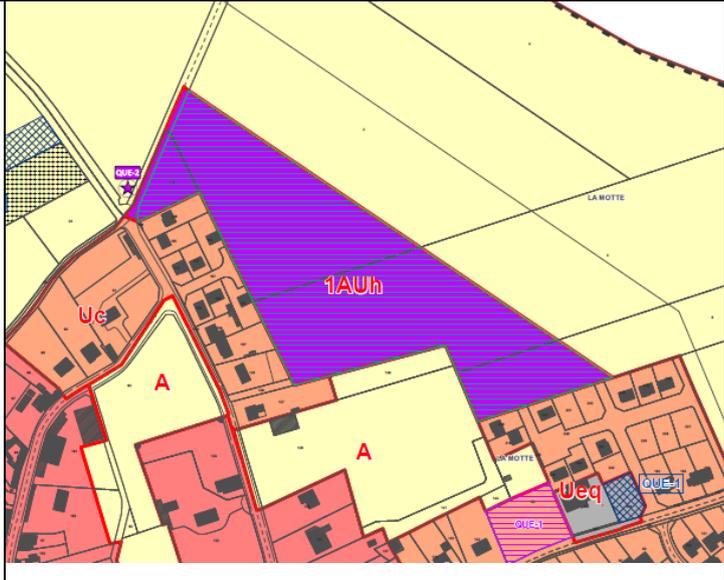
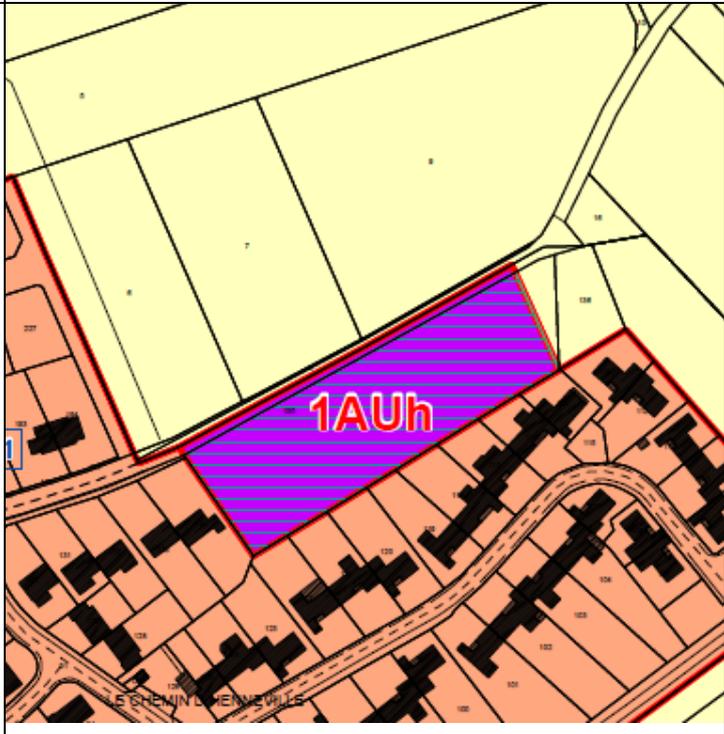
<p>Beaucamps- H3</p>		<p>Station d'épuration disposant de capacités épuratoires résiduelles suffisantes et mais pas totalement aux normes</p> <p>Impact modéré</p>
<p>Beaucamps- H4</p>		<p>Station d'épuration disposant de capacités épuratoires résiduelles suffisantes et mais pas totalement aux normes</p> <p>Impact modéré</p>

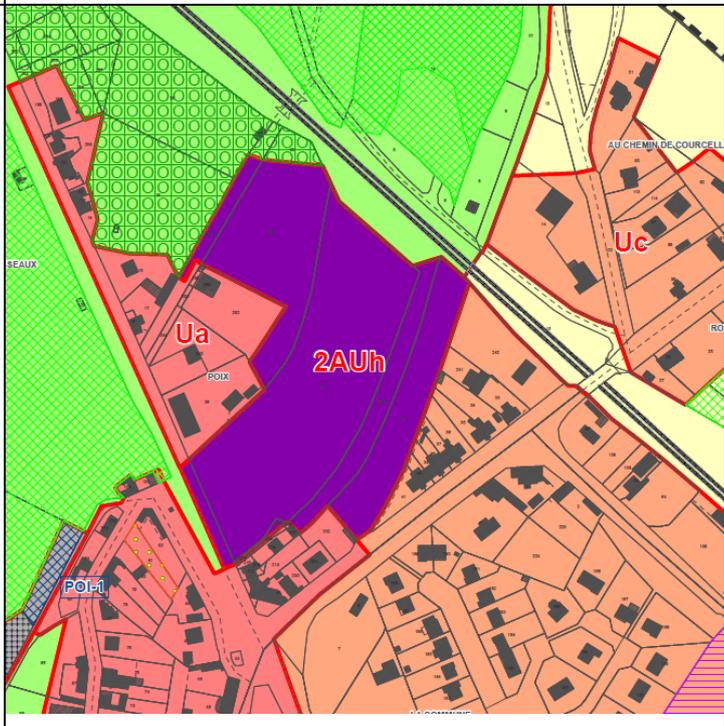
<p>Beaucamps- H5</p>		<p>Station d'épuration disposant de capacités épuratoires résiduelles suffisantes et mais pas totalement aux normes</p> <p>Impact modéré</p>
<p>Beaucamps- E1</p>		<p>Station d'épuration disposant de capacités épuratoires résiduelles suffisantes et mais pas totalement aux normes</p> <p>Impact modéré</p>

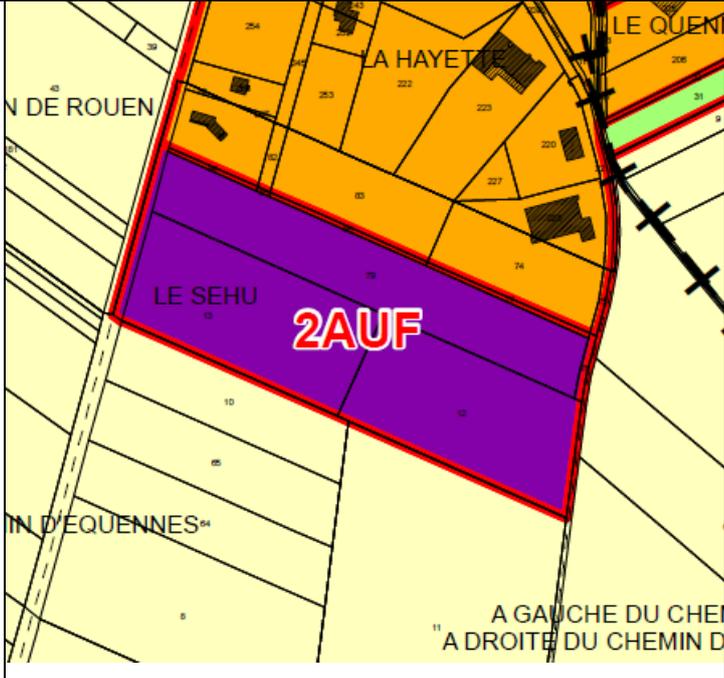
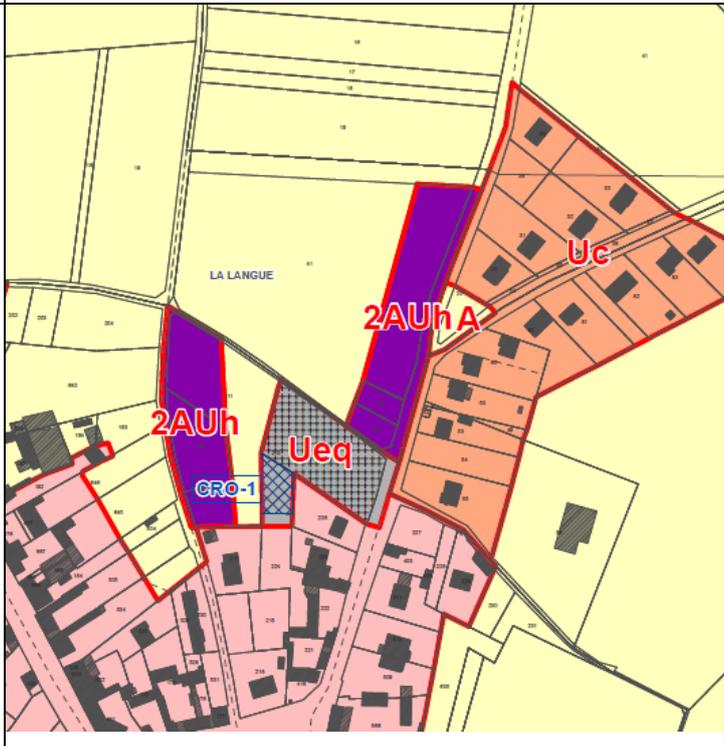
<p>Hornoy-H1</p>		<p>Station d'épuration disposant de capacités épuratoires résiduelles suffisantes et mais pas totalement aux normes</p> <p>Impact modéré</p>
<p>Hornoy-H2</p>		<p>Station d'épuration disposant de capacités épuratoires résiduelles suffisantes et mais pas totalement aux normes</p> <p>Impact modéré</p>

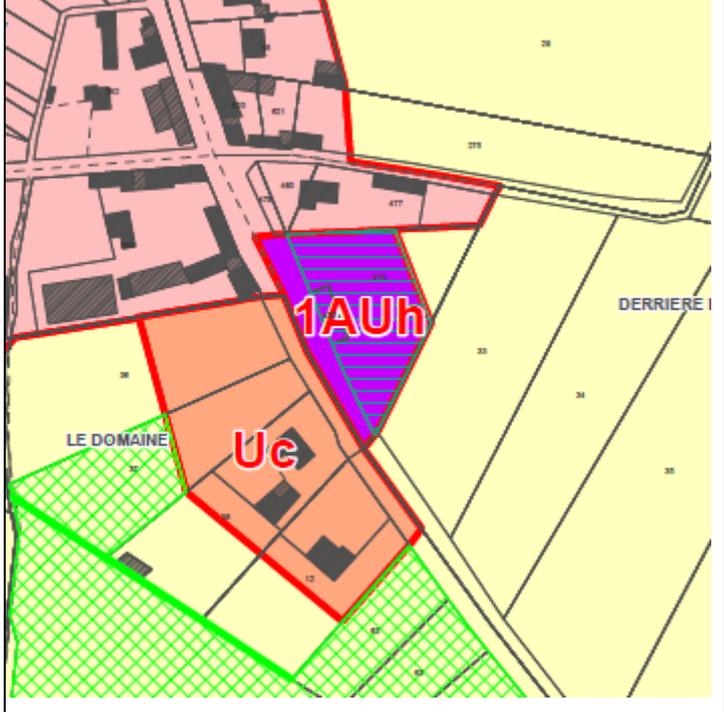
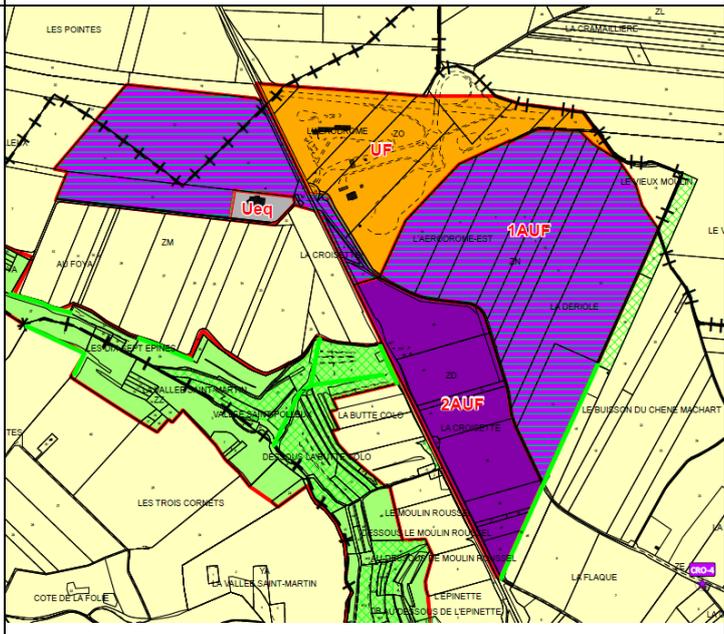
<p>Hornoy-H3</p>		<p>Station d'épuration disposant de capacités épuratoires résiduelles suffisantes et mais pas totalement aux normes</p> <p>Impact modéré</p>
<p>Hornoy-E1</p>		<p>Station d'épuration disposant de capacités épuratoires résiduelles suffisantes et mais pas totalement aux normes</p> <p>Impact modéré</p>

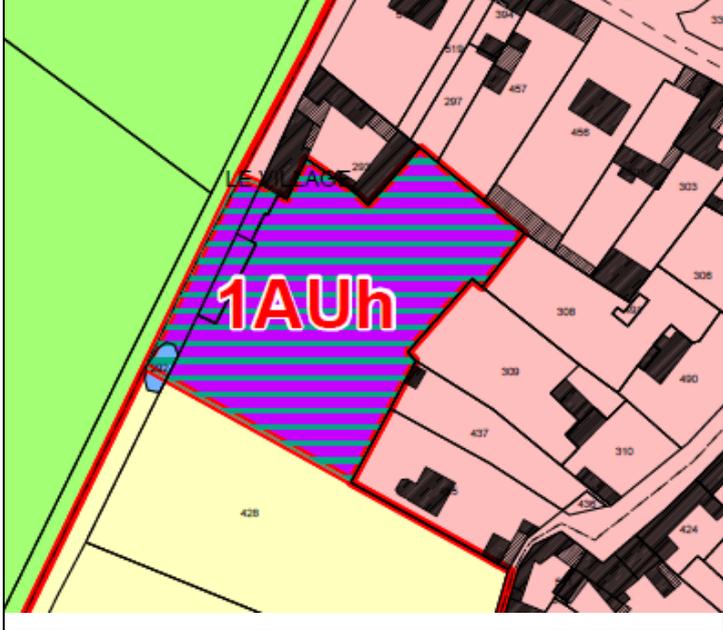
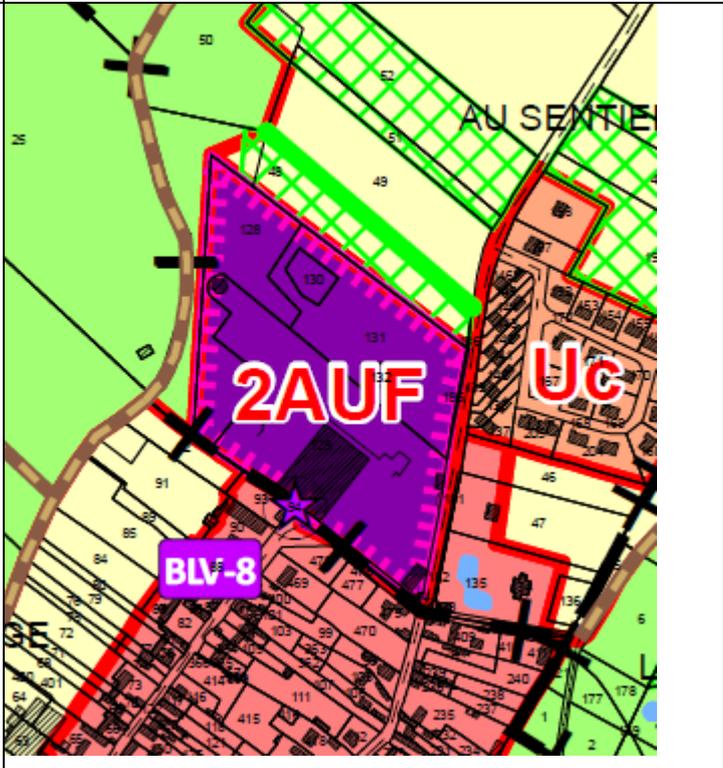
<p>Molliens-H1</p>		<p>Station d'épuration disposant de capacités épuratoires résiduelles suffisantes et mais pas totalement aux normes</p> <p>Impact modéré</p>
<p>Molliens-H2</p>		<p>Station d'épuration disposant de capacités épuratoires résiduelles suffisantes et mais pas totalement aux normes</p> <p>Impact modéré</p>

<p>Quevauvillers -H1</p>		<p>Station d'épuration disposant de capacités épuratoires résiduelles suffisantes et mais pas totalement aux normes</p> <p>Impact modéré</p>
<p>Quevauvillers -H2</p>		<p>Station d'épuration disposant de capacités épuratoires résiduelles suffisantes et mais pas totalement aux normes</p> <p>Impact modéré</p>

<p>Poix-H1</p>		<p>Station d'épuration disposant de capacités épuratoires résiduelles suffisantes et aux normes</p> <p>Impact faible</p>
<p>Poix-H2</p>		<p>Station d'épuration disposant de capacités épuratoires résiduelles suffisantes et aux normes</p> <p>Impact faible</p>

<p>Poix-E1</p>		<p>Station d'épuration disposant de capacités épuratoires résiduelles suffisantes et aux normes</p> <p>Impact faible</p>
<p>Croixrault-H1</p>		<p>Station d'épuration disposant de capacités épuratoires résiduelles suffisantes et aux normes</p> <p>Impact faible</p>

<p>Croixrault-H2</p>		<p>Station d'épuration disposant de capacités épuratoires résiduelles suffisantes et aux normes</p> <p>Impact faible</p>
<p>Zone de la Mine d'Or</p>		<p>Station d'épuration disposant de capacités épuratoires résiduelles suffisantes et aux normes</p> <p>Impact faible</p>

<p>Bussy-H1</p>		<p>Il n'y a pas de station d'épuration sur la commune et aucun projet de raccordement n'est prévu. Les nouveaux logements devront disposer d'un système d'assainissement autonome</p> <p>Impact modéré</p>
<p>Le Quesne-E1</p>		<p>Station d'épuration disposant de capacités épuratoires résiduelles suffisantes et mais pas totalement aux normes</p> <p>Impact modéré</p>

A. Réseaux d'eau potable

L'état initial de l'environnement a permis d'étude la situation de chaque commune par rapport à la distribution de l'eau. Concernant la qualité de l'eau aucun dysfonctionnement n'est relevé. Concernant les quantités autorisées sur les différents captages et les quantités prélevées le tableau suivant permet de synthétiser les constats effectués à l'échelle intercommunale.

Syndicats (ou communes seules)	Communes	Captages					
		Numéro BSS*	Localisation captage	Débit autorisé par la DSP (m3/an)	Volume prélevé en 2006	Volume prélevé**	Part du débit autorisé non exploité
SIAEP du Liger et de la Bresle	Arguël, Aumont, Aveslges, Beaucamps-le-Jeune, Beaucamps-le-Vieux, Belloy-Saint-Léonard, Bettembos, Brocourt, Camps-en-Amiénois, Dromesnil, Fourcigny, Gauville, Hornoy-le-Bourg, Lafresguimont-Saint-Martin, Laleu, Lamaronde, Le Quesne, Lignières-Châtelain, Liomer, Morvillers-Saint-Saturnin, Méricourt-en-Vimeu, Métigny, Neuville-Coppegueule, Offignies, Saint-Auburn-Montenoy, Saint-Germain-Sur-Bresle, Tailly, Thieulloy-l'Abbaye, Villers-Campsart, Vraignes-lès-Hornoy, Warlus	00612X0001	Hornoy-le-Bourg	182 500	101 903	106 604	42%
		00611X0050	Lafresguimont-Saint-Martin Guibermesnil 1	1 100 000	Données non disponibles	150 958	86%
		00611X0051	Lafresguimont-Saint-Martin Guibermesnil 2	1 095 000	Données non disponibles	183 175	83%
		00611X0005	Lafresguimont-Saint-Martin Le Tronchoy	91 000	84 886	82 351	10%
		00604X0001	Lafresguimont-Saint-Martin Montmarquet	219 000	135 848	95 680	56%
		00448X0064	Sénarpont 1	2 628 000	298 466	437 382	83%
		00448X0066	Sénarpont 2				
		00448X0067	Le Mazis 1	365 000	190 398	169 669	54%
SIAEP de la Vallée des Evoissons et de la Poix	Bergicourt, Caulières, Famechon, Guizancourt, Hescamps, Lachapelle, Meigneux, Méréaucourt, Poix-de-Picardie, Sainte-Segrée, Saulchoy-sous-Poix, Thieulloy-la-Ville, Epllessier, Equennes-Eramécourt	00611X0036	Lignières-Châtelain	73 000	54 406	53 245	27%
		00616X0016	Thieulloy-la-Ville	36 500	61 923	53 377	-46%
		00617X0001	Bergicourt	73 000	51 712	51 712	29%
		00612X0004	Poix-de-Picardie	1 752 000	682 681	682 681	61%
		00612X0023					
		00617X0050	Poix-de-Picardie	876 000	43 372	43 372	95%
		00617X0051	Poix-de-Picardie	876 000	43 372	43 372	95%
		00612X0005	Epllessier	51 100	4 169	4 169	92%
00616X0005	Hescamps	73 000	89 179	87 744	-22%		
SIAEP du Saint-Landon	Bougainville, Briquemesnil-Floxicourt, Bussy-les-Poix, Courcelles-sous-Moyencourt, Fluy, Fresnoy-au-Val, Fricamps, Mollens-Dreuil, Oissy, Riencourt	00621X0003	Creuse	569 400	183 304	161 469	72%
		00457X0001	Mollens-Dreuil	292 000	110 973	111 270	62%
		00613X0008	Fresnoy-au-Val	262 800	70 423	43 521	83%
Airaines		00452X0001	Airaines	876 000	105 973	82 297	91%
		00452X0020	Airaines	394 200	220 712	171 858	56%
Blangy-sous-Poix		Commune alimentée par les captages de Senarpont (1 et 2) et Guibermesnil (1 et 2)					
Croixrault		00612X0003	Croixrault	219 000	32 770	26 488	88%
Marlers		00615X0030	Marlers	52 560	8 434	6 229	88%
Montagne-Fayel		00457X0030	Montagne-Fayel	27 375	Données non disponibles	Données non disponibles	Données non disponibles
Moyencourt-les-Poix		00613X0019	Moyencourt-les-Poix	43 800	10 727	10 490	76%
Quesnoy-sur-Airaines		Commune alimentée par le captage 00452X0020 à Airaines					
Quevauvillers		00614X0006	Quevauvillers	91 250	75 064	45 983	50%

* Banque du Sous-Sol, gérée par le BRGM, qui recense tous les ouvrages souterrains

** Les données datent de 2014. Néanmoins, pour certains captage des données plus anciennes ont été mobilisées, faute d'informations plus récentes : données de 2013 pour les cases jaunes, et de 2006 pour les cases rouges

L'approvisionnement en eau semble problématique uniquement à Hescamps et à Thieulloy-la-Ville. Cependant, le SIAEP de la Vallée de la Poix et des Evoissons a élaboré un programme de travaux afin de sécuriser son alimentation en eau. Aucun site en zone AU n'est planifié sur ces 2 communes.

Concernant les zones AU (à vocation économique comme à vocation résidentiel et équipement), elles sont toutes sur des communes dont les réseaux sont alimentés par des captages disposant encore de capacités importantes (de 42 à 95 % des ressources autorisées pas encore exploitées).

Les enjeux liés à l'alimentation en eau potable sont donc très largement maîtrisés et les impacts du PLUi sur ces ressources sont faibles pour l'ensemble des zones AU.

B. Mesures d'évitement, réduction, compensation

Le projet de PLUi a été construit de manière à prendre en compte, dans le choix des sites qui accueilleraient des projets d'ensemble, la possibilité de se raccorder à des réseaux de capacité suffisante.

Concernant l'eau potable, l'application de cette logique n'a pas posé de difficulté.

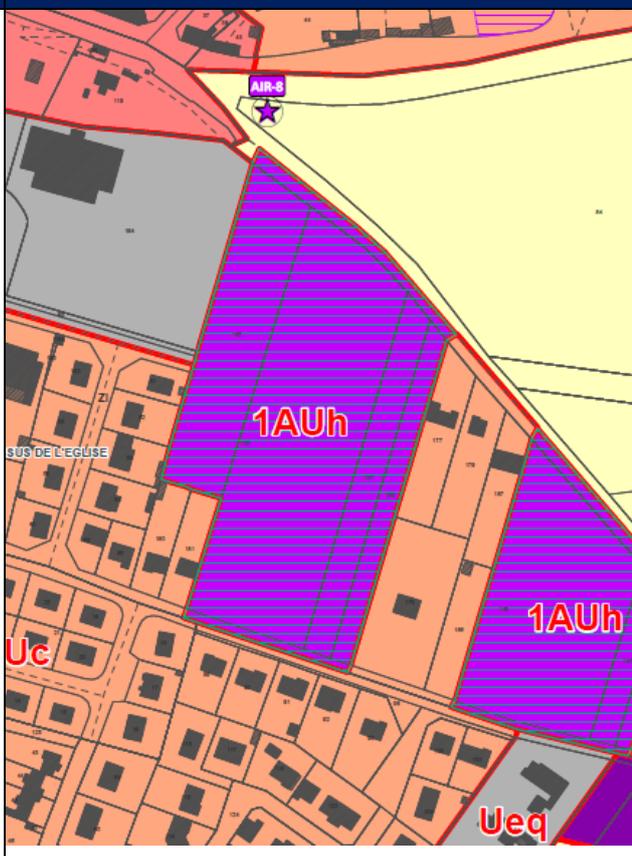
Concernant l'assainissement, si la très grande majorité des projets se situent dans des communes équipées de l'assainissement collectif disposant de stations aux capacités épuratoires résiduelles encore importantes. Toutefois les stations de Le Quesne, Quevauvillers et Molliens-Dreuil semblent ne pas totalement respecter les normes en 2019 d'après le portail d'informations assainissement.developpement-durable.gouv.fr.

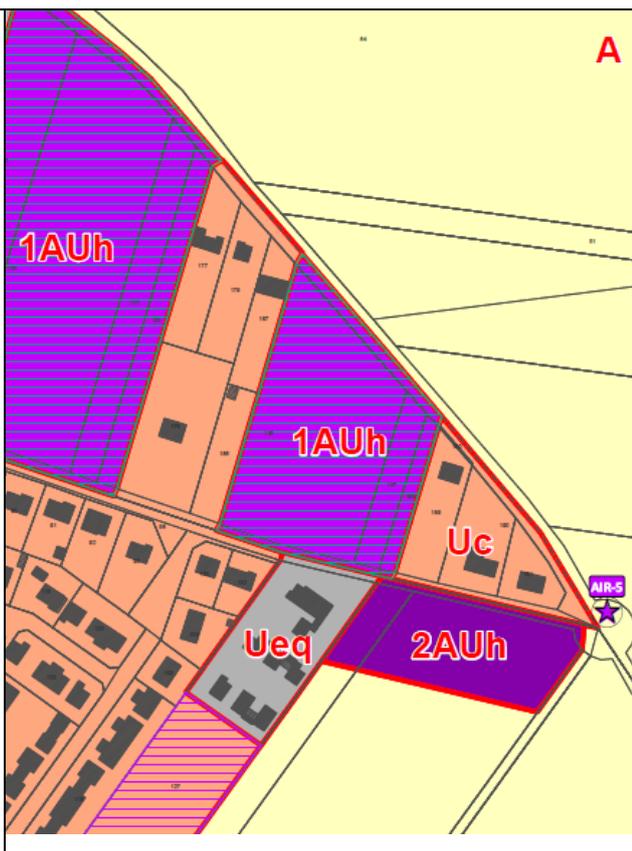
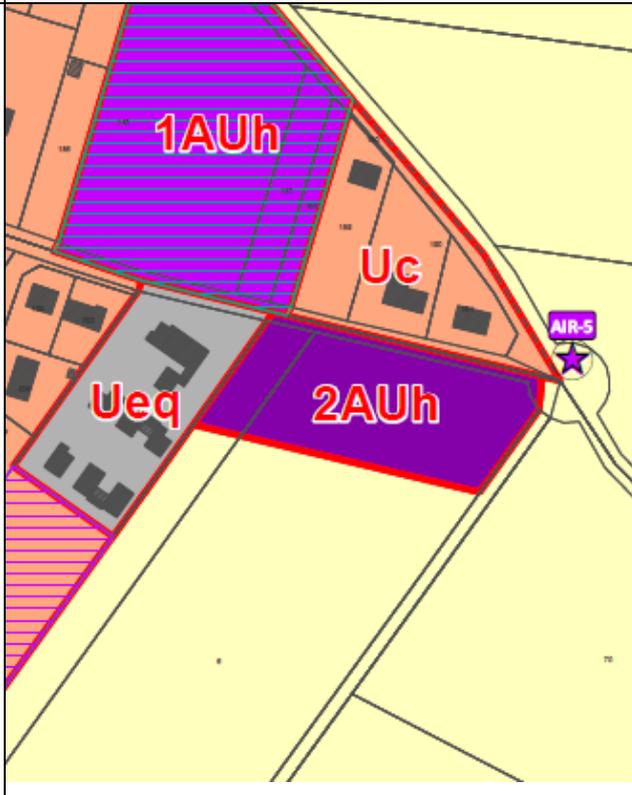
1.7. INCIDENCES ET MESURES CONCERNANT LA MOBILITE, LES CONSOMMATION ENERGETIQUES, ET LEURS IMPACTS SUR LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

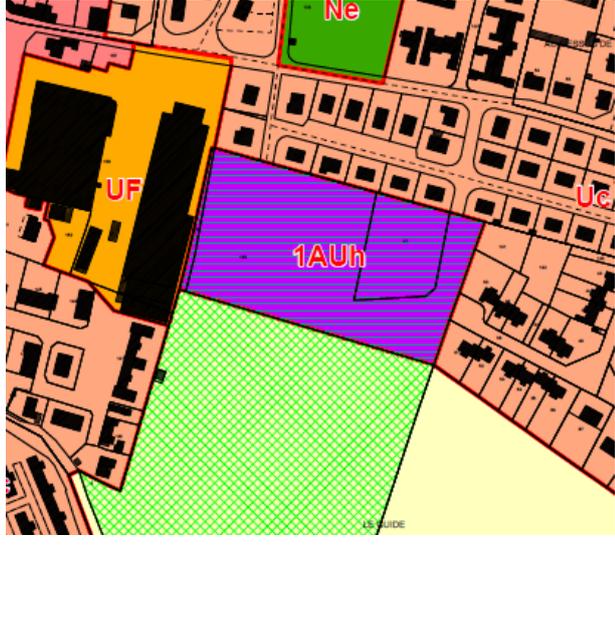
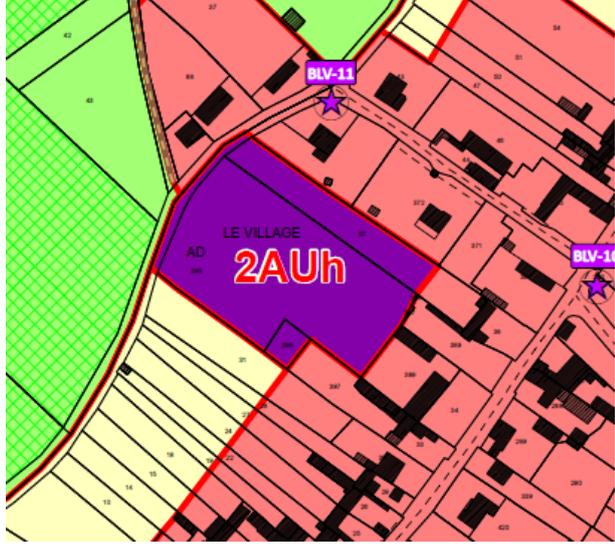
Ce paragraphe analyse principalement le positionnement des développements urbains futurs par rapports aux services, aux commerces, aux transports en commun. En effet, l'aménagement du territoire est un levier important sur le long terme pour réduire les besoins en déplacements, et donc les consommations énergétiques et les émissions induites. Plus un site de développement de l'habitat est proche d'une offre importante de commerces, services, transport en commun, plus l'impact est considéré comme faible, car compatible avec des modes de déplacements ayant moins d'impact environnemental que la voiture individuelle.

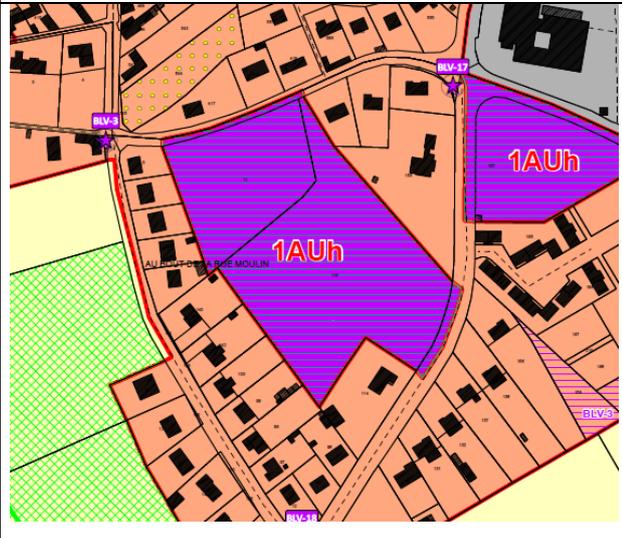
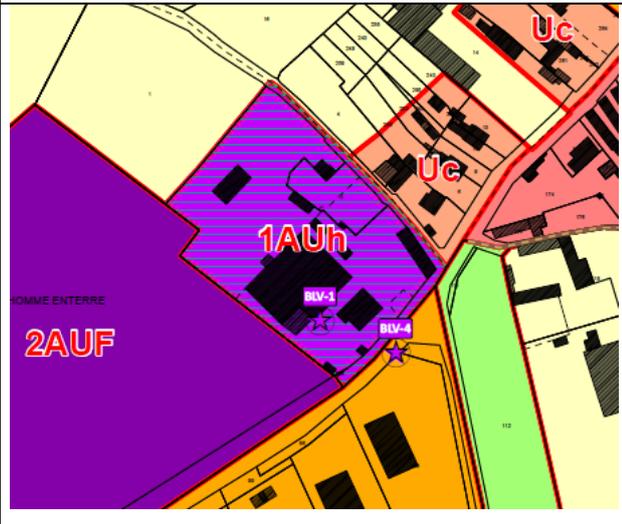
Pour les sites à vocation principale économique cette analyse n'a pas été jugée pertinente puisque les sites sont définis au SCOT qui a lui-même fait l'objet d'une évaluation environnementale.

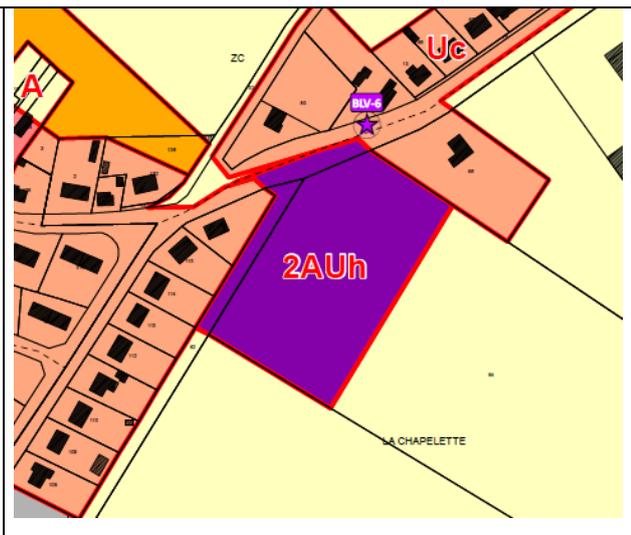
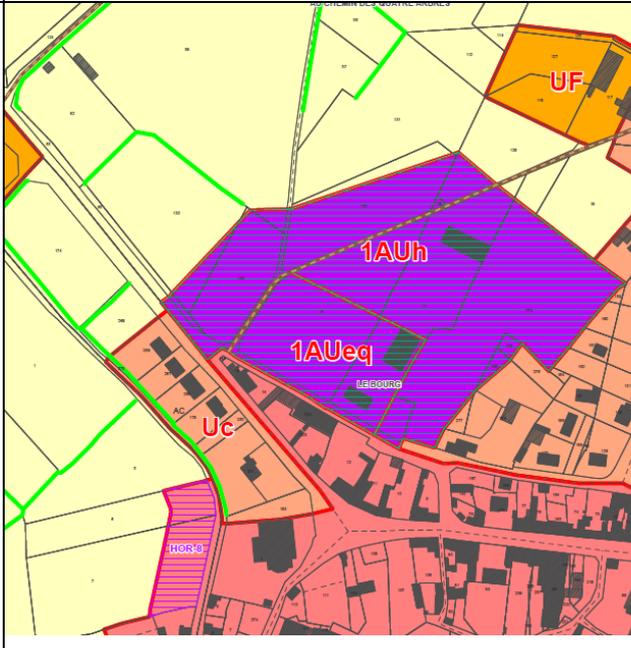
A. Situation des projets par rapport à l'emploi, aux commerces, services, et équipements

Commune	Extrait du règlement graphique	Description des impacts
Airaines-H1		<p><u>Proximité des équipements publics (écoles notamment) :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Plus de 1000 mètres de l'école Plus de 500 mètres de l'école maternelle Plus de 500 mètres du collège Plus de 1500 mètres du terrain de sport (autre que celui du collège) <p>Impact modéré</p> <p><u>Proximité des commerces, des services, de l'emploi (si présents) :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Moins de 1000 mètres du centre bourg <p>Impact modéré</p> <p><u>Proximité des transports en commun :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Plus de 500 mètres d'un arrêt de bus <p>Impact fort</p>

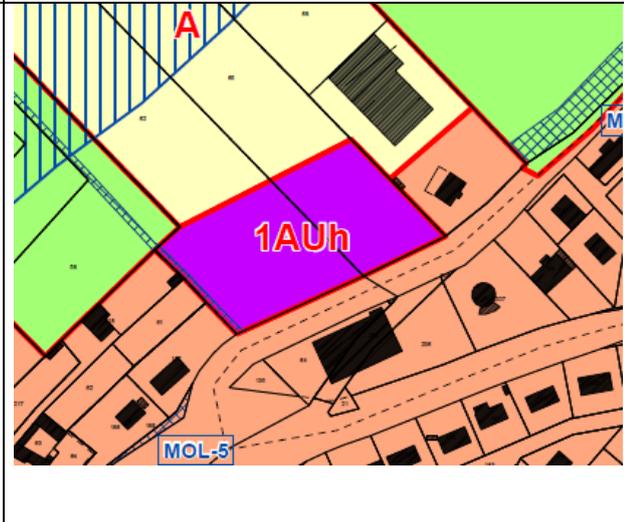
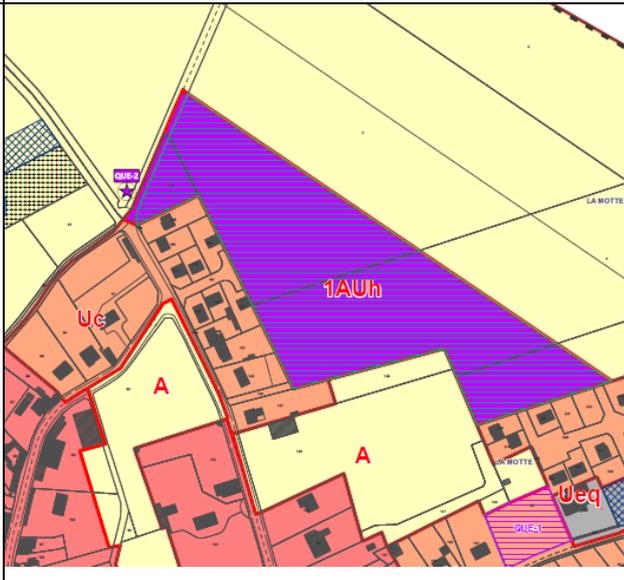
<p>Airaines-H2</p>		<p>A</p> <p><u>Proximité des équipements publics (écoles notamment) :</u> Plus de 1000 mètres de l'école Plus de 500 mètres de l'école maternelle Plus de 500 mètres du collège Plus de 1500 mètres du terrain de sport (autre que celui du collège) Impact modéré</p> <p><u>Proximité des commerces, des services, de l'emploi (si présents) :</u> Moins de 1000 mètres du centre bourg Impact modéré</p> <p><u>Proximité des transports en commun :</u> Plus de 500 mètres d'un arrêt de bus Impact fort</p>
<p>Airaines-H3</p>		<p><u>Proximité des équipements publics (écoles notamment) :</u> Plus de 1000 mètres de l'école et de l'école maternelle 500 mètres du collège Plus de 1500 mètres du terrain de sport (autre que celui du collège) Impact fort</p> <p><u>Proximité des commerces, des services, de l'emploi (si présents) :</u> Moins de 1000 mètres du centre bourg Impact modéré</p> <p><u>Proximité des transports en commun :</u> Plus de 500 mètres d'un arrêt de bus Impact fort</p>

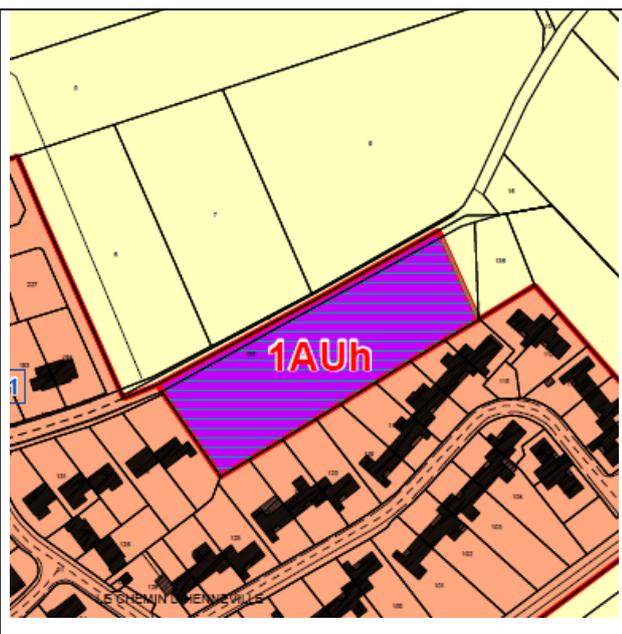
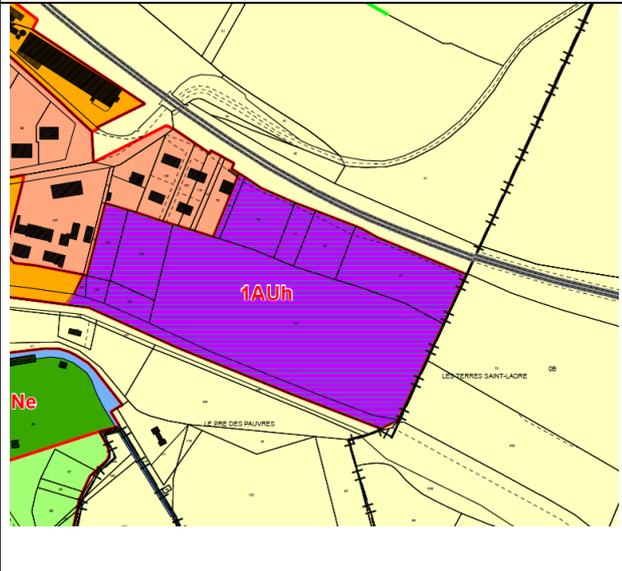
<p>Airaines-H4</p>		<p><u>Proximité des équipements publics (écoles notamment) :</u> Plus de 500 mètres de l'école Plus de 500 mètres de l'école maternelle Plus de 500 mètres du collège Plus de 1000 mètres du terrain de sport (autre que celui du collège) Impact modéré</p> <p><u>Proximité des commerces, des services, de l'emploi (si présents) :</u> Moins de 500 mètres du centre bourg Impact faible</p> <p><u>Proximité des transports en commun :</u> Plus de 500 mètres d'un arrêt de bus Impact fort</p>
<p>Airaines-H5</p>		<p><u>Proximité des équipements publics (écoles notamment) :</u> Moins de 500 mètres de l'école Moins de 500 mètres de l'école maternelle Plus de 500 mètres du collège Plus de 1000 mètres du terrain de sport (autre que celui du collège) Impact faible</p> <p><u>Proximité des commerces, des services, de l'emploi (si présents) :</u> Moins de 500 mètres du centre bourg Impact faible</p> <p><u>Proximité des transports en commun :</u> Moins de 500 mètres d'un arrêt de bus Impact modéré</p>
<p>Beaucamps-H1</p>		<p><u>Proximité des équipements publics (écoles notamment) :</u> Moins de 500 mètres de l'école Plus de 500 mètres du terrain de sport Impact modéré</p> <p><u>Proximité des commerces, des services, de l'emploi (si présents) :</u> Moins de 1000 mètres du centre bourg Impact modéré</p> <p><u>Proximité des transports en commun :</u> Plus de 500 mètres d'un arrêt de bus Impact fort</p>

<p>Beaucamps- H2</p>		<p><u>Proximité des équipements publics (écoles notamment) :</u> Plus de 500 mètres de l'école Moins de 500 mètres du terrain de sport Impact modéré</p> <p><u>Proximité des commerces, des services, de l'emploi (si présents) :</u> Moins de 1000 mètres du centre bourg Impact modéré</p> <p><u>Proximité des transports en commun :</u> Plus de 500 mètres d'un arrêt de bus Impact fort</p>
<p>Beaucamps- H3</p>		<p><u>Proximité des équipements publics (écoles notamment) :</u> Plus de 500 mètres de l'école Moins de 500 mètres du terrain de sport Impact modéré</p> <p><u>Proximité des commerces, des services, de l'emploi (si présents) :</u> Moins de 1000 mètres du centre bourg Impact modéré</p> <p><u>Proximité des transports en commun :</u> Moins de 500 mètres d'un arrêt de bus Impact modéré</p>
<p>Beaucamps- H4</p>		<p><u>Proximité des équipements publics (écoles notamment) :</u> Plus de 500 mètres de l'école Plus de 1000 mètres du terrain de sport Impact modéré</p> <p><u>Proximité des commerces, des services, de l'emploi (si présents) :</u> Moins de 1000 mètres du centre bourg Impact modéré</p> <p><u>Proximité des transports en commun :</u> Plus de 500 mètres d'un arrêt de bus Impact fort</p>

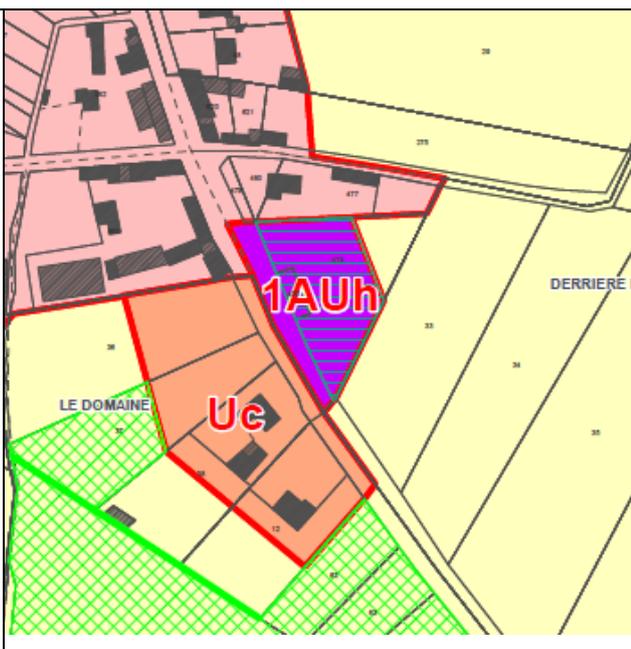
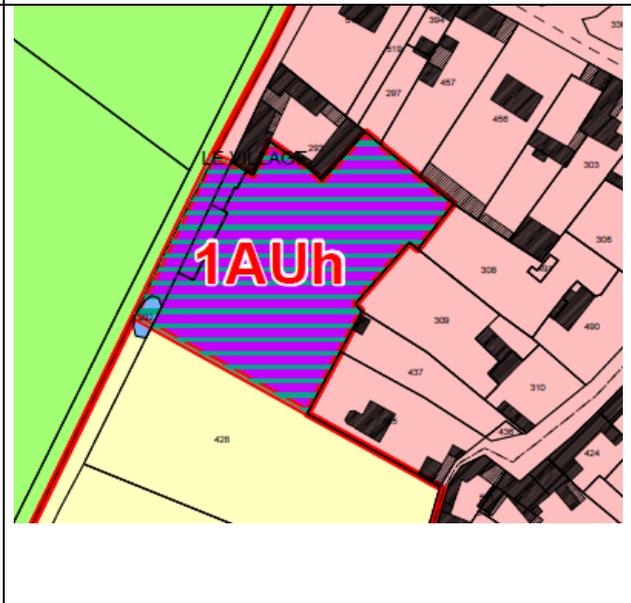
<p>Beaucamps-H5</p>		<p><u>Proximité des équipements publics (écoles notamment) :</u> Plus de 500 mètres de l'école Moins de 500 mètres du terrain de sport Impact modéré</p> <p><u>Proximité des commerces, des services, de l'emploi (si présents) :</u> Moins de 1000 mètres du centre bourg Impact modéré</p> <p><u>Proximité des transports en commun :</u> Plus de 500 mètres d'un arrêt de bus Impact fort</p>
<p>Hornoy-H1</p>		<p><u>Proximité des équipements publics (écoles notamment) :</u> Moins de 500 mètres de l'école Moins de 500 mètres de la Poste Impact faible</p> <p><u>Proximité des commerces, des services, de l'emploi (si présents) :</u> Moins de 500 mètres du centre bourg Impact faible</p> <p><u>Proximité des transports en commun :</u> Moins de 500 mètres d'un arrêt de bus Impact modéré</p>

<p>Hornoy-H2</p>		<p><u>Proximité des équipements publics (écoles notamment) :</u> Moins de 500 mètres de l'école Plus de 500 mètres de la Poste Impact modéré</p> <p><u>Proximité des commerces, des services, de l'emploi (si présents) :</u> Moins de 500 mètres du centre bourg Impact faible</p> <p><u>Proximité des transports en commun :</u> Moins de 500 mètres d'un arrêt de bus Impact modéré</p>
<p>Hornoy-H3</p>		<p><u>Proximité des équipements publics (écoles notamment) :</u> Moins de 500 mètres de l'école Plus de 500 mètres de la Poste Impact modéré</p> <p><u>Proximité des commerces, des services, de l'emploi (si présents) :</u> Moins de 1000 mètres du centre bourg Impact modéré</p> <p><u>Proximité des transports en commun :</u> Moins de 500 mètres d'un arrêt de bus Impact modéré</p>

<p>Molliens-H1</p>		<p><u>Proximité des équipements publics (écoles notamment) :</u> Moins de 500 mètres de l'école Moins de 500 mètres de la Poste Impact faible</p> <p><u>Proximité des commerces, des services, de l'emploi (si présents) :</u> Moins de 500 mètres du centre bourg Impact faible</p> <p><u>Proximité des transports en commun :</u> Moins de 500 mètres d'un arrêt de bus Impact modéré</p>
<p>Molliens-H2</p>		<p><u>Proximité des équipements publics (écoles notamment) :</u> Plus de 500 mètres de l'école Plus de 500 mètres de la Poste Impact modéré</p> <p><u>Proximité des commerces, des services, de l'emploi (si présents) :</u> Moins de 1000 mètres du centre bourg Impact modéré</p> <p><u>Proximité des transports en commun :</u> Plus de 500 mètres d'un arrêt de bus Impact fort</p>
<p>Quevauvillers -H1</p>		<p><u>Proximité des équipements publics (écoles notamment) :</u> Plus de 500 mètres de l'école Moins de 500 mètres de la poste Impact modéré</p> <p><u>Proximité des commerces, des services, de l'emploi (si présents) :</u> Moins de 1000 mètres du centre bourg Impact modéré</p> <p><u>Proximité des transports en commun :</u> Moins de 500 mètres d'un arrêt de bus Impact modéré</p>

<p>Quevauvillers -H2</p>		<p><u>Proximité des équipements publics (écoles notamment) :</u> Plus de 500 mètres de l'école Plus de 500 mètres de la poste Impact modéré</p> <p><u>Proximité des commerces, des services, de l'emploi (si présents) :</u> Moins de 1000 mètres du centre bourg Impact modéré</p> <p><u>Proximité des transports en commun :</u> Plus de 500 mètres d'un arrêt de bus Impact fort</p>
<p>Poix-H1</p>		<p><u>Proximité des équipements publics (écoles notamment) :</u> Plus de 500 mètres de l'école Plus de 500 mètres de la Poste Impact modéré</p> <p><u>Proximité des commerces, des services, de l'emploi (si présents) :</u> Moins de 1000 mètres du centre bourg Impact modéré</p> <p><u>Proximité des transports en commun :</u> Plus de 500 mètres de la gare Impact modéré</p>

<p>Poix-H2</p>		<p><u>Proximité des équipements publics (écoles notamment) :</u> Plus de 500 mètres de l'école Plus de 500 mètres de la Poste Impact modéré</p> <p><u>Proximité des commerces, des services, de l'emploi (si présents) :</u> Moins de 1000 mètres du centre bourg Impact modéré</p> <p><u>Proximité des transports en commun :</u> Moins de 500 mètres de la gare Impact faible</p>
<p>Croixrault-H1</p>		<p><u>Proximité des équipements publics (écoles notamment) :</u> Moins de 500 mètres de l'école Moins de 500 mètres de la Poste Impact faible</p> <p><u>Proximité des commerces, des services, de l'emploi (si présents) :</u> Moins de 500 mètres du centre bourg Impact faible</p> <p><u>Proximité des transports en commun :</u> Moins de 500 mètres d'un arrêt de bus Impact modéré</p>

<p>Croixrault-H2</p>		<p><u>Proximité des équipements publics (écoles notamment) :</u> Moins de 500 mètres de l'école Moins de 500 mètres de la Poste Impact faible</p> <p><u>Proximité des commerces, des services, de l'emploi (si présents) :</u> Moins de 500 mètres du centre bourg Impact faible</p> <p><u>Proximité des transports en commun :</u> Moins de 500 mètres d'un arrêt de bus Impact modéré</p>
<p>Bussy-H1</p>		<p><u>Proximité des équipements publics (écoles notamment) :</u> Pas d'équipement scolaire sur la commune Pas d'équipements sportifs ou culturel sur la commune Impact fort</p> <p><u>Proximité des commerces, des services, de l'emploi (si présents) :</u> Ni commerce, ni service sur la commune Impact fort</p> <p><u>Proximité des transports en commun :</u> Moins de 500 mètres d'un arrêt de bus Impact modéré</p>

B. Mesures d'évitement, réduction, compensation

Le projet de PLUi a été construit dans une logique de renforcement de l'armature territoriale du Sud-Ouest-Amiénois : les pôles accueilleront les développements les plus importants.

Ainsi, la logique globale du projet est celle d'une proximité entre les développements à venir et les centres d'emplois, de commerce, d'équipement, de transports en commun.

Ensuite, au sein de chaque commune, la proximité des équipements, commerces et services a été recherchée. Ce critère de proximité a dû être concilié avec d'autres. Néanmoins, la majorité des sites de projet sont à une distance raisonnable des centres-bourgs et des pôles d'équipements.

Pour les sites à vocation économique, la logique du projet est également de renforcer les polarités existantes. Le PLUi s'inscrit d'ailleurs dans le cadre fixé par le SCOT.

1.8. SYNTHÈSE DES IMPACTS

Le tableau présenté en page suivante contient la synthèse des impacts des différents projets intégrés dans le PLUi.

Pour un impact faible, une note de 0 est attribuée, 1 pour un impact modéré, 2 pour un impact fort. L'impact maximal est de 44 pour les sites à vocation principale résidentielle et est de 38 pour les sites à vocation économique (les impacts concernant la proximité aux équipements, aux transports en commun et aux services à aux emplois n'ont en effet pas été considérés comme pertinents).

Lorsque la somme des impacts est inférieure à 25% de la note maximale (entre 0 et 5), l'impact global est considéré comme faible. **19 sites présentent un impact global faible.**

Lorsque la somme des impacts est comprise entre 25% et 50% de la note maximale (entre 5 et 10), l'impact est considéré comme modéré. **9 sites présentent un impact global modéré.**

Aucun site n'obtient une note supérieure à 9 (impact global modéré).

Enfin, il est possible de souligner dans cette synthèse que certaines mesures prises dans le PLUi auront des impacts environnementaux positifs :

- En matière de paysage : protection du patrimoine bâti et naturel, mise en place d'un règlement d'urbanisme sur l'ensemble du territoire...
- En matière de biodiversité : protection du patrimoine naturel, interdiction de construire à moins de 10 m autour des cours d'eau...
- En matière d'exposition aux risques et nuisances : certains risques, comme le risque d'inondation par ruissellement, sont mieux connus et font l'objet de prescriptions particulières dans le règlement,
- En matière de mobilité : concentration des développements urbains à proximité de l'offre d'équipements, services, et de l'offre de transport en commun.

	Consommation foncière	Proximité des équipements publics	Proximité des commerces, des services, de l'emploi	Proximité des transports en commun	Impacts sur la biodiversité	Présence de risques naturels	Présence de risques technologiques	Impact paysager	Impact sur les activités agricoles	Capacité des réseaux d'eau	Capacité des réseaux d'assainissement	impact total sur 44 (pour les sites ridentiels et équipements) sur 38 (pour les sites économiques)	impact total sur 20
pondération =>	2	1	1	1	3	3	3	1	3	2	2		
Sites à vocation principale résidentiel et équipements													
Airaines-H1	1	1	1	2	1	0	0	0	1	0	0	12	5
Airaines-H2	0	1	1	2	1	0	0	0	1	0	0	10	5
Airaines-H3	0	2	0	2	0	0	0	1	1	0	0	8	4
Airaines-H4	1	1	1	2	0	0	0	1	1	0	0	10	5
Airaines-H5	0	0	0	1	1	1	0	0	0	0	0	7	3
Beaucamps-H1	0	1	1	2	1	0	0	1	0	0	1	10	5
Beaucamps-H2	0	1	1	2	0	0	0	0	0	0	1	6	3
Beaucamps-H3	1	1	1	1	0	0	0	0	1	0	1	10	5
Beaucamps-H4	0	1	1	2	0	0	0	0	0	0	1	6	3
Beaucamps-H5	0	1	1	2	0	0	0	1	1	0	1	10	5
Hornoy-H1	1	0	0	1	0	0	0	0	1	0	1	8	4
Hornoy-H2	1	1	0	1	0	0	0	0	1	0	1	9	4
Hornoy-H3	0	1	1	1	0	0	0	0	1	0	1	8	4
Molliens-H1	0	0	1	2	0	0	0	1	1	0	1	9	4
Molliens-H2	0	1	1	2	1	0	0	1	1	0	1	13	6
Quevauvillers-H1	2	1	1	1	0	0	0	2	2	0	1	17	8
Quevauvillers-H2	0	1	1	2	0	0	0	1	1	0	1	10	5
Poix-H1	2	1	1	1	1	1	0	1	2	0	0	20	9
Poix-H2	1	1	1	0	1	1	0	0	1	0	0	13	6
Croixrault-H1	0	0	0	1	1	0	0	1	1	0	0	8	4
Croixrault-H2	0	0	0	1	1	0	0	1	0	0	0	5	2
Bussy-H1	0	2	2	1	0	0	0	1	1	0	1	11	5
Sites à vocation principale économique													
Beaucamps-E1	2				0	0	0	1	2	0	1	13	7
Hornoy-E1	2				0	0	0	1	2	0	1	13	7
Poix-E1	2				0	0	0	2	2	0	0	12	6
Zone de la Mine d'Or	2				1	0	0	1	2	0	0	14	7
Le Quesne-E1	0				1	0	0	0	0	0	1	5	3

2. INDICATEURS D'ÉVALUATION

Ambitions	Orientations	Indicateurs de suivi	Acteurs sollicités	Unités de mesure	Temporalité de l'évaluation	Source(s)
AMBITION A UN TERRITOIRE ATTRACTIF ET EQUILIBRE, OU IL FAIT BON VIVRE	1. Conforter un maillage de bourgs au service du territoire et de ses habitants	Nombre de logements construits dans chaque groupe de communes	Communauté de Communes (base de données SITADEL)	Nombre logements	Une fois tous les 3 ans	Source : services instructeurs
		Population de chaque groupe de communes	Communauté de Communes (INSEE)	Nombre d'habitants	Une fois tous les 3 ans	Source : INSEE Population légale
		Diversité de l'offre d'équipements, commerces et services dans chaque pôle	Communauté de Communes, Bureau d'étude (Base Permanente des Equipements de l'INSEE)	Nombre d'équipements présents	Une fois tous les 5 ans	Source : BPE 2015 cf. RP PLUi tome 1
	2. Respecter la ruralité du territoire	Nombre d'exploitations sur le territoire	Communautés de Communes (recensement général agricole)	Nombre d'exploitation	Tous les 10 ans	Source : Diagnostic agricole cf. Fiche synthèse Agriculture Source : RGA 2010
		Surface agricole utile des exploitation	Communautés de Communes (recensement général agricole)	Hectares	Tous les 10 ans	cf. Fiche synthèse Agriculture
		Cheptel des exploitations	Communautés de Communes (recensement général agricole)	Unités Gros Bovin	Tous les 10 ans	Source : Diagnostic agricole cf. Fiche synthèse Agriculture
		Projets de diversification réalisés	Chambre d'agriculture	Nombre de projets	Tous les 5 ans	Source : Diagnostic agricole cf. Fiche synthèse Agriculture
		Vérification de l'existence des éléments de patrimoine bâtis repérés dans le règlement du PLUi	Communauté de Commune, communes	Nombre d'éléments	Une fois tous les 5 ans	Source : diagnostic patrimonial et paysager cf. RP PLUi Tome 1 et Tome 2
		Vérification de l'existence des éléments de patrimoine écopaysagers repérés dans le règlement du PLUi	Communauté de Commune, communes	Nombre d'éléments	Une fois tous les 5 ans	Source : AUDDICE - diagnostic patrimonial et paysager cf. RP PLUi Tome 1.1 p.241
		Evolution de la vacance	Communauté de Communes (INSEE)	Taux de vacances	Tous les 3 ans	Source : INSEE cf. RP PLUi tome 1
		Densité des opérations neuves	Communauté de Communes (autorisation d'urbanisme)	Densité en logements par hectare	Tous les 3 ans	Source : MAJIC 2 cf. RP PLUi tome 1
		Rythme d'urbanisation	Communauté de Communes (autorisation d'urbanisme)	Hectares	Tous les 3 ans	Source : MOS cf. RP PLUi tome 1
		3. Valoriser les espaces naturels et maintenir la diversité paysagère	Surface artificialisée en ZNIEFF ou sur des espaces d'intérêt écologique	Communauté de Communes	Hectares	Une fois tous les 3 ans
	Vérification de l'existence des éléments de patrimoine naturels repérés dans le règlement du PLUi		Communauté de Commune, communes	Nombre d'éléments	Une fois tous les 5 ans	Source : diagnostic de la biodiversité cf. RP PLUi Tome 1
	Pris en compte de la trame verte et bleue dans les projets urbains		Communauté de Communes	Appréciation qualitative	Une fois tous les 3 ans	cf. OAP projet urbain
	4. Porter attention aux risques sur le territoire, préserver les ressources	Nombre d'épisodes d'inondation par crue ou remontée de nappe, gravité de ces épisodes	Communauté de Communes, communes	Nombre d'épisodes, appréciation qualitative de la gravité des épisodes	Une fois tous les 5 ans	Source : PRIM NET cf. RP PLUi Tome 1
		Nombre d'épisodes d'inondation par ruissellement, gravité de ces épisodes	Communauté de Communes, communes	Nombre d'épisodes, appréciation qualitative de la gravité des épisodes	Une fois tous les 5 ans	Source : PRIM NET cf. RP PLUi Tome 2
		Nombre d'épisodes liés à d'autres risques naturels	Communauté de Communes, communes	Nombre d'épisodes, appréciation qualitative de la gravité des épisodes	Une fois tous les 5 ans	Source : Géorisques / BRGM cf. RP PLUi Tome 1
		Nombre d'incidents liés à des risques technologiques	Communauté de Communes, communes	Nombre d'incidents	Une fois tous les 5 ans	Source : Géorisques / BRGM cf. RP PLUi Tome 1
		Qualité de l'eau potable	ARS	Qualité au regard de la réglementation	Tous les ans	Source : Ministère des affaires sociales et de la santé cf. RP PLUi Tome 1
		Evolution des prélèvements d'eau dans les captages	Syndicats d'eau	Mètres cubes	Tous les 3 ans	Source : Ministère des affaires sociales et de la santé cf. RP PLUi Tome 1
		Conformité des stations d'épuration	Communauté de Communes	Conformité à la réglementation	Tous les ans	Source : Portail de l'assainissement du ministère de l'environnement cf. RP PLUi Tome 1
		Conformité des installations d'assainissement non collectif	Communauté de Communes	Taux de conformité	Tous les 5 ans	Source : Communauté de Communes cf. RP PLUi Tome 1
		Consommation énergétique du territoire	Communauté de Commune, Pôle métropolitain (dans le cadre du PCAET)	Quantité d'énergie	Dans le cadre de l'élaboration puis de la mise en œuvre du PCAET	Source : Communauté de Communes cf. RP PLUi Tome 1
		Production énergétique du territoire	Communauté de Commune, Pôle métropolitain (dans le cadre du PCAET)	Quantité d'énergie, et source d'énergie	Dans le cadre de l'élaboration puis de la mise en œuvre du PCAET	Source : Communauté de Communes cf. RP PLUi Tome 1

Ambitions	Orientations	Indicateurs de suivi	Acteurs sollicités	Unités de mesure	Temporalité de l'évaluation	Source(s)
AMBITION A UN TERRITOIRE ATTRACTIF ET EQUILIBRE, OU IL FAIT BON VIVRE	5. Maintenir l'attractivité résidentielle du territoire	Nombre de logements construits dans chaque groupe de communes	Communauté de Communes (base de données SITADEL)	Nombre logements	Une fois tous les 3 ans	Source : services instructeurs
		Population de chaque groupe de communes	Communauté de Communes (INSEE)	Nombre d'habitants	Une fois tous les 3 ans	Source : INSEE Population légale
		Evolution de la vacance	Communauté de Communes (INSEE)	Taux de vacances	Tous les 3 ans	Source : INSEE cf. RP PLUi tome 1
		Nombre et diversité des services à la population dans chaque pôle	Communauté de Communes (INSEE)	Nombre de services	Tous les 3 ans	Source : INSEE cf. RP PLUi tome 2
		Nombre et diversité des commerces et artisans dans chaque pôle	Communauté de Communes (INSEE)	Nombre de commerces et artisans	Tous les 3 ans	Source : INSEE cf. RP PLUi tome 3
	6. Organiser et développer l'offre économique, commerciale et artisanale en renforçant l'attractivité territoriale	Nombre d'emplois proposés sur le territoire	Communauté de Communes (INSEE)	Nombre d'emplois	Tous les 3 ans	Source : INSEE 2013 cf. RP PLUi tome 1.1 p.93
Remplissage des zones d'activités		Communauté de Communes	Hectares	Tous les ans	Source : ADUGA - Atlas des ZA Le Grand Amiénois (2012) cf. RP PLUi tome 1.1 p.102-108	
AMBITION B UN TERRITOIRE REFERENCE EN MATIERE D'INNOVATIONS ET D'ECONOMIE VERTE	7. Penser le développement économique et la transition énergétique en encourageant l'innovation	Nombre d'emplois proposés sur le territoire	Communauté de Communes (INSEE)	Nombre d'emplois	Tous les 3 ans	Source : INSEE cf. RP PLUi tome 1
		Remplissage des zones d'activités	Communauté de Communes	Hectares	Tous les ans	Source : ADUGA - Atlas des ZA Le Grand Amiénois cf. RP PLUi tome 1
	8. Développer et valoriser les atouts touristiques du territoire	Fréquentation des principaux lieux touristiques	Communauté de Communes (Office du tourisme), Département	Nombre de visiteurs	Tous les ans	Source : office de tourisme cf. RP PLUi tome 1
		Nuits touristiques	Communauté de Communes (Office du tourisme), Département	Nombre de nuits	Tous les ans	Source : office de tourisme cf. RP PLUi tome 1
	9. Poursuivre l'amélioration de la qualité du parc de logements anciens	Evolution du Parc Privé Potentiellement Indigne	Communauté de Commune, commune, Etat	Nombre de logements	Tous les 3 ans	Source : Données FILOCOM cf. RP PLUi Tome 1
		Nombre de logements réhabilités	Communauté de Commune, commune, ANAH, Région	Nombre de logements	Tous les 3 ans	Source : services instructeurs
AMBITION C UN TERRITOIRE DE DEVELOPPEMEN T SOLIDAIRE ET INTERGENERATI ONNEL	10. Permettre aux jeunes de bien grandir sur le territoire	Nombre de pôles jeunesse créés	Communauté de Communes	Nombre de pôle jeunesse	Tous les 3 ans	Source : Communauté de Communes
	11. Proposer une offre de logements diversifiée répondant aux différents besoins	Distribution des logements produits selon leur taille	Communauté de Communes, Bureau d'étude	Taille des logements produits	Une fois tous les 3 ans	Source : INSEE cf. RP PLUi tome 1
		Nombre de logements adaptés aux personnes âgées	Communauté de Communes, Bureau d'étude	Nombre de logements	Une fois tous les 3 ans	Source : données communales
		Nombre de logements locatifs sociaux construits	Communauté de Communes, Bureau d'étude	Nombre de logements	Une fois tous les 3 ans	Source : INSEE
		Nombre de logements proposés en accession sociale à la propriété	Communauté de Communes, Bureau d'étude	Nombre de logements	Une fois tous les 3 ans	Source : Services instructeurs
	12. Articuler politique de santé et amélioration du cadre de vie	Nombre de professionnels de santé présents sur le territoire	Communauté de Communes	Nombre de professionnels de santé	Tous les 3 ans	Source : ARS
	13. Diversifier l'offre de transports pour favoriser une mobilité durable	Evolution de la fréquentation des gares	Communauté de Communes, SNCF	Nombre de voyageurs	Une fois tous les 5 ans	Source : BDD Aristote SNCF cf. RP PLUi tome 1
		Part modale du covoiturage	Communauté de Communes, ADUGA, Pôle Métropolitain	Part modale	Une fois tous les 5 ans	Source : communauté de communes dans le cadre de la mise en œuvre du PMS
Nombre de bornes de rechargement de voitures électriques		Communauté de Communes	Nombre de bornes	Une fois tous les 2 ans	Source : communauté de communes dans le cadre de la mise en œuvre du PMS	
Evolution de la part modale du vélo et de la marche		Communauté de Communes, ADUGA, Pôle Métropolitain	Part modale	Une fois tous les 5 ans	Source : communauté de communes dans le cadre de la mise en œuvre du PMS	